

# Rapport

Hors série de la Lettre bimensuelle de la FIDH

## Mission Internationale d'Enquête

# Birmanie

## Répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan

### **I. L'Arakan**

- A. Présentation de l'Arakan
- B. Historique de la présence musulmane en Arakan
- C. Organisation administrative, forces répressives et résistance armée

### **II. Le retour forcé et la réinstallation des Rohingyas : hypocrisie et contraintes**

- A. Les conditions du retour du Bangladesh après l'exode de 1991-92
- B. Réinstallation et réintégration

### **III. Répression, discrimination et exclusion en Arakan**

- A. La spécificité de la répression à l'égard des Rohingyas
- B. Les Arakanais : une exploitation sans issue

### **IV. Nouvel Exode**

- A. Les années 1996 et 1997
- B. L'exode actuel

### **Conclusion**

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

**A la mémoire d'Yvette Pierpaoli**

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

<b>Introduction</b> .....	p.4
<b>I. L'Arakan</b> .....	p.5
<b>A. Présentation de l'Arakan</b> .....	p.5
<b>B. Historique de la présence musulmane en Arakan</b> .....	p.5
<b>C. Organisation administrative, forces répressives et résistance armée</b> .....	p.7
<b>II. Le retour forcé et la réinstallation des Rohingyas : hypocrisie et contraintes</b> .....	p.9
<b>A. Les conditions du retour du Bangladesh après l'exode de 1991-92</b> .....	p.9
1. Rapatriement, première phase	
2. Seconde phase	
<b>B. Réinstallation et réintégration</b> .....	p.14
1. Un cadre juridique sans garantie	
2. Des promesses non respectées	
3. Le rôle du HCR au retour	
<b>III. Répression, discrimination et exclusion en Arakan</b> .....	p.18
<b>A. La spécificité de la répression à l'égard des Rohingyas</b> .....	p.18
1. Des non-citoyens	
2. La liberté de circulation	
3. Colonisation et occupation militaire	
4. Le travail forcé	
5. Une économie de prédation - les taxes	
<b>B. Les Arakanais : une exploitation sans issue</b> .....	p.39
1. Le travail forcé	
2. Les déplacements forcés	
3. Confiscations de terre	
4. Le tourisme	
5. Une économie rançonnée	
6. L'éducation	
<b>IV. Nouvel exode</b> .....	p.47
<b>A. Les années 1996 et 1997</b> .....	p.47
1. L'année 1996	
2. L'année 1997	
<b>B. L'exode actuel</b> .....	p.49
1. Les freins au départ	
2. Les raisons du départ	
3. Les conditions de départ et la traversée	
4. Refuge clandestin au Bangladesh	
5. Le HCR et l'exode	
<b>Conclusion</b> .....	p.54
<b>Annexes</b> .....	p.55

## Introduction

Au printemps 1991, les premiers Rohingyas quittaient une fois de plus la Birmanie pour le Bangladesh. Ils fuyaient une situation devenue intolérable : exécutions sommaires, disparitions, viols, violences et mauvais traitements, travail forcé, persécutions religieuses, confiscations de terre... Un exode rapide et massif allait suivre : en quelques mois, 260 000 Rohingyas, soit environ un quart de cette minorité musulmane, avaient quitté la Birmanie pour trouver refuge de l'autre côté de la frontière.

Huit ans plus tard, une très grande majorité des réfugiés sont rentrés chez eux, le plus souvent forcés par les autorités bangladaises ou largement incités par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Mais dans le même temps, des dizaines de milliers de Rohingyas ont effectué le chemin inverse. L'exode au lendemain du retour, pour une nouvelle fois échapper au régime de terreur et d'exploitation des militaires birmans.

“Le Nasaka<sup>1</sup> a confisqué mes terres et nous n'avions plus de ressources pour vivre. J'étais réquisitionné deux à trois jours par semaine pour le travail forcé. Je devais couper du bois dans la forêt, participer au portage et faire des tours de garde pour le compte du Nasaka afin de signaler tout mouvement de Rohingya autour de notre village. Si je refusais, j'étais emmené au camp et battu. Les hommes du Nasaka nous disaient que si nous ne voulions pas travailler pour les Birmans, nous devons partir au Bangladesh. Ils répétaient : l'Arakan n'est pas votre terre.”

Mohammed S. est arrivé depuis deux ans à Cox's Bazaar. D'autres viennent tout juste d'arriver, comme Saleh B. : “Mon père refusait de donner ses terres. Les hommes du Nasaka sont venus le prendre pour l'emmener au camp. Là, ils l'ont tué. J'ai eu peur et j'ai traversé la frontière”. Mohammed et Saleh font partie des quelque 100 000 Rohingyas qui depuis 1996 ont trouvé refuge au Bangladesh.

Contrairement à l'arrivée massive et visible de Rohingyas au Bangladesh en 1991 et 1992, qui avait obligé la communauté internationale à réagir, avec notamment l'implication du HCR dans le processus de rapatriement des réfugiés, ce nouvel exode lent mais tout aussi profond demeure quasiment invisible. Par petits groupes, par famille ou individuellement, les Rohingyas quittent progressivement la Birmanie. Malgré plusieurs rapports publiés ces dernières années<sup>2</sup>, le mouvement se poursuit dans l'indifférence générale. C'est pourtant un nettoyage ethnique que le gouvernement a mis en œuvre, poussant peu à peu la population rohingya à fuir l'Arakan.

Malgré les restrictions imposées par les autorités aux visites d'observateurs internationaux dans l'Arakan, la FIDH a pu recueillir des informations de première main

dans plusieurs dizaines de villages de l'Est et du Nord de cet Etat. En raison des risques évidents de représailles auxquels s'exposent les personnes qui ont accepté de témoigner, leurs noms ne sont pas cités et, sauf exception, aucun nom de village ne figure dans le rapport. Par ailleurs, la FIDH a pu obtenir des témoignages de Rohingyas réfugiés au Bangladesh.

Ce rapport traite d'une double dynamique répressive : celle qui touche spécifiquement la population musulmane des Rohingyas, et celle qui est à l'œuvre à l'encontre des minorités dans toutes les périphéries de l'Union, l'Arakan étant à cet égard un exemple tout autant qu'un reflet de ce qui se passe aujourd'hui en Birmanie.

Cette enquête permet de dessiner précisément la nature et les mécanismes de répression qui poussent les Rohingyas à un exil définitif. Elle permet aussi de dévoiler la situation préoccupante dans laquelle se trouve la population arakanaise. Population majoritaire dans l'Etat, mais minoritaire au sein de l'Union, les Arakanais sont également massivement exploités et réprimés par les militaires.

Après une brève présentation de la situation en Arakan (I.), ce rapport revient sur les conditions du retour des Rohingyas et leur réinstallation en Arakan (II.) qui ont eu une incidence directe sur les nouveaux départs vers le Bangladesh. Raison première de ce nouvel exode, la politique de répression et de discrimination des militaires birmans dans l'Arakan sera ensuite abordée (III.) au travers des multiples atteintes aux droits de l'Homme constatées sur place : déni de citoyenneté, travail forcé, absence de liberté de mouvement, déplacement forcé de populations, confiscations de terre, discrimination religieuse, violences et humiliations à l'encontre des populations rohingya... Les nouveaux départs de Rohingyas seront enfin décrits sur la base de nombreux témoignages recueillis aussi bien côté birman que bangladais (IV.).

Le rapport traitera aussi du rôle ambigu joué par le HCR dans le processus de rapatriement et de réinstallation des Rohingyas en Arakan, ainsi que son attitude et sa position concernant l'exode actuel.

Au mois de février, deux représentants de la FIDH ont rencontré à Genève, au siège du HCR, le directeur pour l'Asie-Pacifique, M. François Fouinat, qui a récusé le rapport dans son ensemble. La FIDH maintient évidemment toutes ses conclusions qui sont le résultat d'une enquête indépendante et approfondie.

### Notes :

1. Le Nasaka est une force militaire déployée par la junte birmane le long de la frontière bangladaise. Voir pour plus de détails la partie I-B/2
2. Voir notamment les rapports “Burma: The Rohingya Muslims; ending a cycle of Exodus?”, Human Rights Watch/Asia, septembre 1996, et “Bangladesh/Burma; Rohingya refugees in Bangladesh : The search for a lasting solution”, Refugees International et HRW/Asia, août 1997

# **I. L'Arakan**

---

## **A. Présentation de l'Arakan**

### **Une périphérie tampon**

Longue bande de terre sur le Golfe du Bengale, l'Arakan constitue la périphérie occidentale de la Birmanie. La chaîne de montagne Rakhine Yoma qui culmine à presque 2 000 mètres d'altitude forme une barrière naturelle entre cet Etat et le centre du pays où se trouvent la capitale Rangoun et la seconde métropole, Mandalay. Isolé géographiquement, l'Arakan l'est aussi pour des raisons politiques. A l'instar des autres Etats périphériques de l'Union (Kachin, Karen, Shan, Karenni et Mon) qui bordent la plaine centrale où vivent la grande majorité des Birmans, l'Arakan est peuplé de minorités qui subissent, à divers degrés, la politique discriminatoire et répressive du pouvoir central. Avec près de trois millions d'habitants, l'Arakan compte environ 6 % de la population du pays. Les deux tiers sont Arakanais. Moins d'un tiers sont Rohingyas. Les premiers sont bouddhistes, issus d'une minorité reconnue par la Constitution comme faisant partie des groupes nationaux et à ce titre jouissent d'une pleine citoyenneté, alors que les seconds, de confession musulmane, ne sont pas considérés comme citoyens de Birmanie. Par ailleurs, l'Etat compte nombre de petites minorités (Khami, Mraou, Thet, Hindu, Dynet...) qui représentent une très faible partie de la population.

Les Etats périphériques de l'Union birmane ne sont que très difficilement et souvent partiellement accessibles, les autorités imposant une restriction sévère à l'encontre des étrangers. En Arakan, la première présence étrangère (depuis l'indépendance) date de 1994 avec l'arrivée du HCR suivi de plusieurs ONG internationales. Les touristes n'ont pas accès à l'extrême nord de l'Etat au-delà de Mrauk-U.

En terme de sécurité nationale, l'Etat de l'Arakan est considéré comme crucial par le pouvoir birman. Il s'agit, selon Rangoun, du dernier rempart au monde indo-musulman, de l'Etat-tampon qui doit permettre de protéger le pays face au risque d'invasion de l'Ouest surpeuplé. Au-delà de la rhétorique protectionniste et souvent xénophobe de la junte birmane, l'Arakan détient sans aucun doute une position géopolitique majeure. Confins du sous-continent indien et de l'Asie du Sud-Est, l'Arakan est aussi le lieu de rencontre de l'Asie musulmane et hindoue avec l'Asie bouddhiste, des populations indiennes et tibéto-birmanes. Enfin, l'Arakan et la Birmanie de manière générale représentent un débouché potentiel important pour la Chine vers l'Océan indien.

Coincée entre les deux géants asiatiques, la Birmanie a développé pendant des décennies une politique

protectionniste, voire autarcique. Depuis les années 1980, la situation a évolué avec à l'Est, le géant chinois qui est devenu le principal partenaire économique de la junte (particulièrement par le biais de ventes d'armes massives). A l'Ouest, la Birmanie a tenté de développer des échanges commerciaux avec son voisin bangladais, ce qui impose certaines concessions, notamment sur la question rohingya. Toujours pour essayer de sortir le pays de plusieurs décennies d'isolement politique et économique, les militaires au pouvoir à Rangoun sont allés frapper aux portes de l'ASEAN (Association of South-East Asian Nations), la principale organisation régionale, qui malgré les pressions occidentales, a fini par accueillir la Birmanie en son sein en 1997.

## **B. Historique de la présence musulmane en Arakan**

“En réalité, bien que 135 races nationales soient aujourd'hui répertoriées en Birmanie, ceux qu'on appelle les Rohingyas n'en font pas partie. Historiquement, il n'y a jamais eu de race “Rohingya” au Myanmar. Depuis la première guerre opposant les britanniques aux birmans en 1824, les musulmans des pays voisins sont entrés clandestinement en Birmanie, plus particulièrement dans l'Etat de l'Arakan. Puisqu'ils sont clandestins, ils ne possèdent pas de papiers comme les autres nationaux du pays”.<sup>1</sup>

Voilà pour la version officielle de l'histoire que le gouvernement birman n'a de cesse de servir afin de justifier sa politique de discrimination et d'exclusion. S'il convient de reconnaître l'importance de la dernière vague d'immigration voulue par les Britanniques, il est toutefois certain que l'arrivée des musulmans en Arakan est beaucoup plus ancienne.

Les Rohingyas sont présents depuis plusieurs siècles en Arakan où ils sont arrivés en trois vagues successives. Les premiers marins musulmans aux origines diverses (perse, arabe turque, bengalie, etc.) se sont installés à partir du VIII<sup>e</sup> siècle dans la région. Peu nombreuse, cette première population musulmane s'intègre sans difficulté. Au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, des groupes plus importants arrivent en Arakan qui sont également intégrés. La seconde vague d'immigration musulmane en Arakan débute au XV<sup>e</sup> siècle. L'influence musulmane perdure jusqu'en 1784 quand le roi birman Bodawpaya conquiert l'Arakan. Sa politique expansionniste aux portes de l'Empire britannique produit des tensions qui débouchent en 1824 sur la première guerre anglo-birmane. Le traité de Yandabo

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

signe la victoire britannique en 1826. L'Arakan est annexé, et la troisième vague d'"immigration"<sup>2</sup>, cette fois massive, commence, qui va perdurer jusqu'aux années 1940. Sous le règne britannique, la population de l'Arakan passe de moins de 100 000 personnes à plus d'un million. Il s'agit là d'une politique volontariste de déplacement de populations indiennes (musulmane comme hindoue) vers l'Est birman ; cette arrivée nombreuse de populations indiennes bouleverse la société qui connaît ses premières tensions communautaires aggravées par la récession économique.

Avec la seconde guerre mondiale et l'invasion japonaise (1942), les tensions s'aggravent et des dizaines de milliers de musulmans quitteront le centre du pays pour l'Arakan. En Arakan, les violences entre communautés se multiplient qui obligeront les Bouddhistes à quitter le Nord où les Musulmans, eux, s'installent. Avec un Nord à une écrasante majorité musulmane et le reste de la région quasi exclusivement bouddhiste, une nouvelle division ethnique et religieuse se dessine en Arakan, qui perdure encore aujourd'hui. De cette période de troubles naissent aussi des ressentiments toujours tenaces entre Bouddhistes et Musulmans.

L'accès à l'indépendance de la Birmanie (1948) ne va pas aider à la bonne entente entre les deux communautés, et les autorités vont jouer en faveur des Bouddhistes : remplacement des Musulmans par des Bouddhistes dans l'administration, récupération des terres que les propriétaires bouddhistes avaient perdues en 1942 au profit des Musulmans, limitation des déplacements, refus de réintégrer 13 000 réfugiés vivant encore dans les camps au Pakistan oriental.

Finalement, dans les années 1950, le régime birman change de cap. Les Premiers ministres U Nu en 1954<sup>3</sup>, puis U Ba Swe en 1959<sup>4</sup> donnent les premiers signes de reconnaissance au peuple rohingya. En 1961, le nouveau gouvernement de U Nu crée la Mayu Frontier Administration Area (MFA), une région spéciale administrée directement par Rangoun couvrant les districts de Maungdaw, Buthidaung et Rathidaung Ouest, écartant ainsi les autorités régionales de Sittwe dominées par les Arakanais bouddhistes. La création de l'Etat d'Arakan (excluant ainsi la MFA) est votée au printemps 1962 quand le général Ne Win prend le pouvoir et dissout les deux chambres du Parlement. Ce coup d'Etat marque la fin de tout espoir pour les Rohingyas qui verront au fil des 26 ans de la dictature Ne Win leurs maigres droits effacés les uns après les autres. La MFA supprimée dès 1964, l'administration arakanaise reprend progressivement le contrôle du Nord ; en 1974, la nouvelle Constitution birmane adoptée par référendum fait de l'Arakan un Etat.

Ce contrôle définitif du Nord musulman par le pouvoir bouddhiste de Sittwe intervient au lendemain de l'arrivée d'une nouvelle vague de musulmans dans la région, fuyant la guerre d'indépendance du Bangladesh et les difficultés économiques. De nombreux musulmans vont continuer de traverser le fleuve Naf pour s'installer en Arakan. Il en ira ainsi jusqu'en 1977, lorsque le gouvernement de Ne Win décide de donner un coup d'arrêt à ce mouvement et lance l'opération Nagamin (Roi des dragons). Il s'agit alors d'"inspecter chaque individu vivant dans le pays afin de désigner les citoyens et les étrangers selon la loi et de prendre des mesures à l'encontre des étrangers qui se sont infiltrés illégalement..."<sup>5</sup>. En Arakan, l'opération Nagamin va prendre une tournure dramatique. Les contrôles d'identité tournent le plus souvent à une chasse à l'homme. Ainsi, dans la capitale Sittwe, des centaines de maisons sont perquisitionnées par les militaires ; plus de 1 700 musulmans sont assassinés pour défaut de présentation de papiers d'identité. Meurtres, arrestations et violences se multiplient, auxquels participe la population arakanaise, déployant ainsi une politique de terreur visant à contraindre les musulmans à quitter le territoire. En mai 1978, ils sont plus de 200 000 à avoir traversé la frontière vers le Bangladesh. Ce départ massif oblige le HCR à intervenir, après une plainte déposée par les pays musulmans de l'ONU. Le HCR participe à l'opération Shwe Hintha (Oiseau doré) qui permet en 1979 le retour de tous les réfugiés. La situation qu'ils retrouvent n'est pas meilleure et va même se dégrader après 1982, année de la promulgation de la nouvelle loi sur la citoyenneté qui remplace celle de 1948 (voir la partie III-A/1). L'arrivée au pouvoir de la junte militaire en 1988 ne va pas apporter de grands changements pour les Rohingyas. De manière surprenante, au regard des dispositions prises par la junte, ils ont le droit de vote aux élections parlementaires de 1990 et peuvent même être représentés par deux partis (Parti démocratique national pour les droits de l'Homme et Parti Mayu) qui remporteront 80 % des suffrages dans le nord de l'Arakan - une victoire qui ne leur servira à rien. En effet, la confiscation par le pouvoir de la victoire écrasante de l'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie (LND) de Aung San Suu Kyi, provoque de nombreuses manifestations, notamment de moines et d'étudiants. C'est pour détourner l'attention d'une population mécontente que le SLORC (junte au pouvoir) doit trouver un bouc émissaire : la population rohingya<sup>6</sup>. La présence militaire est renforcée au nord de l'Arakan, qui entraîne une augmentation des exactions à l'encontre des Rohingyas : confiscations de terre, travail forcé ; mais aussi tortures, viols, exécutions sommaires... Ils seront 260 000 Rohingyas à fuir la Birmanie en 1991 et 1992 pour s'installer dans les camps de réfugiés de l'autre côté de la frontière, au Bangladesh.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

### **C. Organisation administrative, forces répressives et résistance armée**

Développé à marche forcée par les Britanniques (chemin de fer, routes, etc.) voulant relier la Birmanie au reste de l'Empire colonial, l'Arakan est aujourd'hui l'un des Etats les plus pauvres du pays, qui ne bénéficie en rien de la politique d'ouverture économique du gouvernement. Au contraire, par le biais du travail forcé, sa population est lourdement mise à contribution pour la construction de routes ou autres infrastructures, dont elle ne profite pas pour autant. La première conséquence de cette exploitation est un sous-développement, voulu par le pouvoir, qui permet de contrôler les populations en les maintenant dans une précarité économique et sociale.

L'administration constitue un levier de contrôle important sur les populations de l'Arakan. Comme dans le reste du pays, l'autorité du State Peace and Development Council (SPDC)<sup>7</sup> est relayée à tous les niveaux de la société.

L'Arakan est entre les mains du Commandant de l'Ouest, membre du SPDC, qui supervise les administrations ainsi que toutes les forces armées de l'Etat. Directement sous ses ordres se trouvent les DPDC (District Peace and Development Council), chargés des districts de l'Etat, les TPDC, chargés de contrôler les 17 Townships (communes) de l'Arakan, le VPDC qui, au niveau local, gère et supervise le Village tract, l'équivalent d'un gros village qui regroupe plusieurs hameaux. Le VPDC, composé d'un président et de plusieurs assistants, peut compter sur des chefs qui contrôlent chacun entre 10 et 100 foyers. Le VPDC informe la commune ainsi que les autorités de la région, du renseignement militaire, police, armée et parfois Nasaka. Par ailleurs, chaque hameau compte des informateurs du renseignement militaire et dans certains cas du Nasaka (voir plus loin).

Le président du VPDC est musulman uniquement dans le cas où la population du village tract est entièrement musulmane, sinon il est arakanais. Il n'est pas élu, mais doit "acheter" sa fonction au TPDC ou DPDC. Il se peut qu'une "élection" soit arrangée dans le village tract pour formaliser la nomination du président, mais cette dernière dépend généralement de la somme proposée. Cette somme élevée, pouvant aller jusqu'à 500 000 Kyats<sup>8</sup>, est un investissement tel que le président se doit de tirer profit de sa situation, d'autant plus qu'il ne reçoit aucune rémunération et qu'il peut être facilement remplacé par un mieux offrant. Il est celui qui reçoit les ordres de l'armée ou du Nasaka pour le travail forcé et désigne les familles concernées. Il collecte aussi certaines des taxes et autres donations réclamées par les autorités et délivre les permis (pour les musulmans)

pour de petits déplacements. Le président du VPDC est le plus souvent craint dans le village tract, en raison de ses liens avec les autorités civiles et militaires, et il n'est pas rare de le voir abuser de son pouvoir pour s'enrichir. Ainsi, aux violations des droits de l'Homme perpétrées au nom de la politique gouvernementale, s'ajoutent des exactions locales encouragées par le système.

L'Arakan est divisée en trois régions militaires : Arakan du Sud, Kyauktaw et Maungdaw-Buthidaung-Rathidaung<sup>9</sup>. Dans cette dernière région du Nord, on compte 10 compagnies de 1 200 hommes, dont un tiers est arakanais, et deux tiers venant d'autres régions de l'Union, sans aucun musulman. C'est aussi au Nord, en fait dans les seuls districts de Maungdaw et dans une moindre mesure Buthidaung, que le Nasaka est présent.

Le Nasaka (acronyme pour Nay-Sat Kut-kwey Ye) a été mis en place en 1992 au lendemain de l'exode rohingya. Chargé de l'immigration, des douanes et plus généralement des questions de frontière, le Nasaka règne en maître depuis sept ans à la frontière bangladaise sur neuf secteurs (huit sur la commune de Maungdaw et un sur celle de Buthidaung). Composé de plusieurs corps du pouvoir (police, renseignement militaire, Lon Htein - force anti-émeutes - et douanes), le Nasaka joue un rôle central dans les affaires politiques, sociales et économiques locales. Il contrôle les mouvements de la population rohingya et organise le travail forcé. Il a la main sur les secteurs économiques locaux (exploitation du bois, élevages de crevettes, fabrication de briques, etc.), taxe nombre d'activités comme la pêche en mer et organise toute exportation, tout trafic vers le Bangladesh. Directement contrôlé par la junte militaire et le Commandement militaire de l'Ouest basé à Sittwe, le Nasaka n'existe nulle part ailleurs dans le pays. Selon les témoignages recueillis auprès des villageois de Maungdaw et Buthidaung, le Nasaka a tous les droits sur la population rohingya et commet la plupart des exactions depuis 1992.

Face à l'oppression birmane, deux mouvements de résistance armée rohingya occupent principalement la scène arakanaise. L'Organisation de Solidarité Rohingya (RSO, Rohingya Solidarity Organisation) formée au début des années 1980 en réaction aux nouvelles discriminations qui touchent les Rohingyas et aux expulsions de 1978, est passée de l'activisme politique à la lutte armée au lendemain des persécutions de 1991-92. Le RSO pratique essentiellement des infiltrations et attaques au Nord de l'Arakan à partir du Bangladesh. L'autre groupe armé, le Front Islamique Rohingya d'Arakan (ARIF, Arakan Rohingya Islamic Front) créé en 1987 est de moindre taille et son activité semble avoir cessé ces dernières années. D'une

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

manière générale la résistance armée rohingya est très peu active et constitue avant tout un prétexte à la militarisation de la région ainsi qu'au contrôle étroit de la population par la junte birmane.

### **Notes :**

1. "In actual fact, although there are 135 national races in Myanmar today, the so-called Rohingya people are not one of them. Historically, there has never been a "Rohingya" race in Myanmar... Since the first Anglo-Myanmar war in 1824, people of Muslim faith from the adjacent country illegally entered Myanmar Naing-Ngan, particularly Rakhine State. Being illegal immigrants they do not hold immigration papers like other nationals of the country". Déclaration de U Ohn Gyaw, ministre des Affaires étrangères, le 21 février 1992, cité par HRW/A, op. cit.
2. En fait, plutôt un déplacement de population au sein même de l'Empire britannique
3. "L'Etat de l'Arakan est situé au sud ouest de l'Union. Deux villes, Maungdaw et Buthidaung, se trouvent dans le district de Sittwe. Elles sont géographiquement reliées au Pakistan oriental [aujourd'hui le Bangladesh]. Les Rohingyas musulmans constituent la majorité de la population". ["Rakhine State is situated at the Southwest of the Union. In Sittwe District there are two towns called Maungdaw and Buthidaung. They are connected with East Pakistan geographically. The majority of the population are Rohingya Muslims"], déclaration du 25 septembre 1954
4. "Les Rohingyas sont une race au même titre que les Shan, Chin, Kachin, Kayah, Mon, Arakanais. Ils ont les mêmes droits. Selon l'histoire birmane, ils vivaient au Myanmar depuis de nombreuses années. Ils sont musulmans. Ils sont croyants et entretiennent de bonnes relations avec les autres races". ["Rohingya is a race like Shan, Chin, Kachin, Kayin, Kayah, Mon, Rakhine. They have equal rights. According to Myanmar history, they lived in Myanmar many years ago. They are Islam worshippers. They are faithful and well behaving with other races"], discours de novembre 1959
5. Déclaration du ministre de l'Intérieur et des Affaires religieuses, 16 novembre 1977
6. Voir "Divisionary Tactics : Anti-Muslim campaign seen as effort to rally Burmans", Bertil Lintner, Far Eastern Economic Review, 29 août 1991
7. Désigne la junte militaire au pouvoir, ancien SLORC, rebaptisé en novembre 1997
8. Somme citée dans "Analysis of the livelihood situation of the Muslim population in Northern Rakhine State", par Lisbeth Garyl Andersen, Consultant, UNHCR, 31 Juillet 1997
9. Les deux districts de Maungdaw et Buthidaung ont été regroupés en un seul au printemps 1999. Quant à celui de Buthidaung, il est placé sous le contrôle direct de Sittwe, renforçant par la même l'isolement de l'extrême nord à dominante musulmane vis-à-vis du reste de l'Etat bouddhiste

## **II. Le retour forcé et la réinstallation des Rohingyas : hypocrisie et contraintes**

---

### **A. Les conditions du retour du Bangladesh après l'exode de 1991-92**

"Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques"

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, article 33, §1.

Peu de temps après l'arrivée des Rohingyas au Bangladesh en 1991-1992, l'élan initial de solidarité laisse place à un rejet bangladais, qui se manifeste politiquement par la volonté du gouvernement de Dacca de rapatrier au plus vite les réfugiés, et dans les camps par des violences répétées de la part des forces de l'ordre. Commence alors le rapatriement en deux étapes distinctes. Les réfugiés sont, dans un premier temps, rapatriés de force. Ce n'est que plus tard que le HCR prend part au rapatriement pour, théoriquement, assurer les droits des réfugiés, notamment pour garantir le caractère volontaire du retour. En fait, le HCR, pressé par un gouvernement bangladais soucieux de se débarrasser de sa population de réfugiés, semble très vite faire peu de cas de ses principes pour inciter, par tous les moyens, les Rohingyas à rentrer en Birmanie.

Des 260 000 Rohingyas ayant fui au Bangladesh lors de l'exode de 1991-1992, il en reste aujourd'hui plus de 20 000 dans deux camps de réfugiés, qui attendent le rapatriement ou espèrent que les autorités de Dacca leur accordent le droit de s'installer définitivement dans le pays.

#### **1. Rapatriement, première phase**

Au mois de mars 1992, plus de 260 000 Rohingyas sont installés dans 20 camps à l'extrême sud du Bangladesh entre Teknaf et Cox's Bazar. A la suite d'un appel lancé par le gouvernement bangladais à la communauté internationale, le HCR prend en charge l'opération de secours aux réfugiés. Un programme d'assistance est mis en place par les autorités bangladaises, le HCR et le PAM (Programme alimentaire mondial) ainsi que des organisations non-gouvernementales. Dès le mois d'avril 1992, un accord bilatéral est signé entre les gouvernements bangladais et birman pour le rapatriement des Rohingyas. Malgré une mention dans l'accord<sup>1</sup>, le HCR en est de facto exclu et se voit cantonné à l'assistance des réfugiés dans les camps. Le

rapatriement "sûr et volontaire", prévu par l'accord à partir de mai 1992, est en fait une opération de retour forcé en Birmanie. Les premiers départs forcés n'ont pas lieu avant l'automne en raison de fortes résistances des réfugiés, qui s'accompagnent de protestations internationales concernant le danger d'un rapatriement dans de telles conditions. Les autorités des camps font pression par la violence ou par la confiscation des livrets de rationnement (sans lesquels les réfugiés ne peuvent obtenir de nourriture ni bénéficier de soins) pour que les réfugiés se portent "volontaires". Et quand les réfugiés protestent, la police répond par la force : 15 morts, 40 blessés et 119 réfugiés emprisonnés lors d'une émeute<sup>2</sup>. Un habitant de Maungdaw témoigne :

"Nous sommes allés nous réfugier au Bangladesh, mais là-bas ils nous haïssaient. Les autorités du Bangladesh ont commencé à envoyer les réfugiés en Birmanie. Ceux qui refusaient étaient enfermés dans une pièce sombre pire qu'une prison. J'y suis resté emprisonné pendant huit jours. Nous n'avons pas reçu de protection car les autorités bangladaises évitaient que nous puissions avoir un contact avec le HCR. Certains d'entre nous ont réussi à parler au HCR et par la suite, ils ont été arrêtés. Nous avons reçu des informations sur la situation en Birmanie, qui était devenue pire qu'avant à cause du Nasaka. Nous avons donc essayé de rester mais les autorités nous ont obligés à partir".

Un autre villageois de Maungdaw évoque les pressions subies :

"Nous sommes partis car les autorités du Bangladesh nous ont forcés à le faire. D'abord, pour tenter de nous convaincre de partir, ils disaient que la situation était devenue sûre en Birmanie. Puis, ils nous ont confisqué nos carnets de rationnement pour nous empêcher d'obtenir notre nourriture, et ainsi ils faisaient du chantage pour nous pousser à partir. Quand le HCR est venu visiter le camp, nous leur avons expliqué notre situation et ils nous ont promis que nous récupérerions nos carnets. Après le départ du HCR, les autorités du camp ont cherché les porte-parole des réfugiés qui avaient parlé au HCR et les ont battus. Lors de la visite suivante du HCR nous avons dénoncé ces violences. Une fois encore, ceux qui avaient parlé ont été battus. Les autorités bangladaises nous menaçaient : 'vous aurez de gros problèmes si vous ne rentrez pas dans votre pays. Personne ici ne peut vous protéger'."

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Le HCR qui n'a pas d'accès entièrement libre aux camps décide, en novembre 1992, de se retirer d'un processus qui n'offre pas de garanties suffisantes aux réfugiés. De septembre 1992 à janvier 1993, 15 000 Rohingyas sont forcés de quitter les camps pour un retour sans protection aucune dans leur pays d'origine. Un accord intervient finalement en mai entre le HCR et le gouvernement bangladais donnant à l'agence des Nations unies l'accès aux réfugiés afin de s'assurer du caractère volontaire du retour. Les réfugiés identifiés comme "volontaires" par les autorités bangladaises sont désormais transférés dans un camp de transit où le HCR peut mener des entretiens individuels afin de déterminer leur intention de retour. Après entretien, il apparaît que seulement 40%<sup>3</sup> d'entre eux sont désireux de rentrer en Birmanie. Malgré l'accord, les retours forcés vont se poursuivre jusqu'en décembre 1993 quand débute la seconde phase du rapatriement, conformément à l'accord signé (un mois plus tôt) entre le HCR et le gouvernement birman.

Sur les 50 000 Rohingyas qui sont rentrés chez eux pendant cette première phase du rapatriement, très peu nombreux sont ceux qui ont pu s'entretenir individuellement avec le HCR. Et l'on ne sait rien de leur situation une fois réinstallés au nord de l'Arakan puisque le gouvernement birman y interdit tout accès aux observateurs étrangers.

### **2. Seconde phase**

Le Memorandum of Understanding (MoU) signé en novembre 1993 par le HCR et le gouvernement birman (dont il faut préciser qu'il est tenu secret, les réfugiés n'y ayant pas eu accès dans les camps, et le HCR n'ayant pas non plus jugé nécessaire de le rendre public<sup>4</sup>) stipule que les deux parties ont résolu de mener "le rapatriement et la réintégration volontaires en conformité avec les principes de sécurité et de dignité"<sup>5</sup>. Il est notamment précisé que le gouvernement fournira des documents d'identité à tous les rapatriés et qu'ils jouiront de la même liberté de mouvement que les autres nationaux dans l'Etat de l'Arakan. Autre garantie, le gouvernement birman doit permettre l'accès du HCR à tous les rapatriés dans l'Etat de l'Arakan.

En quelques mois, le HCR installe en Arakan deux bases situées à Maungdaw et Sittwe, et le 30 avril 1994 les premiers rapatriés arrivent en Birmanie. Il est surprenant de constater que le HCR a choisi de débiter cette nouvelle phase de rapatriement au moment où sa liberté de manœuvre est des plus limitées. En effet, plusieurs bombes viennent d'exploser dans le centre de Maungdaw ; les autorités, qui en rendent responsable la résistance rohingya, vont ainsi, pour des raisons de sécurité, imposer de sérieuses restrictions aux déplacements des représentants du HCR. Confinés dans leurs bâtiments,

ces derniers sont incapables d'accéder aux rapatriés dans leurs villages - alors qu'il s'agit là d'une des principales exigences du HCR pour sa participation au rapatriement.

On peut craindre que la décision du HCR de poursuivre le rapatriement dans des conditions manifestement insatisfaisantes procède de raisons plus politiques : en effet, au même moment le gouvernement bangladais menace de ne pas renouveler son accord avec le HCR en raison de la stagnation du rapatriement. Ce ne serait donc pas simplement au vu de la situation qui prévaut en Arakan et dans l'intérêt des réfugiés que le HCR débute le processus de retour, mais très probablement pour répondre à des pressions d'ordre politique de l'autre côté de la frontière.

En juillet 1994, après deux mois sans rapatriement en raison d'un puissant cyclone qui a ravagé la région, le HCR mène une enquête auprès de 2 500 familles du camp de Kutupalong. Malgré des campagnes d'information menées depuis plusieurs mois dans les camps, selon lesquelles la sécurité et la protection (par le HCR) sont désormais garanties en Arakan, seuls 23 % des réfugiés interrogés se déclarent volontaires au retour. Un résultat qui aurait logiquement pu faire douter le HCR de l'opportunité de continuer le processus en cours, puisque le rapatriement se fonde sur le volontariat. Un résultat qui aurait également pu encourager le HCR à mener une enquête plus approfondie sur la situation en Arakan afin de comprendre les réticences de tant de réfugiés à retourner chez eux. La réponse du HCR a été tout autre : le 23 juillet 1994 à Dacca, puis le 28 juillet à Cox's Bazar, une délégation officielle envoyée par le siège du HCR à Genève, annonce que "toutes les conditions sont réunies pour permettre aux réfugiés leur retour au Myanmar". L'agence appuie également sa décision sur une seconde enquête menée dans le même camp de Kutupalong, dont il ressortirait que 97% des réfugiés veulent rentrer en Birmanie. Mais entre les deux enquêtes, trois réfugiés du camp ont été battus au point d'être hospitalisés lors de violences qualifiées d'"activités antirapatriement" par un responsable de Kutupalong<sup>6</sup>, ce qui pourrait expliquer ce soudain retournement d'opinion ; par ailleurs de nombreux observateurs ont mis en doute les conditions dans lesquelles les résultats de cette seconde enquête ont été obtenus (cf. infra).

Les entretiens individuels avec les réfugiés, que le HCR avait pourtant difficilement négociés, sont supprimés dès le 31 juillet 1994 et remplacés par un enregistrement systématique pour le rapatriement. Le HCR abandonne ses campagnes d'information aux réfugiés pour une simple promotion du retour, et satisfait par là même pleinement les autorités bangladaises. En Arakan, les mesures sécuritaires du Nasaka qui limitaient les

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

possibilités de déplacement du HCR n'ont pas toutes été levées<sup>7</sup> ; au Bangladesh moins d'un quart des réfugiés est volontaire au rapatriement ; enfin, les réserves d'ONG et de nombreux observateurs (dont plusieurs ambassades) se multiplient, mais pour le HCR, "Il est temps de rentrer"<sup>8</sup>. Il faut rappeler que le caractère volontaire du rapatriement des réfugiés est au cœur du mandat du HCR.

Un habitant de la ville de Maungdaw :

"Le HCR a organisé une réunion avec les réfugiés pour nous expliquer qu'ils étaient maintenant installés en Birmanie et qu'ils pourront ainsi prendre soin de nous comme aujourd'hui dans les camps. Le HCR nous disait : "Nous avons un accord avec le gouvernement birman, vous n'aurez plus de travail forcé, plus de problème, vous pourrez vous déplacer librement comme les autres "nationalités", tout ira bien. Quand vous arriverez le HCR prendra en charge le coût de reconstruction de votre maison. Nous vous donnerons de la nourriture et autres produits de base pendant dix ans." Le HCR nous a promis aussi que si les autorités birmanes nous causaient des problèmes comme en 1991, nous pourrions nous adresser à eux et qu'ils nous protégeront. Enfin, le HCR a dit : 'Nous ne quitterons pas la Birmanie tant que vous estimerez que vous avez besoin de nous'."

### **Un processus opaque**

Il apparaît ainsi que les réfugiés n'ont pas été informés correctement du processus de rapatriement, notamment de l'étape de l'enregistrement dont la signification n'a pas été explicitée.

Ainsi, dans les camps de Marichapalong et Dhuapalong, de nombreux départs sont retardés en raison de violents incidents provoqués par le refus des réfugiés de quitter le camp, ces derniers n'ayant pas compris que l'enregistrement auprès des autorités bangladaises et du HCR était synonyme de retour.

Ils seront donc, en septembre 1994, selon les chiffres officiels du HCR, 171 849 réfugiés sur 177 653 enregistrés à se porter volontaires au retour, soit 96% de la population des camps. Un pourcentage pour le moins élevé au regard des intentions de départ qu'une enquête du HCR, en juillet 1994, avait situées à 23% de la population réfugiée. En fait, à l'instar des réfugiés de Marichapalong et Dhuapalong qui ont protesté contre un départ non voulu, nombre des personnes enregistrées ne savent pas qu'elles seront automatiquement placées sur la liste des futurs rapatriés. Une enquête menée en mars 1995 par plusieurs ONG présentes dans les camps et publiée par Médecins sans frontières éclaire cette mésinformation des réfugiés quant au processus en cours. Parmi les 412 familles interrogées dans 11

camps, 37% pensent que l'enregistrement ne signifie pas nécessairement la volonté d'être rapatrié. Et par ailleurs, 65% des réfugiés interrogés ne savent pas qu'ils peuvent dire non au rapatriement.

A posteriori, un rapatrié de Maungdaw témoigne de cette confusion :

"Les listes des personnes enregistrées étaient envoyées en Birmanie. Après vérification des autorités, les listes revenaient et les réfugiés concernés partaient. Les personnes inscrites sur les listes ne pouvaient plus refuser de partir, sinon elles étaient arrêtées. Quand on est sur la liste, c'est soit le départ, soit la prison."

En fait, sur la population interrogée par les ONG, seuls 12 % sont allés se faire enregistrer pour pouvoir être rapatriés. En revanche, 79% des personnes interrogées y sont allées parce qu'elles avaient été appelées par le HCR ou les autorités du camp. Nombre de réfugiés ne savent pas pourquoi et certains ont reçu un faux motif, notamment dans les camps de Dhaopalong, Dechuapalong II et Marichapalong où les autorités présentent l'enregistrement comme "une simple rectification dans les livrets de famille"<sup>9</sup>. Un tel propos entre en contradiction totale avec les principes du rapatriement volontaire du HCR :

"L'enregistrement pour le rapatriement volontaire ne devrait pas être directement lié à tout autre enregistrement ou contrôle (tels que pour l'aide médicale et matérielle). Lier les deux pourrait entraîner une confusion de la part des réfugiés en leur donnant l'impression que l'on doit se faire enregistrer pour un rapatriement volontaire de manière à avoir le droit à une aide dans le pays d'asile. Ceci pouvant sérieusement compromettre le caractère volontaire [du rapatriement]"<sup>10</sup>.

Selon le même sondage, parmi les réfugiés qui acceptent le rapatriement (37%), la raison qui détermine leur choix est plus souvent "les menaces de la police en cas de refus et/ou des conditions de sécurité dans les camps" (14%) qu'une situation qu'ils considèrent désormais comme sûre en Birmanie (9%). Enfin, un tiers d'entre eux ont pris leur décision parce que le HCR ou les autorités du camp leur ont dit de partir.

Au regard de ce sondage dans les camps et des nombreux témoignages de rapatriés en Arakan, on peut légitimement affirmer que les retours forcés n'ont pas cessé après l'accord signé entre le HCR et le gouvernement birman, mais simplement changé de modalité et d'échelle dans des conditions humaines tout aussi déplorables. Aux pressions et violences des autorités bangladaises s'est mêlée la persuasion mensongère du HCR. Il est certain que sa collaboration

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

active avec les autorités bangladaises a semé la confusion dans la population réfugiée, qui a cessé de voir dans l'agence des Nations unies une organisation indépendante dont l'objectif était précisément de leur venir en aide et de les protéger<sup>11</sup>.

### **Les fausses promesse du HCR**

Des dizaines de rapatriés rencontrés dans plus d'une quinzaine de villages du Nord Arakan ont répété que les représentants du HCR s'engageaient, à l'époque, à les aider comme ils l'avaient fait dans les camps. Ces représentants leur auraient par ailleurs assuré que la situation en Arakan avait changé et qu'elle était devenue sûre pour les Rohingyas. La question du travail forcé étant souvent soulevée, le HCR leur assurait qu'ils n'y seraient plus soumis ; de même, les Rohingyas disposeraient désormais d'une entière liberté de mouvement. En outre, le HCR leur garantissait le plus souvent protection et assistance pour une durée de 10 ans (12 ans dans quelques cas).

Si dans le MoU passé entre le HCR et le gouvernement birman il est clairement indiqué que "les rapatriés jouiront de la même liberté de mouvement que les autres "nationaux" dans l'Etat de l'Arakan, en conformité avec les lois et les règlements existants", il n'est en revanche fait aucune mention du travail forcé. Il apparaît donc que la promesse faite aux réfugiés en la matière est une parole creuse, que le HCR n'était en tout état de cause aucunement en mesure de garantir, et destinée à inciter autant que possible les réfugiés à se porter volontaires au retour : en effet, le travail forcé (et ses corollaires de violence et d'humiliation) ont constitué la principale raison de l'exode de 1991-1992.

D'une manière générale, on ne peut que s'étonner que le MoU n'aborde à aucun moment la question des droits de l'Homme, ce qui est singulièrement injustifiable dans le contexte birman de violations graves et systématiques de ces droits. Tout laisse à penser que le HCR a jugé nécessaire de parvenir à un arrangement avec les autorités de Rangoun coûte que coûte, au prix d'une violation importante des principes du rapatriement de l'agence<sup>12</sup>.

Concernant les dix ou douze années d'assistance et de protection aux rapatriés, la promesse sans garantie du HCR est d'autant plus étonnante que l'accord entre l'agence onusienne et le gouvernement birman a été signé pour un an, certes renouvelable, mais en aucun cas il n'est fait mention d'une durée de l'assistance et de la protection. Si les deux parties ont convenu dans l'accord "d'effectuer le rapatriement volontaire et la réintégration en conformité avec les principes de sécurité et de dignité", il est précisé que "le GOUM (Gouvernement de l'Union du Myanmar) est responsable de la sécurité, la réception et la réintégration des rapatriés du Bangladesh

et de la coordination d'ensemble et l'exécution de l'exercice de rapatriement volontaire" (point 1). Le HCR a théoriquement accès à l'ensemble de la population rapatriée<sup>13</sup>, mais force est de constater qu'il n'en a pas été ainsi en pratique.

Il n'est par ailleurs nulle part question de "protection" des réfugiés dans le MoU. Concernant l'aide, l'accord stipule que "(...) En premier lieu, cette aide humanitaire couvrira le transport, l'accueil, la réinstallation et la nourriture" ["(...)This humanitarian assistance in immediate terms will cover areas such as transportation, reception, initial installation and food"] (point 13). Contrairement à ce qu'il a affirmé aux réfugiés, le HCR n'a donc pas de pouvoir particulier en matière de protection ; quant à l'aide alimentaire, elle se limite à l'arrivée des rapatriés et ne se poursuit en aucun cas pendant une décennie.

En outre, concernant la promesse faite d'offrir aux réfugiés une aide identique à celle fournie dans les camps, il est clair là aussi que le HCR ne serait aucunement en mesure de l'accomplir. En effet, il est logiquement parlant impossible pour le HCR d'offrir un soutien matériel, notamment alimentaire, dans une région où nombre de villages (plus de 700 répartis entre les deux seules communes de Maungdaw et Buthidaung) se trouvent à des heures, voire des journées, de marche, et ce seulement huit mois par an en raison de la saison des pluies qui interdit tout déplacement le reste de l'année. Les déplacements peuvent être à ce point difficiles que toute présence ou même visite régulière dans les zones éloignées des centres de Maungdaw, Buthidaung et Rathidaung afin de garantir la protection des populations est illusoire pour une agence qui a un effectif limité dans une région supérieure à 5 000 kilomètres carrés.

### **Violences des autorités bangladaises**

Malgré ses efforts pour inciter les Rohingyas au retour, le HCR n'a pas toujours réussi à convaincre les réfugiés qu'il était "temps de rentrer" ; les réfugiés utilisent en effet leur propre réseau en Arakan pour se tenir informés de la situation. Des réticences et des refus que les autorités bangladaises balayent par la violence et autres pressions. Ainsi, au moment où le HCR incite les réfugiés à rentrer en promettant aide et protection, les autorités bangladaises brandissent le bâton pour s'assurer d'un départ massif des réfugiés. Rappelons que selon le Manuel du HCR sur le rapatriement volontaire, "Le rapatriement de réfugiés n'est pas volontaire dès lors que...les autorités du pays d'accueil privent les réfugiés de toute réelle liberté de choix au moyen d'une coercition totale ou des mesures telles que, par exemple, la réduction de l'aide vitale".

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Un villageois du nord de Buthidaung témoigne :

"Les expatriés du HCR ont organisé une réunion pour annoncer que la situation était désormais sûre en Birmanie et que nous devions rentrer. Ils nous ont dit "Nous vous protégerons et vous aiderons pendant dix ans comme nous le faisons aujourd'hui, notamment avec les rations alimentaires. Si vous restez ici, vous serez comme les Palestiniens, sans terre, alors rentrez plutôt chez vous". Après cette réunion nous avons reçu des informations négatives de Birmanie alors nous avons préféré refuser de rentrer. Le HCR n'est plus venu mais les autorités bangladaises, elles, sont venues. En fait, la police, qui a frappé de nombreux réfugiés. [Un homme montre son bras handicapé depuis le tabassage]. Puis, quand nous sommes allés prendre notre ration alimentaire, les gardiens du camp ont confisqué nos livrets de rationnement. Nous ne pouvions plus avoir accès à la nourriture. Nous n'avions plus que de l'eau potable. Nous sommes restés plus d'une semaine sans manger et finalement nous avons accepté de partir."

D'autres réfugiés, comme ce villageois de Buthidaung, n'ont même pas eu de contact avec le HCR :

"Nous avons été forcés de rentrer. Les autorités bangladaises dans les camps nous ont affirmé que la situation était sans problème en Birmanie et que nous pouvions rentrer. Nous savions que rien n'avait changé et nous avons refusé de quitter les camps. Alors nous avons été battus. Certaines familles n'ont plus reçu les rations alimentaires habituelles. Le HCR venait souvent dans le camp, mais nous n'étions pas autorisés à parler à ses représentants. Nous n'avons jamais parlé à aucune personne du HCR. Ceux qui ont essayé de le faire ont été arrêtés et emprisonnés. Les visiteurs du HCR, des expatriés, étaient toujours accompagnés par les chefs de camp bangladais. Le départ s'est effectué avec les camions du HCR. La police bangladaise a tiré en l'air pour faire peur aux réfugiés qui refusaient de monter à bord. Il n'y avait pas de représentants du HCR mais seulement leurs camions. Les premiers représentants du HCR, nous les avons vus une fois arrivés sur le fleuve Naf, au moment du passage de la frontière. Mais nous n'avons pas pu vraiment parler avec eux. Quand finalement nous avons réussi à approcher l'un d'eux, le traducteur bangladais ne traduisait pas correctement nos propos et expliquait que nous voulions rentrer en Birmanie... Les quelques personnes "éduquées" du camp étaient souvent emprisonnées car elles pouvaient représenter les réfugiés auprès du HCR. Certaines personnes sont toujours emprisonnées au Bangladesh, d'autres ont été libérées et sont rentrées au village."

Plus généralement, selon les réfugiés interrogés, la réaction la plus commune aux propos du HCR a été de refuser de partir, et de mettre en doute les promesses faites.

### **Un rapatriement interminable**

Les conditions du rapatriement sont telles qu'en décembre 1995, alors qu'environ 200 000 réfugiés Rohingyas sont déjà rentrés en Birmanie, le bureau du HCR de Cox's Bazaar prend la décision d'arrêter toute participation à la promotion du retour après avoir reçu des informations sur les atteintes aux droits de l'Homme continues en Arakan. Ce qui n'empêche pas les responsables du HCR de Rangoun et Genève de maintenir l'objectif de juin 1996 pour la fin du rapatriement<sup>14</sup>.

En 1996, le rapatriement est sérieusement ralenti. Selon les chiffres du HCR, ils sont seulement 23 000 à passer la frontière du retour pour l'ensemble de l'année, ce qui oblige à reculer la fin de l'opération au 31 mars 1997. Face au refus des réfugiés restants de rentrer en Birmanie, le HCR propose de les réinstaller au Bangladesh, ce que refusent les autorités de Dacca. Du côté birman, les autorités qui traînaient les pieds à poursuivre le rapatriement, acceptent après maintes négociations de rouvrir la frontière pendant un mois pour laisser passer les 7 500 réfugiés "volontaires" au retour. Quelques jours après cet accord passé entre les gouvernements birman et bangladais, les nuits des 19 et 22 juillet 1997, dans les camps de Nayapara et de Kutupalong, la police bangladaise arrête 399 réfugiés candidats au retour, les soumet à des violences et les déporte en Birmanie. Le HCR proteste auprès des autorités. Dans le camp de Nayapara, les réfugiés font une grève de la faim pendant 15 jours.

A la fin de 1997, malgré les pressions et les départs forcés, ils sont encore plus de 22 000 dans les deux camps de Nayapara et Kutupalong, dont plus de 6 000 ont donné leur "accord" pour le rapatriement. L'année suivante, ils ne sont qu'une centaine de Rohingyas à rentrer en Birmanie alors que les autorités bangladaises continuent leur politique de pression et répression dans les camps. Ainsi, la Burma Rohingya Refugee Association dénonce notamment, en octobre 1998, la confiscation de 112 carnets de rationnement privant 744 réfugiés de nourriture, l'arrestation et l'incarcération de 350 autres réfugiés pour des motifs mensongers et les accusations de terrorisme qui pèsent sur 24 leaders rohingyas.

Par ailleurs, la représentante en Europe de l'ONG Refugees International, Yvette Pierpaoli, rapporte après sa mission dans les deux camps de réfugiés au printemps 1998, que tous les réfugiés interrogés qui avaient donné leur accord pour rentrer en Birmanie ont affirmé l'avoir fait sous la pression des autorités.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

En novembre 1998, le HCR parvient à convaincre les autorités birmanes de reprendre les rapatriements. Mais les passages de la frontière ne dépassent pas la centaine de réfugiés jusqu'à la fin de l'année. En 1999, le rapatriement se poursuit à un rythme encore plus lent. De janvier à mai, seuls 141 Rohingyas sont de retour en Birmanie<sup>15</sup>. Du même coup, les pressions reprennent sur les réfugiés. Mais cette fois, le personnel du HCR semble partie prenante. Une situation suffisamment inquiétante pour qu'en mai 1999 une ONG proteste auprès du directeur régional du HCR, dans un courrier qui n'a pas été rendu public mais dont la FIDH a pu se procurer une copie. En effet, selon des témoignages de réfugiés recueillis par l'ONG, le HCR mènerait un nouveau recensement dans les camps pour lequel les Rohingyas seraient non seulement photographiés, mais également obligés de signer ou de marquer d'une empreinte digitale un document, dans certains cas une simple feuille blanche fournie par l'agence. Certains réfugiés, échaudés par les pratiques du HCR, craignant que la signature ne signifie le rapatriement, ont refusé. En représailles, affirment-ils, leurs carnets de rationnement auraient été confisqués par le personnel du HCR. Les membres de cette ONG qui ont interrogé les employés du HCR au sujet du recensement n'ont pas pu obtenir de réponse claire. Pour l'un d'entre eux, il s'agissait de déterminer qui était et qui n'était pas un réfugié, alors que pour un autre l'opération en cours n'avait pas de lien avec le rapatriement et devait servir à identifier les groupes vulnérables.

Par ailleurs, l'ONG fait état dans sa lettre de nombreux témoignages de réfugiés victimes de violences physiques et de contraintes par les autorités du camp parce qu'ils refusaient le rapatriement. D'autres témoignages provenant de rapatriés interrogés au centre de transit de Maungdaw accusent la police bangladaise d'avoir coupé leurs rations alimentaires et de les avoir placés en détention pour finalement les forcer physiquement à signer l'accord pour le retour.

Aujourd'hui, ils sont toujours plus de 20 000 Rohingyas dans les deux camps de Nayapara et Kutupalong à attendre que l'on décide de leur sort. L'objectif officiel du HCR à Cox's Bazaar est d'achever le rapatriement avant la fin 2000. Les négociations se poursuivent pour savoir combien pourront rester au Bangladesh et combien seront finalement contraints à repasser la frontière. Le HCR souhaiterait semble-t-il mettre un terme au plus vite à une opération de rapatriement qui n'a que trop duré et a déjà passablement terni son image.

### **B. Réinstallation et réintégration**

Deuxième volet de l'accord conclu entre le gouvernement birman et le HCR, la "réintégration" doit se dérouler, à l'instar du rapatriement, "en conformité avec les

principes de sécurité et de dignité". Cependant, le contexte politique en Arakan et plus généralement en Birmanie d'une part, le cadre juridique de la "réintégration" de l'autre, n'offrent pas les garanties nécessaires au déroulement de l'opération selon les "principes" énoncés.

En effet, en 1995, trois ans après l'exode massif de Rohingyas qui fuyaient la répression et la discrimination du pouvoir birman, tout tend à montrer que la situation ne s'est pas améliorée et qu'elle s'est même détériorée pour la minorité musulmane. Non seulement les auteurs des exactions à l'encontre des Rohingyas, essentiellement les militaires et autres forces de l'ordre birmanes, n'ont fait l'objet d'aucune procédure judiciaire, mais ils sont toujours présents avec le même pouvoir démesuré sans aucun garde-fou. Aucune disposition juridique n'a été prise qui viserait à protéger la minorité musulmane d'exactions comparables à celles de 1991-92. Le seul changement de taille est la création du Nasaka, qui constitue un nouveau rouage du système répressif birman. De manière générale, la Birmanie n'a connu aucun changement politique majeur. La "libération" conditionnelle de la leader de l'opposition Aung San Suu Kyi, en juillet 1995, marque plus la volonté de la junte militaire de donner des gages à la communauté internationale, dont elle a besoin économiquement et politiquement, qu'un réel signe d'ouverture à l'intérieur du pays. L'Arakan, comme les autres périphéries de l'Union, continue de subir la politique de répression et de discrimination du centre à l'encontre des minorités, dont une des conséquences (voulues) est un non-développement chronique.

#### **1. Un cadre juridique sans garantie**

Dans un contexte politique difficile, le cadre juridique de la "réinstallation" (le MoU) n'apporte pas non plus de garantie sérieuse pour les rapatriés, hormis les très généraux "principes de sécurité et de dignité". Comme mentionné plus avant, il n'est fait aucune allusion au respect des droits de l'Homme (alors que leurs violations graves et répétées ont été à l'origine de l'exode) et de manière plutôt vague aux droits des Rohingyas. Seule est garantie dans l'accord "une liberté de mouvement identique à celle des autres "nationaux" de l'Etat d'Arakan, en conformité avec les lois et réglementations existantes". C'est-à-dire, "en conformité" avec la loi de 1982 sur la citoyenneté<sup>16</sup> qui fait des Rohingyas une population étrangère sans droit, en particulier sans celui de se déplacer librement.

#### **2. Des promesses non respectées**

C'est donc dans un contexte hostile et sans garantie que plus de 200 000 Rohingyas ont déjà repassé la frontière en 1995. Les rapatriés sont, dans un premier temps, accueillis dans des camps de transit où ils reçoivent une

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

aide matérielle du HCR avant de rentrer dans leurs villages sans savoir ce qu'ils vont retrouver.

Un villageois du nord de Buthidaung :

"Nous sommes restés une nuit au camp de transit de Buthidaung. Nous avons reçu du HCR 2 000 Kyats (20 dollars à l'époque, 6 dollars en 1999) par personne et de la nourriture pour quinze jours. Les autorités birmanes ont pris une photo par famille. Nous avons également reçu une liste familiale. Pour rentrer nous avons été obligés de prendre un bateau local qui avait un accord avec les services de l'immigration. L'homme du bateau a récupéré les listes familiales et a fait payer 200 Kyats par personne, même les enfants. Normalement pour aller de Buthidaung à notre village nous payons seulement quelques dizaines de Kyats..."

Un habitant de Maungdaw raconte pour sa part qu'une fois les formalités accomplies et l'aide du HCR reçue, il est rentré dans son quartier dans un camion pour lequel chaque famille payait 1 000 Kyats. Ce que le HCR donnait aux rapatriés était donc déjà en partie repris avant même qu'ils n'atteignent leurs villages. Cette pratique n'était pas systématique, un certain nombre de réfugiés ont déclaré être rentrés à pied dans leur village, mais le racket lors des déplacements constitue un exemple des abus les plus courants à l'égard des Rohingyas<sup>17</sup> - dans ce cas avant même la réinstallation. L'aide du HCR est rognée dès l'arrivée et celle des autorités birmanes est inexistante. Interrogé à ce sujet, un villageois de Taung Bazar a répliqué : "Nous n'avons reçu aucune aide du gouvernement, c'est plutôt nous qui l'aidons !"

Une grande majorité des rapatriés ont retrouvé leur terrain, mais les maisons étaient sérieusement endommagées, voire dans nombre de cas complètement détruites : faites de bois et de bambous, elles n'ont pas toujours résisté aux intempéries. Les maisons ont aussi parfois été la cible du voisinage intéressé par le bois à récupérer, ou très souvent celle du Nasaka qui, par souci de récupération ou volonté de destruction, s'attaquait aux biens laissés par les villageois exilés.

Les terres des quelques rapatriés qui en possédaient encore avant de partir ont dans certains villages été confisquées. D'après les témoignages recueillis, rien ne semble indiquer qu'il y ait eu des destructions de maisons et des confiscations de terre systématiques à l'échelle de la région. Il n'y a pas eu de politique de la terre brûlée, certainement en raison du fait que dans chaque village une bonne partie de la population avait choisi de rester. En revanche, de nombreuses destructions de maisons et confiscations de terre ont eu lieu de manière éparse pour servir les intérêts locaux d'un camp Nasaka ou, par exemple, d'un village modèle à agrandir.

Une femme d'un village au sud de Maungdaw témoigne :

"Le HCR nous avait promis que tout serait rendu, nos maisons et nos terres, et que nous aurions dix ans d'aide et de protection. Quand je suis arrivée au village je n'ai retrouvé que mon terrain, ma maison avait été détruite par le Nasaka qui avait pris le bois pour son camp. Les quelques acres de terre qui me restaient avaient été confisqués pour un village modèle. Je n'ai reçu aucune compensation."

Dans un autre village de pêcheurs au sud de Maungdaw :

"Au retour, nous avons récupéré nos terrains mais pas les maisons qui avaient été détruites. La plupart, surtout les plus grandes, avait été détruite par le Nasaka et parfois, les plus petites, par les intempéries. Nous avons perdu les 16 acres de terre du village. Aujourd'hui le village est sans terre [cultivable]."

Pour tous les rapatriés, le coût de la réinstallation est élevé. Dans l'immédiat, il leur faut reconstruire ou réparer leur maison. Des villageois du sud de Buthidaung expliquent que chaque maison coûte environ 15 000 Kyats à reconstruire. Dans un autre village du district de Buthidaung, un rapatrié raconte :

"En partant pour le Bangladesh nous avons tout laissé. Au retour nos maisons étaient détruites. Nous avons pu les reconstruire en partie avec l'argent du HCR. Cette somme était insuffisante alors nous avons vendu les moustiquaires, les assiettes et les autres choses que le HCR nous avait données. Tout sauf la nourriture. Nous avons aussi récupéré notre terre. Il s'agissait de petites superficies. Une trentaine de familles avaient moins d'un acre. Mais en 1997, nous avons été obligés de vendre toutes nos terres à d'autres villageois qui n'étaient pas des rapatriés. L'année avait été mauvaise et nous ne pouvions plus faire face aux dépenses."

En fait, avec un soutien du HCR limité à la réinstallation (sauf pour certaines personnes vulnérables, comme les veuves, qui ont continué à recevoir du riz), les rapatriés font rapidement face à de graves difficultés matérielles. Ceux qui possèdent encore des terres ou d'autres biens vont les vendre, les autres tentent de survivre avec de nombreux jours de jeûne forcé et pour certains, au bout du compte, un nouveau départ au Bangladesh. Derrière cet appauvrissement accéléré, il y a des raisons politiques. Alors que l'inflation touche de plein fouet les plus pauvres ne pouvant plus faire face aux dépenses de première nécessité comme le riz, le travail forcé va reprendre malgré les promesses du HCR aux réfugiés. Dans le même temps, la restriction de déplacement et de

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

nouvelles taxes vont rendre la situation intenable pour nombre de rapatriés.

Un habitant de Maungdaw :

"Au village il n'y avait plus que les terrains, les maisons avaient été emportées et les cocotiers coupés. J'avais trente manguiers et il n'en restait plus aucun au retour. Pendant un mois nous n'avons pas eu de travail forcé. En revanche la liberté de mouvement a été limitée dès notre arrivée. Puis le travail forcé a recommencé. Nous devons faire des toitures, couper et transporter du bambou pour les militaires. Aussi surveiller le village pendant la nuit".

Quasiment tous les rapatriés interrogés sur Maungdaw et Buthidaung témoignent d'une situation qui n'était "pas meilleure" à leur retour. Au-delà d'une réinstallation difficile, ils doivent faire face aux mêmes restrictions et discriminations qu'auparavant. Le travail forcé a repris ; ils ne peuvent pas se déplacer pour chercher du travail ou faire du commerce hors de leur village, les prix ont beaucoup augmenté et les taxes grèvent plus qu'avant leur maigre budget.

Concernant leur document d'identité, malgré la garantie inscrite dans l'accord, la plupart des rapatriés n'ont reçu à leur retour qu'une liste familiale qui ne leur confère aucun droit. Au contraire, cette liste est utilisée par les autorités birmanes comme un moyen supplémentaire de contrôle sur la population rohingya<sup>18</sup>.

### **3. Le rôle du HCR au retour**

Toujours victime de la politique discriminatoire et répressive de Rangoun, la population rohingya, selon les témoignages recueillis, estime ne pas pouvoir réellement compter sur une aide et une protection du HCR.

La première raison est d'ordre structurel. Elle est inscrite dans l'accord entre le gouvernement birman et l'agence des Nations unies : "Le HCR pourra et, lorsque cela lui est demandé, devra utiliser les bureaux locaux du service de l'immigration (Immigration and Manpower Department, IMPD) sur les communes de Sittwe, Buthidaung, et Maungdaw" ["UNHCR may as and when required use the local offices of the Immigration and Manpower Department in Sittwe, Buthidaung and Maungdaw"]. En d'autres termes, l'IMPD<sup>19</sup> est le partenaire principal du HCR. Or, cette administration est aussi, dans les districts de Maungdaw et Buthidaung, une composante du Nasaka.

On peut dès lors douter du caractère réel de la "réintégration" des Rohingyas, dans la mesure où le partenaire du HCR en Arakan, l'IMPD, participe également activement à la répression de cette même population par le biais du Nasaka.

Pratiquement, la coopération entre le HCR et l'administration birmane signifie aussi que les bâtiments de l'agence des Nations unies sont installés sur les terrains de l'IMPD. L'autonomie d'action du HCR en est encore un peu réduite et son accès libre et indépendant à la population rohingya devient quasiment impossible. Dans une société birmane, et plus encore en Arakan où toute parole peut coûter la liberté, voire la vie, parler au HCR qui coopère étroitement avec les autorités birmanes revient de fait à prendre un risque trop important. La question de savoir quelle protection le HCR peut alors assurer à la population rohingya demeure ouverte.

De cette coopération ambiguë entre HCR et IMPD va naître une confusion dans la population rohingya, déjà rendue sceptique par les promesses répétées par l'agence onusienne dans les camps et non tenues. Un villageois du sud de Maungdaw :

"Nous n'avons pas demandé d'aide particulière au HCR car nous savions qu'il travaillait main dans la main avec les autorités, particulièrement le Nasaka. L'aide du HCR s'est limitée aux veuves qui ont continué à recevoir une aide matérielle. Le reste de la population n'a rien reçu malgré les promesses".

Le sentiment d'avoir été trompé est aussi présent, exprimé ici par un habitant d'un autre village au sud de Maungdaw :

"Nous remercions le HCR pour une certaine aide fournie, mais il y a eu trop de fausses promesses. Alors les gens ici détestent le HCR".

Pour les Rohingyas qui ont osé franchir le pas et qui se sont rendus au HCR afin de se plaindre de la répression, ou demander une aide, l'accueil n'a pas non plus toujours été à la hauteur de la mission, comme l'illustrent les propos d'un habitant de Maungdaw :

"Le HCR nous avait promis que si nous rencontrons les mêmes problèmes avec les autorités birmanes qu'en 1991, nous pourrions nous adresser à eux et qu'ils nous protégeraient. Le HCR avait même dit : "Nous ne quitterons pas la Birmanie tant que vous estimerez que vous avez besoin de nous". Après mon retour en Birmanie, je suis allé me plaindre auprès du HCR à cause du travail forcé et des problèmes de liberté de mouvement. Ils m'ont répondu : "Nous ne pouvons rien faire !" Je me suis rendu deux fois au bureau du HCR de Maungdaw pour me plaindre et je n'ai eu aucune réponse. J'ai rencontré un expatrié qui a juste écouté et dit : 'On verra ce qu'on peut faire...'. Depuis, je n'ai aucune nouvelle."

Sur le terrain, la mission du HCR, notamment celle de protection, n'est pas non plus sans ambiguïté. Selon des

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

témoignages recueillis au Bangladesh auprès de Rohingyas ayant décidé de fuir à nouveau leur pays, lors des visites dans les villages, le HCR était accompagné d'hommes du renseignement militaire qui assistaient aux conversations avec les villageois.

Si la présence du HCR a permis d'éviter certains abus et d'aider la population rapatriée à être réinstallée en Arakan, on ne peut pas pour autant parler de "réintégration" réussie. Les nouveaux départs de Rohingyas par dizaines de milliers chaque année depuis 1996 en sont une preuve.

Il devient même douteux d'utiliser le terme de "réintégration" pour une population qui depuis plusieurs décennies n'est plus "intégrée". "La réintégration risque d'être une formulation trompeuse dans la mesure où elle présuppose une intégration initiale qui n'existe pas" ["Reintegration risks being a misleading term, as it presupposes previous integration which did not exist"], explique Lisbeth Garly Andersen, consultante auprès du HCR, dans son rapport de juillet 1997<sup>20</sup>. Elle cite un ancien membre du HCR qui lors de son départ écrit : "Il est difficile d'imaginer comment les musulmans pourront jamais se sentir intégrés dans une société qui les considère comme des étrangers, des êtres inférieurs et comme une ressource à exploiter" ["It is difficult to see how the Muslim population can ever feel integrated into a society that treats them as foreigners, inferiors and a resource to be exploited"]. Après neuf semaines d'enquête en Arakan qui devait permettre d'établir les facteurs qui conduisent les Rohingyas à quitter leur pays pour le Bangladesh, Andersen écrivait : "Comme constaté dans les études de cas, la majeure partie des rapatriés expliquent que la situation actuelle ne s'est pas améliorée, voire qu'elle a empiré" ["As can be seen in the case studies, the majority of the returnees describe the current situation as not improved or worse"].

Dans un contexte de répression et de discrimination comparable en de nombreux points avec la situation qui prévalait lors de l'exode de 1991-1992 et sans réelle garantie juridique, 200 000 Rohingyas se sont donc réinstallés en Arakan avec l'aide du HCR. Mais la "réintégration" inscrite dans l'accord s'avère encore impossible pour une population qui, selon la loi de 1982 sur la citoyenneté, est toujours considérée comme étrangère dans son propre pays.

Cinq ans après le début du rapatriement de masse et l'arrivée du HCR (ainsi que de plusieurs ONG internationales) en Arakan, la situation des Rohingyas est, selon les témoignages recueillis, pire que celle de 1991-1992 : travail forcé accompagné de violence et d'humiliation, déplacements forcés de population et installation sur les terres rohingya de colons bouddhistes, taxes arbitraires et rackets en tout genre, absence de

liberté de mouvement et surtout déni total de citoyenneté, constituent le quotidien d'une population poussée à quitter le pays.

Au regard des failles du MoU, notamment en matière de droits de l'Homme, au regard par ailleurs des pratiques du HCR sur le terrain, notamment dans les affirmations inexacts tenus aux réfugiés Rohingyas, la FIDH regrette de constater que, jusqu'à ce jour, le HCR a dans une large mesure gravement failli à sa tâche et contrevenu en de nombreux points à son mandat en connaissance de cause.

### Notes :

1. "En ce qui concerne le rapatriement sûr et volontaire des résidents du Myanmar, les deux parties reconnaissent le rôle du HCR dans les diverses étapes du processus, contribuant ainsi à réduire la préoccupation de la communauté internationale." ["Both sides recognize the role of the UNHCR in various stages of the repatriation process, facilitating the reduction of international concern in the context of voluntary and safe return of Myanmar resident."], cité par HRW/A, op.cit., p.16
2. HRW/A, op. cit., p. 17
3. Chiffre HCR cité par l'organisation Médecins sans frontières (MSF) dans son rapport "Refugees without reason, Repatriation of the Rohingya refugees to Burma", rapport provisoire, juin 1995
4. Malgré cette "discretion", selon certaines sources imposées au HCR par les autorités birmanes, la FIDH a pu se procurer une copie de l'accord
5. Traduction non-officielle
6. Cf. HRW/A, op. cit., p.18
7. Ibid., p. 19
8. Traduction de "time has come to go home". Déclaration faite à Cox's Bazaar le 28 juillet 1994 par le HCR et citée par MSF, op. cit., p.13
9. Fait rapporté par des réfugiés et cité dans le rapport de MSF
10. UNHCR Handbook on Voluntary Repatriation : International Protection, 1996
11. Cf. rapport MSF, pp. 15-16
12. Ces principes sont détaillés dans le UNHCR Handbook on Voluntary Repatriation : International Protection, 1996
13. Dans le MoU est précisé (point 6) : "Afin de permettre au HCR de s'acquitter de ses responsabilités, le GOUM lui assurera l'accès à tous les rapatriés de l'Etat d'Arakan" ["In order to enable UNHCR to discharge its responsibilities, the GOUM will ensure UNHCR has access to all returnees in the Rakhine State"].
14. Rapport HRW/A, p.20
15. Chiffre du HCR
16. Cf. infra
17. Cf. infra
18. Cf. infra
19. L'IMPD a été rebaptisé, en 1998, IPD, Immigration and Population Department
20. Rapport Andersen pour le HCR, op. cit.

### **III. Répression, discrimination et exclusion en Arakan**

---

Une triple dynamique répressive est à l'œuvre en Arakan :

(i) **Une répression que l'on pourrait caractériser de "généralisée"**, car similaire à celle qui est à l'œuvre ailleurs dans l'Union, les populations de l'Arakan étant, comme dans tout le pays, victimes de violations graves et répétées des droits de l'Homme, régulièrement dénoncées par les institutions internationales et nombre d'organisations non gouvernementales ;

(ii) **Une répression plus spécifique qui concerne les périphéries de l'Union, en particulier les minorités ethniques**, notamment les Karens, les Shans, les Kachins... En Arakan, Rohingyas, Arakanais tout comme les petites minorités souvent installées dans des zones montagneuses et reculées de l'Etat, sont soumis très régulièrement au travail forcé, déplacés de force, ou encore obligés de payer des taxes arbitraires qui s'apparentent plus à du racket ; leur terre est souvent confisquée sans dédommagement ;

(iii) **Enfin, les Rohingyas subissent une répression et une discrimination qui les vise spécifiquement.** Ils sont tout d'abord victimes de la politique gouvernementale qui encourage à l'échelle nationale les sentiments anti-musulmans dans la population bouddhiste afin de détourner l'attention de problèmes sociaux ou politiques menaçant le pouvoir<sup>1</sup>. Mais les Rohingyas sont aussi et surtout la cible d'une double exclusion. Par la loi : depuis l'indépendance, ils ont été progressivement privés de leurs droits jusqu'à perdre leur citoyenneté pour devenir des apatrides dans leur propre pays. Ensuite par une politique de colonisation qui les force à se déplacer à l'extrême nord de l'Arakan pour finalement les pousser de l'autre côté de la frontière.

#### **A. La spécificité de la répression à l'égard des Rohingyas**

Alors que le HCR et d'autres agences des Nations unies comme le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et le PAM, ainsi que plusieurs ONG internationales tentent d'améliorer les conditions de vie des Rohingyas, afin de contribuer à supprimer les causes de l'exode de 1991-1992, les autorités birmanes essayent au contraire par tous les moyens de précariser économiquement et socialement cette population qui, progressivement, victime d'humiliations, de violences physiques et autres exactions, se résigne, une nouvelle fois, à passer la frontière vers le Bangladesh. Tout est acceptable pour le pouvoir birman - sauf un départ massif. Ainsi, tout en leur refusant la citoyenneté, en les maintenant dans un statut d'apatride, les autorités birmanes contrôlent de très près leurs mouvements, et poursuivent leur politique de colonisation du nord Arakan, poussant lentement mais certainement les Rohingyas vers la sortie. Malgré les assurances du HCR sur une évolution positive des conditions de vie de la population rohingya (cf. supra), les témoignages des villageois recueillis dans les districts de Maungdaw et Buthidaung démontrent le contraire.

##### **1. Des non-citoyens**

A considérer la citoyenneté comme le droit aux droits, on peut affirmer que la situation critique de précarité et de vulnérabilité dans laquelle se trouve la population rohingya est directement liée à sa non-reconnaissance par les autorités birmanes. De fait, les Rohingyas sont aujourd'hui considérés comme des étrangers dans leur propre pays. Une population sans droits qui a vu depuis près d'un demi-siècle sa citoyenneté s'amenuiser comme peau de chagrin.

##### **De 1947 à 1982**

Bien que non reconnue comme l'une des races indigènes de Birmanie dans la Constitution de 1947, la population rohingya pouvait toutefois se voir accorder la citoyenneté car était considéré comme citoyen de l'Union :

"Toute personne née dans un des territoires qui, au moment de sa naissance, faisait partie de l'empire de Sa Majesté britannique et ayant résidé dans un des territoires faisant partie de l'Union pour une période minimale de huit ans dans les dix premières années précédant la date d'entrée en vigueur de cette Constitution ou précédant immédiatement le 1er janvier 1942 et ayant

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

l'intention d'y résider de façon permanente et qui fait connaître sa volonté selon la voie et le délai définis par la loi."<sup>2</sup>

Dès 1948, inquiet de l'immigration indienne en Birmanie, le gouvernement promulguait une loi sur la citoyenneté qui allait limiter la disposition de la Constitution en précisant que les personnes n'appartenant pas aux races indigènes reconnues comme nationales devaient descendre "d'ancêtres qui pour deux générations au moins ont tous élu domicile permanent dans les territoires de l'Union et dont les parents et lui-même étaient nés dans un de ces territoires" ["from ancestors who for two generations at least have all made any of the territories included within the Union their permanent home and whose parents and himself were born in any such territories"]. Avec cette loi, obligation était faite à tous les résidents du pays de se faire enregistrer dans les douze mois à venir afin de recevoir une carte d'identité. Nombre de Rohingyas ont alors obtenu la citoyenneté, ce qui leur a notamment permis de voter pendant la décennie démocratique (1950-1962). Mais après le coup d'Etat et l'arrivée au pouvoir des militaires, la reconnaissance des enfants Rohingyas comme citoyens birmans devient de plus en plus difficile<sup>3</sup>. Avec "la voie birmane vers le socialisme", Ne Win insuffle également un vent nationaliste sur le pays affirmant notamment que les minorités ethniques - même celles qui ne sont pas en rébellion - constituent un danger pour l'unité de la Birmanie.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle Constitution est proclamée en 1974. Vingt-sept articles détaillent les droits et devoirs fondamentaux des citoyens qui serviront de point de départ pour la future loi sur la citoyenneté, promulguée en 1982. Entre temps, l'opération Nagamin a été lancée par les autorités. Terrorisés par un contrôle d'identité qui a tourné à la chasse à l'homme, plus de 200 000 Rohingyas ont trouvé refuge au Bangladesh. C'est peu de temps après le retour de ces réfugiés que la nouvelle loi sur la citoyenneté est promulguée.

### **La loi de 1982**

Promulguée le 15 octobre, la nouvelle loi sur la citoyenneté rompt avec la législation précédente, dans la mesure où elle ne reconnaît plus une seule catégorie de citoyens mais trois. Selon cette disposition légale, unique en son genre, cohabitent désormais dans l'Union, les citoyens, les citoyens associés et les citoyens naturalisés. Peuvent être citoyens de première classe, les personnes appartenant aux groupes reconnus "nationaux" comme les Kachin, Kayah, Karen, Chin, Birman, Mon, Arakanais, Shan et les membres de minorités ethniques (les musulmans Kamans en font partie, mais pas les Rohingyas) installées de manière permanente sur les territoires de l'Union avant 1823,

année qui précède l'occupation britannique. Ceux qui ne peuvent donner la preuve de résidence de leurs ancêtres au-delà de 1823 pourront devenir citoyens de deuxième classe ou "associés" si un de leurs parents a été citoyen au regard de la loi de 1948. Celui-ci devant, pour ce faire, descendre d'une famille dont au moins deux générations ont fait d'un des territoires de l'Union leur domicile permanent. Enfin les citoyens de troisième classe ou "naturalisés", essentiellement les immigrants arrivés pendant la période coloniale, doivent être nés en Birmanie et leurs parents doivent être rentrés et avoir résidé dans le pays avant le 4 janvier 1948 ou au moins l'un des deux doit être reconnu comme un citoyen. Un citoyen naturalisé doit également "bien parler une des langues nationales", "être de bonne réputation" ["be of good character"] et "être sain d'esprit" ["be sound of mind"].

Les citoyens associés et naturalisés ont "les droits d'un citoyen sous les lois de cet Etat, à l'exception des droits stipulés occasionnellement par le Conseil d'Etat" ["the rights of a citizen under the laws of that State, with the exception of the rights stipulated from time to time by the Council of State"]<sup>4</sup>. A la différence des citoyens de première classe, ils peuvent perdre leur citoyenneté<sup>5</sup>. Par ailleurs, ils peuvent accéder à l'université, mais n'ont pas le droit d'étudier la médecine générale et dentaire, ni de suivre le cursus d'ingénieur dans les instituts les plus côtés du pays.

Avec la nouvelle loi de 1982, très peu de Rohingyas peuvent devenir citoyens, même associés ou naturalisés, notamment en raison de leur difficulté matérielle à fournir des preuves légales de leur passé dans le pays. En fait cette nouvelle loi, de par son contenu et sa coïncidence dans le temps avec le retour des réfugiés de 1978, semble clairement élaborée comme un outil légal d'exclusion des Rohingyas (et par là même d'autres communautés, comme les Chinois, arrivées dans le pays pendant la période coloniale). Avec la promulgation de la loi, tous les habitants du pays doivent faire ou refaire une demande de carte d'identité. Les Rohingyas qui avaient obtenu une carte d'identité (National Registration Card, NRC) après 1948 ont été obligés de la rendre pour obtenir un nouveau document sous la nouvelle loi. Nombre d'entre eux n'ont rien reçu en échange, ni récupéré leur ancienne carte<sup>6</sup>.

Discrimination supplémentaire à l'encontre des Rohingyas qui disposent encore de cartes d'identité, en 1989, le gouvernement en distribue de nouvelles qui en plus du nom, de la photographie, du lieu de résidence, etc., précisent la religion et l'origine ethnique du porteur. Trois couleurs de carte d'identité distinguent les différents citoyens : rose pour les citoyens, bleu pour les citoyens associés et vert pour les citoyens naturalisés. Les cartes d'identité pour étrangers

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

(Foreigners Registration Cards, FRC) sont blanches. Contrairement aux autres "étrangers" de Birmanie (les Chinois par exemple), les Rohingyas n'ont même pas pu obtenir de FRC.

En fait, avec la nouvelle loi de 1982, les Rohingyas deviennent des apatrides sans statut. Ils ne sont plus reconnus légalement par les autorités birmanes. Les conséquences sont nombreuses. En vertu de la Constitution de 1974, en tant qu'étrangers, ils ne peuvent pas avoir recours à l'appareil judiciaire (article 101-f) et n'ont pas de droit d'association (article 158). Ils ne peuvent plus non plus voyager librement dans l'Etat ; l'accès à la fonction publique leur est interdit et celui à l'éducation supérieure est limité. Sur des motifs raciaux et religieux, les Rohingyas ont perdu tous leurs droits.

### **Statut actuel des Rohingyas**

Depuis le retour des réfugiés rohingyas du Bangladesh, la situation n'a pas évolué en matière de citoyenneté. Dans le MoU, il était convenu (point 4) que "après avoir effectué les vérifications nécessaires, le GOUM [gouvernement birman], assisté par le HCR, délivrera à tous les rapatriés les papiers d'identité appropriés" ["after the necessary verifications the GOUM will, with the assistance of the UNHCR, issue to all returnees, the appropriate identification papers"]. Une disposition suffisamment vague pour n'obliger en aucune façon les autorités birmanes à accorder la citoyenneté aux Rohingyas. En fait, les Rohingyas doivent se contenter d'une liste familiale sur laquelle figurent les noms des membres de la famille. Ces listes à l'entête de l'IMPD (devenu IPD) n'ouvrent à aucun droit. Au contraire, elles représentent un moyen supplémentaire de contrôle de la population, comme l'explique un habitant de Buthidaung :

"Une fois par an, il y a un recensement de la population. Dans notre village, chaque année ça se déroule entre octobre et novembre après la saison des pluies. Le Nasaka, qui annonce quelques jours à l'avance le contrôle des villageois, vérifie pour chaque famille si les membres inscrits sur la liste sont présents. Ils [les hommes du Nasaka] prennent aussi chaque année une photo de chaque famille pour mieux nous contrôler. Les personnes absentes lors du recensement sont rayées des listes. Elles n'ont plus le droit de revenir au village."

Finalement sous la pression du HCR, convaincu à raison que le déni de citoyenneté constitue la pierre d'achoppement à l'intégration des Rohingyas dans la société birmane, les services de l'immigration (IPD) acceptent en juin 1995 de distribuer des documents d'identité temporaires (Temporary Registration

Certificates, TRC) à toute la population rohingya. Ces TRC, octroyés à la population (selon deux lois sur la résidence de 1949 et 1951 qui pourtant ont été remplacées par la loi de 1982) sans discrimination entre les rapatriés et ceux qui n'avaient pas fui le pays en 1991-92, sont considérés par le HCR comme un premier pas vers la citoyenneté. Un premier pas difficile à percevoir puisqu'il est clairement indiqué sur le TRC : "ne constitue pas une preuve de citoyenneté" ["not an evidence of citizenship"]. Les Rohingyas continuent de subir les restrictions qui touchent les étrangers dans le pays.

En 1998, le Premier secrétaire du SPDC, le général Khin Nyunt, met définitivement un terme aux espoirs que le HCR, à tort ou à raison, avait nourris. Le 5 février dans un courrier au Haut Commissaire, Mme Sadako Ogata, il écrit :

"Il s'agit avant tout d'un problème de migration, d'une population à la recherche de terres plus fertiles. Ces personnes ne sont pas originaires du Myanmar mais y ont illégalement immigré en raison des pressions démographiques dans leur propre pays. Il se peut que certains jeunes soient nés au Myanmar, mais les générations précédentes sont arrivées dans notre pays au cours des dernières décennies. En terme de race, d'ethnie et de culture, ils sont différents des autres races nationales de notre pays. Leur langue comme leur religion sont également différentes ".<sup>7</sup>

En 1999, les Rohingyas sont toujours sans citoyenneté et donc privés de droits, parmi lesquels la liberté de circulation.

### **2. Liberté de circulation**

Conséquence directe de la loi de 1982 qui fait des Rohingyas des étrangers et en vertu de la loi sur les étrangers de 1940, qu'ils soient porteurs d'un TRC ou pas, les Rohingyas ne jouissent d'aucune liberté de circulation en dehors de leur propre village. Pour quitter leur lieu de résidence, ils doivent demander un permis (section 10 de la loi de 1940) et "tout permis devra mentionner le nom de la personne bénéficiaire, sa nation d'origine, le ou les districts dans lesquels elle est autorisée à voyager et, le cas échéant, la période au cours de laquelle le permis sera valable" ["every such license shall state the name of the person to whom the license is granted, the nation to which he belongs, the district or districts through which he is authorized to travel, and the period, if any, during which the license is intended to have effect"] (section 11).

Pour se déplacer dans leur propre commune (township), ils doivent demander un permis au VPDC. Pour se

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

rendre au-delà de leur commune, les Rohingyas doivent s'adresser au TPDC et, à l'extérieur du district, au DPDC. Enfin, pour sortir de l'Arakan et se rendre dans le reste de l'Union, ils ont besoin d'un permis du SPDC. Au niveau local du VPDC comme au-delà, la demande est toujours transmise aux différentes administrations chargées du contrôle de la population (Nasaka, renseignement militaire, police, IPD... ), qui doivent chacune donner leur accord<sup>8</sup>.

Pour les déplacements de commune à commune ou vers un autre Etat de l'Union, les Rohingyas sont tenus de remplir un formulaire, connu sous le nom de "Suspect Form"<sup>9</sup>. La mention "bengali" était de manière routinière indiquée sur le formulaire. Il semble cependant que désormais le mot "suspect" a été supprimé en tête du formulaire et que la mention "bengali" a été remplacée par "Musulman/ Islam". Bien que théoriquement comprise entre 14 et 45 jours, la durée de validité du permis ne semble pas excéder, en pratique, les deux semaines, selon les témoignages recueillis en Arakan. En revanche, le délai pour le traitement administratif de la demande peut, quant à lui, atteindre deux mois - sans certitude aucune quant au résultat. Enfin, les candidats au voyage doivent payer pour obtenir ledit permis : une somme non officielle qui peut varier entre 1 000 et 10 000 Kyats selon la destination. Le prix à payer pour ceux qui tentent leur chance illégalement est encore plus élevé : le bakchich réclamé sur la route de Rangoun pour quitter l'Arakan peut atteindre jusqu'à 100 000 Kyats. Il n'est pas seulement question d'argent : sur cette même route, 23 personnes qui tentaient de sortir illégalement de l'Etat auraient été abattues en 1998. De même, en avril dernier, ce sont deux jeunes musulmans, qui tentaient de se rendre à Rangoun pour rendre visite à leurs parents qu'ils n'avaient pas vus depuis des années du fait des restrictions de déplacement, qui ont été arrêtés à Taung-gak au sud de l'Arakan. Interpellés par les militaires, ils ont été emprisonnés.

En pratique, il est quasiment impossible pour les Rohingyas de quitter l'Arakan. Plusieurs employés musulmans d'organisations internationales, originaires de Rangoun, n'ont pas pu, faute de permis, se rendre dans la capitale birmane pour une visite familiale. D'autres employés rohingyas devaient pour les déplacements de commune à commune dans le cadre de leur activité professionnelle obtenir et payer tous les quinze jours 1 200 Kyats de permis - alors même que ces personnes bénéficient d'un statut professionnel qui facilite grandement leurs déplacements. On peut dès lors légitimement penser que pour un villageois qui ne bénéficie pas de telles facilités, tout déplacement dans le reste de l'Union est impossible. A l'intérieur même de l'Arakan, si, en théorie, l'obtention d'un permis pour

aller d'une commune à l'autre est chose possible, en réalité le coût élevé à payer est le plus souvent prohibitif. Par exemple pour faire la route entre les deux villes du Nord, Maungdaw et Buthidaung, un Rohingya devra déboursier de 5 000 à 6 000 Kyats, alors que les Arakanais voyageront librement.

Afin de se rendre à Sittwe, le principal moyen de transport pour les populations du Nord reste le bateau, qui chaque jour relie Buthidaung et la capitale de l'Etat. A bord, on rencontre essentiellement une population arakanaise et nombre de militaires. Les Rohingyas y sont très rares : d'une part parce que depuis fin 1997, les autorités ont imposé une limitation du nombre de passagers musulmans par jour ; d'autre part du fait du prix du billet, qui peut aller jusqu'à 8 000 Kyats (contre quelques centaines pour les autres passagers), auquel s'ajoutent les différents rackets à bord.

Un villageois du nord de Buthidaung détaille le coût de son voyage :

"Pour aller à Sittwe, il faut obtenir un permis. Sa durée est limitée à quinze jours et coûte 3 000 Kyats. Une fois obtenue l'autorisation du chef du VPDC, il faut demander un permis au Nasaka de Taung Bazar, c'est 1 500 Kyats, et un autre des services de l'Immigration de Buthidaung, c'est encore 1 500 Kyats. A bord du bateau il faudra encore donner 500 Kyats à la police qui ne fait payer que les musulmans. Sans compter le prix du billet qui est beaucoup plus cher pour nous que pour les Bouddhistes. A la descente du bateau, sur le ponton de Sittwe, on doit encore donner à des agents de l'Immigration ou des policiers, plusieurs centaines de Kyats. A cause de tous ces "suppléments" à payer, les villageois ont arrêté de prendre le grand bateau. On préfère descendre le fleuve sur des petites embarcations, même si c'est beaucoup plus long."

Vers le Bangladesh, les déplacements font également l'objet d'un permis d'une durée comprise entre un et sept jours. Ces autorisations concernent les commerçants légalement enregistrés, et elles s'accompagnent de nombreuses taxes informelles.

En plus d'un système administratif et policier complexe d'enregistrement et de contrôle des déplacements, la population rohingya subit les effets de la militarisation croissante du Nord de l'Arakan<sup>10</sup>, qui l'enferme encore un peu plus dans une immobilité forcée. Des camps militaires ont en effet été construits depuis le début des années 1990 pour interdire toute libre circulation des Rohingyas vers Kyauktaw à l'est, vers Rathidaung au sud et vers le Bangladesh au nord. Sur la frontière, les forces birmanes ont également posé des mines, officiellement pour éviter des incursions du RSO, la

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

résistance armée rohingya. En réalité, les mines, (et plus généralement la militarisation du Nord Arakan et les restrictions à la circulation) participent d'un même objectif : éviter un nouveau départ massif vers le Bangladesh. Mais, dans le même temps, ne pas empêcher des départs discrets et réguliers.

### **L'appauvrissement de la population**

L'une des principales conséquences de l'absence de liberté de circulation est l'appauvrissement de la population, dont l'activité économique est directement et gravement touchée, comme en témoignent ces habitants du Nord Arakan. Un habitant de Buthidaung :

"Avec la liberté de circulation, nous pourrions vendre notre production agricole beaucoup plus chère à Maungdaw que dans notre village. Pour le commerce cette restriction est un gros problème. Par exemple, une poule que nous vendons 400 Kyats dans le village pourrait se vendre le double à Maungdaw. Seuls quelques riches du village peuvent aller avec un permis à Maungdaw. Sans liberté de circulation nous ne pouvons pas non plus chercher du travail dans un autre village ou une autre commune. Il y a par exemple des charpentiers dans le village qui ne peuvent pas exercer leur métier. C'est aussi difficile pour les pêcheurs. Avant 1990, on était libres de partir travailler hors du village. On se rendait dans d'autres communes que celle de Buthidaung, voir même au Bangladesh, pour gagner notre vie. Puis tout a changé et après deux années difficiles, on a décidé de quitter le pays. Aujourd'hui si on ne retourne pas au Bangladesh, c'est à cause du Nasaka. On est constamment surveillés".

Pour nombre de villageois le principal accusé est le Nasaka. Un habitant de Maungdaw Nord :

"En 1991-92, notre situation était bien meilleure. Aujourd'hui nous sommes comme en prison. Même transporter le riz pour se nourrir est une chose très difficile. Avec l'arrivée du Nasaka tout est devenu pire. Les autorités contrôlent les gens beaucoup plus qu'avant. Avant si nous voulions transporter du riz depuis un village tract plus au nord c'était possible ; aujourd'hui non, tout est dans les mains du Nasaka. Avant que le Nasaka n'arrive à la fin de 1992, nous pouvions organiser notre petit commerce, par exemple aller à Maungdaw acheter de la marchandise pas chère et la revendre ici avec un petit bénéfice. Nous pouvions aussi dans le même temps aller vendre nos légumes à Maungdaw. Aujourd'hui même en payant nous ne pouvons pas aller à Maungdaw pour faire du commerce. Le problème aujourd'hui c'est la liberté de mouvement."

Un autre villageois de Maungdaw :

"Aujourd'hui on ne peut pas se déplacer pour trouver du travail. Tous les trois jours, le chef du VPDC doit faire un rapport au Nasaka sur les absences de villageois. Toute personne qui a quitté le village sans permis est rayée des listes. Elle ne peut plus revenir au village."

Au-delà des conséquences économiques dramatiques, des villageois évoquent aussi l'impossibilité de se rendre à Sittwe en cas de maladie grave. Pour les plus pauvres, l'absence de liberté de circulation est essentiellement un problème économique, alors que pour certaines personnes moins vulnérables, notamment dans les villes où ces contraintes peuvent être moins sévères, c'est l'absence de respect qui est la plus durement ressentie. Nombre d'entre elles se sentent humiliées, disent être traitées comme des animaux et n'avoir plus qu'un seul et unique droit, celui d'être encore en vie.

Tous les villageois rencontrés estiment qu'en matière de liberté de circulation leur situation est encore pire aujourd'hui qu'avant l'exode de 1991-1992. Interrogés sur les principales contraintes auxquelles ils doivent faire face dans la vie quotidienne, l'absence de liberté de circulation revient toujours en tête de liste. Si, pour certains, le travail forcé a diminué par rapport à 1991-1992, en revanche, concernant la liberté de circulation, la situation s'est sérieusement dégradée pour l'ensemble de la population.

Finalement, la politique de contrôle étroit des déplacements de la population sert un double but en apparence contradictoire : pousser les Rohingyas à partir et en même temps les retenir. En effet, à l'instar du travail forcé et des taxes, l'absence de liberté de circulation concourt à l'appauvrissement généralisé de la population rohingya qui, conduite ou maintenue dans une situation d'extrême précarité, est poussée à quitter le pays - alors que dans le même temps les portes de l'exil sont apparemment maintenues fermées.

Derrière cette fausse contradiction, il y a la volonté de Rangoun d'éviter à tout prix un départ massif comparable à l'exode de 1991-1992. Les villageois l'affirment clairement : avec la possibilité de quitter librement l'Arakan, ils partiraient tous immédiatement pour le Bangladesh. Mais ils précisent qu'avec la liberté de circulation ils resteraient car leur vie serait meilleure<sup>11</sup>.

En fait, les autorités birmanes ont opté pour la politique du départ au compte-gouttes : pousser les Rohingyas à partir notamment au moyen du levier économique, mais contenir ces départs pour qu'ils demeurent acceptables, c'est-à-dire en petit nombre et illégaux.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Autrement dit : invisibles. Depuis 1996, plus de 100 000 Rohingyas ont ainsi quitté l'Arakan pour le Bangladesh. Le contrôle étroit des déplacements de la population rohingya est l'outil d'un lent et discret nettoyage ethnique dans le Nord Arakan.

### **3. Colonisation et occupation militaire**

La répression et la discrimination à l'encontre des Rohingyas qui sous-tend un nettoyage ethnico-religieux du nord de l'Arakan s'accompagne d'une logique politique de colonisation. Il s'agit pour le gouvernement birman de vider progressivement l'Arakan de sa population rohingya pour la remplacer par des Bouddhistes dans un premier temps arakanais et aujourd'hui birmans. Dans le nord de l'Etat où les Rohingyas comptent pour 90% de la population, les autorités birmanes ont intensifié au début des années 1990 une politique de reconquête territoriale, humaine et religieuse, qui était déjà en œuvre depuis plusieurs décennies.

Les autorités birmanes justifient cette colonisation par l'Histoire : les Bouddhistes doivent récupérer leur terre perdue lors des émeutes interethniques de 1942 qui avaient vu les Arakanais chassés au sud par les Rohingyas (et dans le même temps, ces derniers chassés du centre vers le nord par les Arakanais) afin de restaurer l'équilibre qui prévalait auparavant entre les deux communautés. En réalité, les personnes installées au Nord ne sont pas des descendants des Arakanais dépossédés, mais des villageois démunis de la région de Sittwe<sup>12</sup>, des habitants de Kyauktaw et Mrauk-U et des proches de soldats basés dans la zone<sup>13</sup> et, depuis 1998, des habitants de Rangoun.

La colonisation s'organise au moyen de "villages modèles" construits dans les parties les plus riches de Maungdaw et Buthidaung. Les colons ne s'installent pas toujours de plein gré dans une région où ils sont culturellement et religieusement très minoritaires. La construction de villages modèles implique le déplacement forcé de populations rohingya reléguées dans des zones plus isolées et pauvres de la région, ainsi que la confiscation de leurs terres allouées aux nouveaux venus. D'autres familles rohingya vivant à l'est ou au sud de Maungdaw et Buthidaung sont également déplacées vers le nord de ces communes déjà surpeuplé, afin de "nettoyer" la plus grande partie possible de l'Arakan de sa population musulmane. Cette colonisation du Nord Arakan s'appuie également sur l'armée avec une militarisation croissante de la région qui implique des déplacements forcés de population et des confiscations de terre supplémentaires.

Dans le cadre de cette reconquête, les autorités ont parallèlement entrepris une offensive religieuse qui vise

à accroître la présence bouddhiste par la construction de pagodes, stupas et autres centres de méditation. Enfin la population rohingya a un accès minimal à l'éducation.

Colonisation et occupation militaire achèvent de disloquer une société rohingya déjà fragilisée et les populations les plus vulnérables n'ont qu'une seule issue : l'exil au Bangladesh.

### **Les villages modèles**

C'est dès le lendemain de l'indépendance que le pouvoir birman a développé sa politique de colonisation avec la construction de villages modèles. De 1948 à 1978, ces villages étaient, pour l'essentiel, situés près de la frontière afin de s'assurer dans une zone sensible la fidélité des populations et de dissuader tout mouvement rebelle. Les deux décennies suivantes les villages modèles se sont multipliés sur les deux districts de Maungdaw et Buthidaung. De 1991 à 1996, selon le HCR, 14 villages modèles y ont été construits. Une ONG internationale affirme pour sa part que plus de 100 villages arakanais ont été installés sur Maungdaw et Buthidaung depuis 1950, alors qu'il n'en existait que 15 avant cette date. L'administration centrale responsable de l'implantation est connue sous le nom de Natala et l'exécution de sa politique est supervisée en Arakan par le Commandement de l'Ouest à Sittwe. Les villages modèles sont prévus pour accueillir 100 familles qui reçoivent chacune deux acres de terre en moyenne, du bétail, des outils agricoles et leur maison. Dans certains cas, les nouveaux venus reçoivent même une aide alimentaire. Malgré ce soutien matériel, certains préfèrent repartir faute d'emploi et en raison d'un environnement culturel et religieux dans lequel ils sont minoritaires.

Les répercussions négatives sont nombreuses pour la population rohingya. Chaque nouvelle installation signifie d'abord une confiscation de terres (cf. infra) et le déplacement forcé de population avec les pertes économiques que cela comporte.

Un villageois de Maungdaw Nord :

"Dans le village tract, il y avait 700 acres. Nous en avons déjà donné 135 pour le village modèle construit en 1989. La plupart des familles sont arrivées en 1991. Les dix premières familles étaient des militaires à la retraite et leurs familles".

Dans un village de Maungdaw Sud :

"Les terres ont été confisquées il y a sept ans, en 1992. Environ 200 acres du village tract ont été confisqués pour le nouveau village modèle de Inn Din. Et 30 acres pour notre seul hameau. Aujourd'hui nous n'avons plus aucune terre.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Celles que vous voyez devant le hameau sont la propriété des habitants du village modèle de Inn Din. Il reste aujourd'hui 350 acres de terre dans le village tract mais pas un seul au hameau".

Les villageois qui perdent ainsi leur terre deviennent le plus souvent des travailleurs journaliers exposés aux contraintes saisonnières et surtout aux restrictions (notamment de déplacement) imposées par les autorités. Certains cherchent en revanche à louer des terres espérant un revenu moins aléatoire. Les terres disponibles sont le plus fréquemment celles de colons qui ne préfèrent pas ou ne savent pas cultiver. A Maungdaw Nord, un villageois explique :

"Ici, un tiers de la population travaille dans les rizières. Certains ont leur propre terre, d'autres la louent au village modèle. En fait, ils louent leur propre terre, celle qui leur a été confisquée pour le village modèle..."

Ainsi, avec l'autorisation du Nasaka, les colons louent leur terre aux Rohingyas dépossédés qui trouvent là un moyen de subsistance malgré la confiscation. Mais au mois d'avril 1997, un décret a interdit ce genre de pratique. Les différentes autorités ont rendu visite aux villages modèles pour demander aux colons de cultiver eux-mêmes la terre. Conséquence voulue par le gouvernement : couper aux Rohingyas cette source de revenu. Malgré ce décret, on constate que dans certains villages, les Rohingyas continuent de louer leurs anciennes terres. Une fois un village modèle installé, le risque est grand pour les villages voisins que les confiscations de terre se multiplient, en particulier pour accueillir de nouveaux venus. Un villageois de Maungdaw Nord :

"Je ne peux pas vous donner la superficie précise des terres du village tract car régulièrement les autorités nous en confisquent pour le village modèle. Il a été installé en 1991. En 1992 et 1993, ils ont pris d'autres terres pour l'agrandir. Puis à nouveau en 1998. Aujourd'hui il y a presque 80 familles dans ce village modèle. Les autorités ont également pris des rizières et des terres sur les coteaux pour le bétail."

A Buthidaung, selon des informations collectées par des habitants, 7 200 acres de terre ont été confisqués pour la construction de 41 villages modèles. Toutes ces installations impliquent aussi un supplément de travail forcé et de dépenses pour les villageois alentours, puisque c'est à eux que revient la tâche de construire les maisons des colons avec leur propre matériel (bois et bambou). La construction d'un village modèle est d'autant plus mal acceptée que les villageois devront également construire un poste militaire qu'il faudra par la suite alimenter - et subir la présence de soldats les considérant comme des serfs.

Un vieil homme de Maungdaw Nord :

"Aujourd'hui il y a davantage de travail forcé à cause des villages modèles qui s'installent. Nous devons construire leurs maisons. Les habitants du village modèle sont de Sittwe, comme de Maungdaw ou Rangoun. Il ne s'agit que d'une population bouddhiste."

Un villageois au nord de Buthidaung :

"En mars [1999], on a participé à la construction du village modèle de Therapi où des personnes de Rangoun sont venues s'installer. Depuis 1995, la situation est chaque jour plus difficile. Aujourd'hui il y a tellement de villages modèles à construire. Nous pensons que peut-être l'année prochaine notre terre sera confisquée."

Ces deux témoignages illustrent la reprise des constructions de villages modèles constatée sur Maungdaw et Buthidaung depuis 1998, alors qu'elles avaient été partiellement interrompues en 1996 à la suite des pressions du HCR. Ils révèlent aussi le fait qu'il s'agit d'un nouveau type de migrants. Les nouveaux arrivants viennent désormais pour une grande majorité de Rangoun et non plus de l'Arakan, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Au printemps dernier, le HCR s'inquiétait auprès des autorités birmanes de déplacements de population en 1998 qui avaient, entre autres, servi à la construction de villages modèles à Maungdaw Nord et Sud. Au printemps 1999, l'implantation de nouveaux villages modèles ou l'élargissement de certains déjà existants se sont intensifiés. Un habitant de Maungdaw Sud :

"En 1993, nous avons construit 60 maisons et finalement seules 50 familles de différentes parties de l'Arakan étaient venues s'installer. Dix autres familles sont arrivées peu après. Pendant six ans la situation n'a pas changé et puis il y a quelques mois 13 familles se sont installées. Elles arrivent de Rangoun. Ce sont des Birmans. Il y a maintenant 73 familles, mais les autorités nous ont averti qu'il y en aurait bientôt 100."

Les organisations internationales présentes sur Maungdaw et Buthidaung témoignent de nouvelles constructions et de nouvelles arrivées. Ainsi à Maungdaw, à la mi-mai 1999, dans le village tract de Tha Yay Kone Tan, des Rohingyas étaient forcés de construire les maisons d'un futur village modèle. Non loin, sur les village tracts voisins de Zaw Matat et Than Da, un autre village modèle était en construction à la même époque. Les cinq hameaux alentours devaient chacun achever la construction de huit maisons avant la fin juin 1999 pour des colons supposés venir de Rangoun. Ce nouveau village modèle relativement isolé

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

est situé à environ 500 mètres de Kaing Gyi, un autre village modèle construit en 1993.

Sur la route qui mène de Maungdaw à Buthidaung, un village beaucoup plus visible a été construit en très peu de temps fin mai 1999. Quelques kilomètres avant d'entrer dans Buthidaung, au bord la route, on ne peut manquer ces dizaines de maisons, qui début juin accueilleraient leurs premiers habitants. Les autorités birmanes semblent faire peu de cas de la visibilité de ce village au bord d'une route que les membres des organisations internationales présentes dans la région empruntent quotidiennement.

Sur la commune de Buthidaung, un habitant a recensé déjà quinze villages modèles. "Nous savons que les autorités veulent construire un hameau bouddhiste dans chaque village tract musulman" dit-il. Sur la commune qui compte 89 villages tract, selon d'autres sources, c'est au nord, autour de Taung Bazar qu'a lieu la plus massive implantation de villages modèles. En avril 1999, le HCR divulguait officieusement que 39 familles s'étaient déjà installées et que 16 nouveaux villages modèles seraient construits. Une information confirmée par les autorités locales de Buthidaung qui ont informé une ONG de l'arrivée de 80 familles de Rangoun et Mandalay. Les colons seraient, pour certains, d'anciens criminels auxquels il a été donné trois acres de terre par famille.

Par ailleurs, au même moment dans la capitale birmane, on apprenait auprès des autorités locales que le Conseil de Développement du District de Rangoun (YDDC) avait planifié de déplacer 50 000 habitants du quartier-bidonville périphérique de Lanthaya pour y construire une nouvelle zone résidentielle. Ces citadins démunis qui avaient déjà été chassés en 1992 du centre de Rangoun lors de l'opération de "nettoyage" pour l'année du tourisme (1996) auront la possibilité de s'installer dans l'Etat Shan ou dans l'Arakan...

### **La militarisation**

L'implantation de villages modèles s'est accompagnée, depuis le début des années 1990, d'une militarisation<sup>14</sup> de la région qui s'apparente à une véritable occupation. En août 1991, un spécialiste de la Birmanie, Bertil Lintner, affirmait que les autorités avaient plus que doublé les effectifs des troupes dans les districts de Maungdaw et Buthidaung par rapport à l'année précédente : plus de 10 000 hommes, y compris plusieurs contingents du Lone Htein, la police anti-émeute responsable des massacres lors de la répression du mouvement pro-démocratique de 1988<sup>15</sup>. Conséquence de cette nouvelle présence armée, une augmentation dramatique des atteintes aux droits de l'Homme (disparitions, assassinats, viols, violences, travail

forcé, etc.) qui pousseront par dizaines de milliers les Rohingyas à l'exode.

Officiellement, cette militarisation se justifiait par la rébellion rohingya, notamment le RSO et l'ARIF qui menaient une insurrection armée sur la frontière bangladaise. En fait, l'activité rebelle était très limitée et ne menaçait pas l'intégrité du territoire birman<sup>16</sup>. Tout porte à croire que le gouvernement visait avant tout un quadrillage serré du territoire au moyen de l'armée, du Nasaka, du renseignement militaire, de la police, etc., afin d'imposer un contrôle strict à la population musulmane. L'objectif étant double : interdire tout mouvement de Rohingyas vers le reste de l'Arakan, et éviter un départ massif pour le Bangladesh.

Au sud de Buthidaung, sept camps militaires sont construits en 1992 afin de couper les possibilités de déplacement vers le district voisin de Rathidaung, que les autorités birmanes vident de sa population musulmane. Ces camps, dont l'implantation a été l'une des raisons de l'exode de 1991-1992, permettent de réduire l'accès à la capitale de l'Etat, Sittwe, située plus au sud. A l'est de Buthidaung, vers le district limitrophe de Kyauktaw (où les autorités mènent également une opération de nettoyage ethnico-religieux), deux autres camps sont construits en avril-mai 1998. Cette même année, et toujours dans le but d'éviter tout mouvement de population musulmane à l'extérieur de Maungdaw et Buthidaung, le gouvernement décide également d'abandonner la construction de la route qui devait relier Buthidaung à Kyauktaw.

Au Nord, sur la frontière bangladaise, le dispositif diffère, pour servir un autre objectif. Il y a toujours officiellement la volonté de prévenir une infiltration de rebelles rohingya. Au vu de la faible activité de ces derniers, il semble que ce dispositif serve avant tout à empêcher tout départ massif de Rohingyas vers le Bangladesh, en laissant toutefois passer au compte-gouttes les candidats à l'exil. Les témoignages recueillis auprès de réfugiés qui ont passé la frontière confirment cette politique des départs discrets. Ils affirment n'avoir eu aucun problème avec le Nasaka. Dans certains cas, ils ont dû payer un bakchich à un Rohingya qui partageait son gain avec le Nasaka, mais jamais le Nasaka n'a tenté de les retenir - bien au contraire, tous les témoignages concordent pour indiquer une forte incitation au départ. "Pendant le travail forcé les hommes du Nasaka répétaient que l'Arakan n'était pas notre terre et qu'il fallait partir", témoigne l'un d'eux.

Dans le même temps, pour éviter un départ massif, les autorités birmanes ont miné la frontière terrestre. L'objectif affiché est à nouveau d'empêcher toute incursion rebelle, mais le minage, qui s'étale selon les

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

forces militaires bangladaises sur 55 kilomètres, semble surtout servir comme parfaite arme de dissuasion au départ. Depuis cinq ans, plus de 50 personnes sont mortes de part et d'autre de la frontière, et plus d'une centaine sont handicapées à vie à cause des mines<sup>17</sup>. Dénonçant une violation de la Convention de Genève, les autorités bangladaises ont protesté auprès du gouvernement birman, qui a promis un déminage. En 1999, les mines n'avaient toujours pas été retirées.

Afin de briser toute velléité de départ massif, et d'une manière générale de contrôler de près la population musulmane, les autorités birmanes s'appuient également sur un réseau d'informateurs, qui rapportent toute information ou attitude suspectes. Au moyen notamment des chefs de VPDC et d'informateurs engagés dans la population même, les autorités peuvent surveiller toute rumeur de départ, et le cas échéant menacer les candidats à l'exil de représailles, notamment la prison et la confiscation des biens. Dans les faits, il n'y a pas de cas connu de Rohingyas interpellé sur le chemin de l'exil ou expulsé par les forces bangladaises qui ait été emprisonné. Ce qui tend à prouver que le but n'est pas de sanctionner mais de dissuader.

La dissuasion mise en place par les autorités fonctionne parfaitement puisque lorsqu'on interroge les villageois sur l'éventualité d'un départ, ils expliquent systématiquement que les contrôles sont trop nombreux pour partir. Ce qui n'a pourtant pas empêché 100 000 Rohingyas de passer la frontière. Discrètement. Et au compte-gouttes.

### **Les déplacements forcés**

Volet essentiel de la politique gouvernementale de colonisation et de militarisation du Nord Arakan, les déplacements forcés de population sont divers et répondent principalement à trois objectifs : "nettoyer" l'Arakan de sa population rohingya pour la regrouper à l'extrême nord sur les communes de Maungdaw et Buthidaung, installer une population bouddhiste dans cette même région pour la reconquérir au moyen de villages modèles, et contenir la population rohingya avec une présence militaire accrue.

Le nettoyage ethnico-religieux de l'Arakan est progressivement atteint. Les villages musulmans hors de l'extrême nord deviennent rares. La plupart des Rohingyas qui étaient installés sur les communes de Kyauktaw, Mrauk-U ou encore Minbya ont été déplacés au Nord ces dernières années. Ces départs forcés, accompagnés de graves violations des droits de l'Homme, ont été dénoncés par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la Birmanie, notamment en février 1993 et janvier 1995<sup>18</sup>. Les Rohingyas de Rathidaung (district

limitrophe au sud de Maungdaw et Buthidaung) ont connu le même sort. Selon des villageois toujours installés à Rathidaung, sur les 53 villages musulmans présents avant 1995 dans le district, il n'en resterait que deux en 1999.

Pour installer des populations bouddhistes au nord de l'Etat, la construction de villages modèles engendre également des déplacements de populations musulmanes qui sont rejetées sur des terres moins fertiles, le plus souvent sans aucune compensation. Un villageois du sud de Maungdaw :

"En 1993, 40 familles de notre village ont été déplacées pour la construction du village modèle. Une compensation financière ? Vous plaisantez. Au lieu de l'argent ils nous ont montré des bâtons..."

Les déplacements de population sont aussi systématiques lors de l'installation de nouveaux camps militaires ou Nasaka. Un habitant du nord de Buthidaung détaille l'histoire récente de son village :

"Le déplacement du village a eu lieu en 1996. Un an après notre retour d'exil du Bangladesh, en 1995, le Nasaka a ordonné le déplacement pour installer son camp. Nous avons transporté nos maisons ici. Ils nous ont obligés à nous installer sur l'emplacement d'un ancien cimetière bouddhiste. Nous n'avons reçu aucune compensation pour la terre perdue. Certains villageois ont protesté, en particulier ce vieil homme [Il le montre du doigt] qui représentait le village. Les hommes du Nasaka les ont battus. Nous avons décidé de protester auprès du HCR. Un expatrié est venu, à qui nous avons expliqué nos problèmes économiques à cause du manque de terre. Nous avons aussi dit que le village était situé là où se trouvait avant un cimetière bouddhiste. "Ne vous inquiétez pas, on va vous aider" a dit l'expatrié. Nous avons attendu. Finalement le HCR a aidé à la construction d'une mare en 1997 et c'est tout. Le terrain que nous avons obtenu pour construire le nouveau village est trois fois plus petit que celui que nous avions avant. Quatre familles avaient sept acres de terre. Elles ont tout perdu. En 1992, la situation était bien meilleure car même si nous avions beaucoup de travail forcé, nous avions aussi nos terrains avec des arbres fruitiers. C'était aussi une source de revenu mais maintenant, c'est le Nasaka qui profite des fruits."

Enfin les autorités déplacent des villageois pour la construction de bâtiments administratifs ou d'édifices religieux, comme en mars 1998, à Maungdaw où 80 familles du quartier de Dail Fara ont été forcées de

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

s'installer quelques centaines de mètres plus loin. Les villageois ont perdu de la terre et, pour nombre d'entre eux, vivent désormais dans une zone sujette à inondation.

Le déplacement forcé a aussi été utilisé en Arakan à l'encontre de petites minorités (Mrau, Thet, Khami, etc.) vivant dans les zones montagneuses peu accessibles. Le but des autorités est manifestement de mieux les contrôler en les déplaçant dans les plaines. Pour les minorités ces déplacements sont source d'appauvrissement. Ces pratiques de déplacement forcé de populations sont contraires à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 3 (Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne), article 12 (Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile...) et article 17 (2) (Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété).

Enfin, on peut considérer que dans certains cas le déplacement des colons bouddhistes est également forcé. Mais ces derniers, à la différence des Rohingyas et des petites minorités, qui sont spoliés, reçoivent une aide des autorités. Bien qu'ils puissent être considérés pour certains comme les otages de la politique gouvernementale, ils n'en sont pas pour autant les victimes.

### **Confiscation de terres**

En Birmanie, toute terre est propriété de l'Etat. Les exploitants jouissent d'un droit d'usufruit dont les enfants héritent. Mais selon la loi, ce droit concerne uniquement les citoyens de première classe, non les citoyens associés ou naturalisés, ni, a fortiori, les résidents étrangers dont les Rohingyas font officiellement partie. Dans les faits cependant, on constate dans la plupart des villages un droit d'usage dont nombre de Rohingyas bénéficient encore. Mais en cas de confiscation, ils n'ont aucun recours possible même si, comme c'est souvent le cas, les personnes dépossédées possèdent des documents attestant de leur droit<sup>19</sup>.

Par ailleurs, dans une région où l'économie repose presque entièrement sur le secteur primaire, les ONG internationales estiment que plus de la moitié de la population rohingya ne jouit d'aucun accès à la terre, ce qui la place dans une situation de précarité extrême.

C'est dans ce contexte difficile que la confiscation de terre a lieu, parallèlement au déplacement forcé de populations ou indépendamment. Elle sert, comme on l'a noté plus avant, à la construction de villages modèles, à l'implantation de camps militaires mais aussi à la construction de pagodes et autres édifices bouddhistes, ainsi qu'aux projets agricoles ou d'infrastructure civiles et militaires.

Un habitant de Maungdaw Nord :

"Il y a dix ans nous avons plus de terre mais elle a été confisquée pour construire un village arakanais et un monastère. La confiscation a eu lieu en 1989 et 1990. Il s'agissait d'environ dix acres. La plupart des familles n'ont rien reçu en compensation et les plus chanceuses ont perçu environ 10% du prix réel de la terre."

Bien qu'elles ne soient pas aussi gravement affectées à court terme, les couches aisées de la population sont aussi victimes de confiscations de terre. Un habitant plutôt aisé de Maungdaw Sud explique sa situation :

"Dans le village tract, il y avait 700 acres en 1990 et seulement 350 aujourd'hui. La terre a été confisquée progressivement par les autorités. Moi j'ai eu de la chance, car ma terre n'était pas située à l'emplacement du village modèle, en fait à l'opposé. Mais il y a deux jours, le Nasaka est venu me demander de ne plus mettre mes vaches sur ma terre, car ils veulent y planter des arbres et faire un jardin potager pour eux. Ma terre [plus de douze acres] qui est située derrière le camp Nasaka va être confisquée prochainement. Jusqu'à présent j'avais eu de la chance. Depuis sept ans le Nasaka est ici et ils n'avaient pas touché à mes terres."

A Maungdaw Nord, tout près de la frontière bangladaise, le Nasaka a confisqué des terres sur lesquelles des villageois avaient installé leur plus grand élevage de crevettes. "Aujourd'hui le Nasaka le loue aux plus offrants. Il y a même d'anciens propriétaires de l'élevage qui accepte de le louer au Nasaka..." explique un villageois.

Ces confiscations à répétition conduisent certains membres d'organisations internationales présentes dans la région à s'interroger sur le bien-fondé d'une aide au développement à moyen et long terme, puisque d'un jour à l'autre les autorités peuvent se saisir des terres développées et réduire le travail engagé à néant.

Pour la population rohingya la plus vulnérable, la réponse est plus claire. Quand une famille perd son unique garantie de revenu dans un contexte de répression et d'humiliation, la seule issue est l'exil. Plusieurs témoignages recueillis dans les bidonvilles de Cox's Bazar où s'installent les nouveaux réfugiés illustrent cette absence d'alternative. Un villageois de Maungdaw arrivé au Bangladesh en 1997 :

"Le Nasaka a saisi mes terres. J'étais très souvent réquisitionné pour du travail forcé. Nous n'avions plus aucune ressource pour vivre alors nous sommes partis."

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

### **Permis de construire**

Alors que les villages modèles se multiplient dans le Nord Arakan, les Rohingyas rencontrent de plus en plus de difficultés pour construire leurs propres maisons. Selon des témoignages recueillis dans plusieurs villages de Maungdaw, les autorités ne veulent plus délivrer de permis de construire (dont le montant constituait déjà un obstacle) aux Rohingyas. Un villageois de Maungdaw Nord :

"Même pour construire une maison c'est difficile aujourd'hui. Il faut payer beaucoup. Et depuis deux mois nous ne pouvons plus construire du tout de maison, même si nous avons assez d'argent. C'est comme ça à Maungdaw depuis que les autorités de la commune ont décidé de cette nouvelle réglementation. Dans la commune de Maungdaw aujourd'hui plus un seul musulman ne construit."

Il n'a pas été possible de vérifier auprès des autorités locales si sur l'ensemble de la commune les permis de construire ne sont plus délivrés aux musulmans. Il convient de noter que, sur ce point, la plupart des témoignages concordent, bien que l'interdit diffère légèrement. Un villageois de Maungdaw Sud :

"Avant, nous pouvions construire librement nos maisons en bois que nous allions chercher dans la montagne. Aujourd'hui c'est interdit. Même pour ceux qui ont de l'argent l'utilisation du bois est interdite. Nous avons uniquement le droit d'utiliser le bambou et l'arbre à bétel. Nous construisons donc des maisons que les autorités appellent "temporaires" pour lesquelles nous payons quand même un permis de 5 000 Kyats. En revanche, aucun permis de construire n'est délivré pour des maisons en bois. Les maisons temporaires ne sont pas solides."

Un autre habitant du même village :

"Aujourd'hui si une maison brûle dans le village, les autorités n'offrent aucune aide. En revanche, elles mettent en prison la "victime" qui bien entendu n'aura pas de permis de construire pour une future maison. Et même si le permis est proposé la somme demandée est prohibitive."

Il ressort de ces témoignages que le but recherché par les autorités birmanes est manifestement d'imposer une situation la moins stable, la moins durable possible, la plus incertaine économiquement et psychologiquement, pour que la population musulmane, progressivement, famille après famille, soit contrainte au départ.

### **Politique religieuse**

En matière de religion, la politique de Rangoun en Arakan est double : promotion du bouddhisme, d'un côté, discrimination à l'encontre des Musulmans, de l'autre. Il n'est pas question de prosélytisme, mais d'exclusion. Dans un pays où l'identité nationale a une très forte composante religieuse, les autorités se servent du bouddhisme pour exclure les minorités ethniques qui sont également souvent des minorités religieuses. En Arakan, les autorités ont multiplié les constructions d'édifices bouddhistes (pagodes, stupas, centres de méditations...), pour imposer l'identité de l'ethnie birmane et exclure par là même, encore un peu plus la population rohingya. Non seulement l'identité musulmane est peu à peu mise à bas par un bouddhisme politique, mais les autorités persécutent en outre les Rohingyas en les obligeant à construire les pagodes et autres édifices religieux. Il s'agit évidemment de travail forcé.

Parallèlement, les autorités birmanes limitent le plus possible l'expression de l'Islam en tant que tel. Cette discrimination peut prendre des formes extrêmes comme, ces dernières années, la destruction de mosquées. Un habitant de Buthidaung :

"De nombreuses mosquées et écoles coraniques ont été démolies. D'autres sont fermées à clef. Il est strictement interdit d'en construire de nouvelles. Même rénover ou réparer une mosquée est aujourd'hui interdit. Le gouvernement a aussi confisqué des mosquées et des madrasas<sup>20</sup> pour en faire des bâtiments administratifs. Le gouvernement change la topographie du Nord Arakan en construisant de nombreuses pagodes et monastères sur toutes les collines possibles. Il s'agit de nos terres, mais le visiteur désormais peut penser qu'elles appartiennent aux Bouddhistes."

Au centre de Maungdaw, dans le quartier de Dail Fara, les habitants avaient réussi à obtenir un permis pour une nouvelle mosquée. Mais pour des "raisons de sécurité", la construction a été interrompue, et en mai 1998 une partie de la mosquée a été détruite afin de construire une route (qui au demeurant n'est pas utilisée par la population). Finalement les travaux ont repris : la partie restante de la mosquée a été transformée en garage pour des camions de pompiers... En avril 1999, des ONG évoquaient aussi l'interdiction faite à des villageois de réparer deux mosquées à l'extrême nord et au centre de la commune de Maungdaw (respectivement dans les secteurs 1 et 7 du Nasaka). L'impact psychologique de cette politique de persécution est grand sur une population musulmane très attachée à son identité religieuse et culturelle. L'Islam constitue le dernier refuge et sa pratique devient une forme de résistance à la répression.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Conscientes du caractère sensible de la question religieuse, les autorités birmanes n'interdisent pas l'Islam et sa pratique et évitent également certaines persécutions extrêmes : faire détruire les mosquées par les musulmans, imposer le travail forcé aux femmes. Le danger d'un soulèvement populaire ou d'un nouvel exode est trop grand. Par ailleurs, en termes de géopolitique régionale, Rangoun doit éviter de s'attirer les foudres des deux Etats musulmans de poids de l'ASEAN, Indonésie et Malaisie, dont la Birmanie a besoin pour son économie. Il importe par ailleurs de soigner les relations avec le voisin bangladais pour des raisons de sécurité et de commerce.

### **Education et santé**

La discrimination de la population rohingya est flagrante concernant l'accès à l'éducation et à la santé. Il y a en Arakan un manque de moyens évident, résultat de la volonté gouvernementale de maintenir la région dans un sous-développement chronique, qui s'accompagne de mesures visant à réduire au maximum l'éducation.

En Arakan, le taux d'analphabétisme atteint, selon une estimation du HCR, 90% de la population adulte alors qu'il était, d'après le PNUD, de 29% pour l'ensemble du pays en 1994. Selon les informations recueillies en Arakan, même dans les villages avec une école primaire, une partie des enfants ne peut être scolarisée en raison des frais scolaires et du manque à gagner que représente un enfant scolarisé pour une famille. Une situation défavorable que l'on rencontre dans nombre de pays pauvres, aggravée ici par des mesures discriminatoires. Depuis 1978, il est interdit de nommer des enseignants musulmans. Parallèlement, ceux qui ont enseigné plus de 30 ans sont mis à la retraite anticipée. Les enseignants échappant à cette nouvelle règle ne sont pas pour autant sûrs de préserver leur emploi : "Des enseignants ont été par exemple démis de leur fonction pour ne pas avoir fait de salut devant le drapeau national ou à cause de leur barbe", explique un villageois de Buthidaung. Avant 1978, les communes de Maungdaw et Buthidaung comptaient 80% d'enseignants musulmans. Aujourd'hui, il en reste environ 10%. Et dans moins de quinze ans, il n'y aura plus un seul enseignant musulman.

Les enseignants musulmans ont été progressivement remplacés par des bouddhistes de Sittwe, Mrauk-U et Tandwe qui ne sont pas satisfaits d'avoir à enseigner à des enfants musulmans. "Nos enfants trouvent qu'il est difficile d'apprendre avec les enseignants bouddhistes qui ne sont pas intéressés", explique le même villageois. Encore ont-ils un enseignant. Dans nombre de villages la très faible rémunération de l'Etat incite les enseignants à ne pas se rendre à l'école. Alors que le HCR a participé à la rénovation et la construction de nombreuses écoles dans la région et que le PAM a mis

en place un programme de formation d'enseignants, cette dernière agence affirmait en février 1999 que 70 écoles ouvertes n'avaient pas encore d'enseignants.

L'accès à la santé est également très limité pour les Rohingyas. Alors que les villages bouddhistes de Maungdaw et Buthidaung bénéficient tous d'un centre de santé, même très modeste, ce n'est pas le cas dans les villages musulmans dont la population doit se déplacer. Ce qui peut s'avérer impossible en raison du coût ou des restrictions qui touchent à la liberté de circulation. Les déplacements seront difficiles et longs (notamment en raison des permis préalables à obtenir) dans la commune et quasiment impossibles jusqu'à Sittwe en cas d'urgence médicale.

Ces difficultés sont aggravées par le fait qu'à l'instar de l'enseignement, il n'y a que très peu de personnel médical issu de la minorité rohingya puisqu'elle n'a ni accès à la formation nécessaire, ni le droit d'accéder à la fonction publique. Et le personnel arakanais, très mal payé, refuse d'occuper des postes dans des villages reculés où vivent les Rohingyas.

Conséquence voulue de la politique de colonisation du Nord Arakan, Rohingyas et Arakanais connaissent une grave dislocation sociale. Tout laisse à penser que l'un des objectifs principaux des autorités est de diviser les communautés rohingya et arakanaise. Cette opposition intercommunautaire savamment entretenue par le gouvernement réduit d'autant plus les chances de rapprochement, facteur essentiel à la stabilisation et à l'intégration de la population rohingya. Elle répond aussi à la volonté de Rangoun de "diviser pour mieux régner" en Arakan.

L'autre division recherchée par le pouvoir birman est celle au sein même de la minorité rohingya afin de détendre et rompre tout lien social dans la communauté. En fin de compte, le sentiment d'appartenance à la Birmanie et même à la communauté rohingya s'estompe progressivement pour laisser place à des stratégies familiales, voire individuelles, de subsistance, de survie, qui interdisent toute projection dans le futur. "La seule chose que nous ayons est d'être en vie", dit un villageois de Maungdaw.

### **4. Le travail forcé**

Le travail forcé est imposé par le pouvoir dans toute l'Union birmane mais touche plus particulièrement les minorités vivant dans les campagnes des Etats périphériques. Ce "travail communautaire", comme il est officiellement et pudiquement nommé, sert la politique de "développement" de la junte militaire puisque des centaines de milliers<sup>21</sup> de "volontaires" travaillent à travers tout le pays à la construction d'infrastructures telles que routes, ponts, bâtiments

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

publics pour le bien de l'Etat, tout comme au bénéfice de certaines entreprises étrangères, comme la compagnie pétrolière française Total qui a investi massivement au sud du pays<sup>22</sup>. Les infrastructures militaires sont aussi le fruit du travail forcé et l'armée utilise régulièrement les populations pour l'entretien des camps et le portage lors de manœuvres, notamment dans les zones de résistances armées. Enfin, l'Etat exploite régulièrement cette main d'œuvre gratuite dans le tourisme, nouveau secteur lucratif, par exemple pour nettoyer des sites anciens ou construire des édifices religieux. Le "travail communautaire" s'accompagne de mauvais traitements qui peuvent aller jusqu'au décès. En février 1993, le Rapporteur spécial de l'ONU pour la Birmanie écrivait que "la torture, les traitements ou punitions cruels, inhumains et dégradants systématiques, les disparitions et des exécutions arbitraires de masse" ont eu lieu durant "du portage forcé et d'autres travaux forcés"<sup>23</sup>. Deux lois héritées des Britanniques, le Village Act de 1907 et le Town Act de 1908, dont la légalité est douteuse au regard de la Constitution birmane, sont cependant régulièrement mises en avant comme autorisant le travail forcé et permettant de sanctionner les récalcitrants par une amende, voire même une peine de prison.

Bien qu'ayant ratifié en 1955 la Convention n°29 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail forcé (1930) qui interdit notamment "tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré" (article 2.1), la Birmanie continue dans le même temps de justifier son esclavage de masse en donnant à celui-ci une explication socio-culturelle. "Le travail volontaire est une tradition profondément enracinée dans la culture du Myanmar (...). Dans mon pays le travail volontaire pour le bien de tous n'est pas considéré comme du travail forcé, ce n'est pas une violation des droits de l'Homme", a déclaré U Win Mra, représentant de la délégation générale de l'Union du Myanmar lors de la 49ème session de l'Assemblée générale des Nations unies, en novembre 1994. Le Premier secrétaire du SPDC, Khin Nyunt, estime pour sa part que "les allégations des pays et des personnes qui accusent les autorités du Myanmar de pratiquer le travail forcé sont dues à leur ignorance de l'esprit birman du "attahita et parahita", c'est-à-dire le travail pour le bien de l'individu mais aussi de la communauté. Les traditions, la culture, les valeurs et les enseignements religieux ont fait des Birmans un peuple doux, ouvert et guidé par les principes universels de la bonté et de la compassion." En écho, le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, déclarait en septembre 1998 à La Haye : "Le travail forcé est une vieille

tradition, c'est une sorte de taxe : plus vous êtes pauvre, plus vous y êtes soumis. Je ne dis pas que c'est bien ou mal. Ceux qui ont quitté la Birmanie sont souvent les plus démunis.(...) Dans l'Etat d'Arakan, le travail forcé n'a pas un caractère systématique, mais périodique. Nous préférons que cela n'ait pas lieu mais dans la mesure où cette pratique existe et que la population le supporte, c'est une manière de faire les choses"<sup>24</sup>.

A la question, "Mais le travail forcé ne constitue-t-il pas une violation des droits de l'Homme ?", Sadako Ogata répondait, de façon étonnante : "Cela dépend de votre définition du travail forcé et de votre définition d'une violation des droits de l'Homme. Je crois que cela doit être compris concrètement dans le contexte de la communauté et de ses traditions, et enfin des choix limités dont dispose la population"<sup>25</sup>.

Cette déclaration est d'autant plus inacceptable que le régime birman a été condamné à de multiples reprises, et au sein de multiples instances, pour son utilisation massive et systématique du travail forcé. Ainsi, en juin 1999, l'OIT a décidé d'exclure de facto de ses rangs la Birmanie notamment parce qu'"à la fin du XXe siècle, le Conseil d'Etat pour la paix et le développement (SPDC) continue d'imposer la pratique du travail forcé au peuple du Myanmar qui n'est rien d'autre qu'une forme contemporaine d'esclavage, en dépit des appels répétés lancés par l'OIT et par la communauté internationale au cours des 30 dernières années"<sup>26</sup>. Cette sanction s'ajoute à la décision de l'Union européenne de retirer les avantages tarifaires en 1997 à la Birmanie pour utilisation massive du travail forcé.

La junte militaire répond aux condamnations internationales en faisant des promesses jamais tenues, comme en Arakan où, en juin 1996, Khin Nyunt a soutenu au HCR que cette pratique allait cesser<sup>27</sup>; dans les faits, il en est allé tout autrement. L'on peut au demeurant douter de la bonne foi du HCR lorsqu'il note, dans un document confidentiel adressé aux autorités birmanes, au printemps 1999 qu'"en 1998, le HCR a constaté une tendance générale à la diminution de la pratique du travail forcé" ; cette affirmation est contredite par les témoignages recueillis auprès des villageois du Nord Arakan : "chaque mois, on doit donner dix jours. On meurt peu à peu du travail forcé mais on ne peut pas en parler". Dans ce village au sud de Maungdaw, les personnes rassemblées échangent quelques mots et décident d'arrêter de parler du travail forcé "à cause des risques d'être dénoncés".

Si le travail forcé affecte l'ensemble de la population en Birmanie, il ressort des enquêtes menées ces dernières années par des observateurs internationaux que les minorités en subissent le poids de façon disproportionnée, et spécifique<sup>28</sup>.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

En fait, en Arakan il semble que le travail forcé loin d'avoir diminué se soit déplacé en fonction des besoins de main d'œuvre pour les infrastructures publiques et les camps militaires. Là où les villageois souffraient de l'installation de nouveaux camps militaires en 1991-1992, il y a parfois désormais moins de travail à fournir. En revanche, d'autres camps militaires (ou Nasaka) se sont installés ailleurs depuis et nécessitent un surcroît de travail forcé.

Un rapatrié du nord de Maungdaw :

"Aujourd'hui, nous avons plus encore de travail forcé qu'avant notre départ en 1992. Chaque famille doit donner environ 12 jours par mois. Le gros problème, c'est le portage pendant sept jours. Sans nourriture. Si nous apportons notre riz les militaires nous le prennent alors nous préférons ne rien amener. Nous devons porter les rations des militaires et leurs munitions de réserve. Chaque famille doit donner sept jours de portage toutes les six semaines. Nous travaillons aussi au camp Nasaka. Dès notre retour du Bangladesh, nous avons recommencé le travail forcé au rythme de 12 jours par mois et la situation n'a guère changé depuis".

Les villageois reçoivent très rarement de la nourriture quand ils travaillent une semaine d'affilée pour les militaires. En cas de travail forcé à la journée, ils ne sont jamais nourris. Lorsque la question de la rémunération est posée, la réponse est quasiment toujours la même : un grand éclat de rire pour le caractère apparemment incongru de la question. Puis ces quelques mots spontanés : "Nous ne sommes pas payés, nous sommes battus."

La violence est très courante pendant le travail forcé. Si un villageois ne parvient pas à suivre la cadence imposée, s'il s'arrête (même par épuisement), il est systématiquement battu. Les enfants, incapables de fournir le travail imposé, sont particulièrement touchés.

Un Rohingya de Kyauktaw :

"Hier matin, j'ai été battu à coup de bambou. Les militaires sont venus chercher les villageois pour le travail forcé. Je n'étais pas encore prêt, car je devais encore préparer ma nourriture alors à cause du retard ils ont commencé à me frapper."

Selon le HCR, des mauvais traitements liés au portage ont même conduit à deux décès en 1996<sup>29</sup>.

Entre eux, les villageois ne parlent que très peu de la violence car il s'agit pour eux d'une humiliation subie par les militaires, qu'il vaut mieux taire. Et puis, disent-ils, "à quoi cela servirait, à avoir plus de problèmes encore ?"

Hormis pour le portage, la journée est en règle générale coupée en deux par une unique pause pour le déjeuner - bien qu'elle ne soit pas toujours respectée : "Hier je travaillais sur la route Sittwe-Rangoun, près du pont sur la Kaladan<sup>30</sup>. Je n'ai eu aucune pause pour manger," raconte un villageois de Kyauktaw. Les villageois travaillent entre 10 et 12 heures, voire 14 heures par jour, auxquelles il faut ajouter le trajet, plusieurs heures de marche pour certains villages, voire une journée entière, afin de se rendre au camp ou sur le chantier.

Les villageois sont réquisitionnés par les différentes forces présentes dans la région en fonction de leur implantation. Ainsi, les habitants de Maungdaw sont plus sollicités par le Nasaka qui y est très présent, alors que sur la commune de Buthidaung, ce sont d'abord les militaires qui utilisent les villageois pour le travail forcé y compris le portage. Certains villages sont plus touchés que d'autres, en fonction de la proximité des camps militaires et de la densité de population ; dans les villages les plus peuplés, le fardeau du travail forcé est partagé par un plus grand nombre de familles. Il existe enfin une grande différence entre les zones rurales et les centres urbains où les demandes sont souvent trois à quatre fois inférieures.

Un villageois de Taung Bazar au nord de Buthidaung :

"Nous avons encore 10 à 12 jours de travail forcé par mois. Nous allons aussi bien au camp Nasaka voisin que chez les militaires ou au MI<sup>31</sup>. Pour aller au camp militaire au Nord il faut deux jours de marche. Pour le Nasaka et le MI, c'est à côté à Taung Bazar. Au camp militaire nous devons parfois rester une semaine entière, ou seulement faire l'aller-retour qui dure quatre jours pour le portage des rations alimentaires. Nous ne sommes pas payés. Nous travaillons douze heures par jour à construire les abris, les clôtures et barrières, couper le bambou, porter des poteaux..."

A la différence du reste de l'Arakan, le portage est très répandu au Nord en raison de la forte militarisation de la région, notamment près de la frontière. Cette forme de travail forcé est notamment utilisée pour ravitailler les camps militaires se trouvant dans des zones reculées de Maungdaw et de Buthidaung.

Le portage est encore plus lourd à supporter financièrement pour les familles pauvres car sa durée, très souvent une semaine, voire deux, interdit toute autre activité, notamment commerciale. Il est également imprévisible, puisque les villageois sont réquisitionnés et partent immédiatement, de jour comme de nuit. Physiquement, le travail demandé est très éprouvant ; les porteurs doivent supporter des charges pouvant dépasser 25 kilos et, en cas de

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

défaillance, subir les mauvais traitements des soldats. Les réquisitions pour le portage ont lieu toute l'année, hormis pendant la saison des pluies où ce genre de déplacement devient impossible.

### **Réorganisation du travail forcé**

Si le travail forcé n'a pas connu la diminution espérée par le HCR, en revanche, il a été réorganisé par le pouvoir birman. Jusqu'à 1992, un représentant des autorités passait dans les villages pour une réquisition arbitraire de main d'œuvre sans distinction aucune du rang social des villageois désignés. Pour mettre un terme au mécontentement des populations les plus riches supportant difficilement l'humiliation imposée, les autorités ont décidé, à la suite de l'exode de 1992 largement lié au travail forcé, que le président du VPDC, assisté des chefs de hameau au fait des hiérarchies et statuts sociaux dans le village tract, serait désormais chargé de désigner les "volontaires". A Maungdaw sud, un villageois explique :

"Il y a un planning hebdomadaire élaboré par le chef du VPDC qui décide pour chaque jour qui fera quoi. Chaque jour, un de ses secrétaires va rappeler aux villageois concernés leur "devoir" du lendemain, et si nécessaire annonce et collecte les amendes en cas de refus ou d'absence. Dans notre hameau c'est 500 Kyats ou un galon d'essence pour le Nasaka. Le fautif est aussi battu à coups de bâton."

La structuration du travail forcé a permis de réduire le risque de protestation, puisque les désignations sont le fait des villageois les plus puissants - avec les contraintes sociales et les devoirs de soumission que cela comporte. Ainsi, les autorités donnent l'illusion de partager la responsabilité du travail forcé avec les chefs de villages tract et de hameau, nourrissant par-là même les ressentiments des villageois les plus exposés à l'égard des chefs et divisant un peu plus une communauté musulmane déjà passablement éclatée par le système répressif birman.

Par ailleurs, la structuration du travail forcé ne protège pas les villageois de demandes directes des autorités, comme dans ce village du nord de Buthidaung :

"Pour aller au marché, nous sommes obligés de passer devant le camp Nasaka. Très souvent nous sommes appelés pour des heures de travail, par exemple faire des briques et les transporter ou nettoyer le camp. C'est des journées en plus du travail forcé distribué au village. Et on ne peut jamais les prévoir."

### **Payer pour échapper au travail forcé**

La structuration du travail forcé ouvre dès lors la possibilité, pour ceux qui en ont les moyens de payer,

d'échapper au labeur et son corollaire de violences et d'humiliations.

Un villageois aisé de Maungdaw sud :

"Il y a beaucoup de travail forcé ici. Mais c'est difficile de faire une moyenne mensuelle, car certaines familles payent pour ne pas y aller. Moi je paye 300 Kyats tous les mois, avec en plus, de manière irrégulière, des sommes en fonction du travail demandé par le Nasaka. C'est la première année que je paye, avant j'envoyais mes employés. Avant le chef du VPDC ne permettait pas de payer pour éviter le travail forcé, mais désormais c'est possible. Le Nasaka et le chef du VPDC se partagent les sommes récoltées. Je pense que dans notre village tract, un tiers des habitants payent pour ne pas aller au travail forcé".

Nombre de pauvres préfèrent aussi, dans la limite de leurs moyens, payer plutôt que de se rendre au travail forcé. Cela leur permet d'éviter un travail difficile dans des conditions souvent inhumaines et d'échapper à nombre d'humiliations. Cette nouvelle pratique peut laisser croire à une diminution du travail forcé : en fait, ce que les villageois gagnent à éviter ce labeur, ils le perdent par ailleurs afin de pouvoir payer. Le résultat est finalement identique : un appauvrissement de la population qui touche de manière dramatique les plus vulnérables. Avec une différence de taille pour les autorités birmanes et le HCR, qui peuvent affirmer que le travail forcé a baissé. Des villageois de Buthidaung expliquent leur situation :

"Aujourd'hui le portage est moins régulier qu'avant, car le chef du VPDC a négocié avec les militaires pour en réduire la fréquence. Pour cela le village paye 300 000 Kyats pour l'année. Cette somme est divisée entre les familles concernées qui payent le chef du VPDC. L'an passé, nous avons versé 2 000 Kyats par famille, cette année c'est 3 000 Kyats. Pour pouvoir donner cette somme, nous sommes obligés de vendre des bêtes, de l'or ou d'autres biens comme les filets de pêche. En plus, chaque mois nous devons payer 500 Kyats et une poule par famille. Nous pouvons aussi payer en bambous ou bois de chauffe. Dans les environs, beaucoup de villages font la même chose pour réduire le travail forcé. Le problème pour nous maintenant c'est que nous perdons tout ce que nous avons. Si la situation ne change pas à la fin de la saison des pluies, nous partirons au Bangladesh".

Ce nouveau système de paiement encourage également la corruption des chefs de village tract et de hameau. Il n'est pas rare de voir un VPDC désigner plus de

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

villageois que le nombre demandé par les autorités, afin d'empocher la différence obtenue par ceux qui paient. Ce qui accentue encore un peu plus le ressentiment des villageois à l'égard des chefs de VPDC.

### **Surveillance forcée et autocontrôle**

Avec le retour des réfugiés rohingyas s'est développé un nouveau type de travail forcé. Manifestement dans le souci de contrôler la population rohingya, le Nasaka a organisé dans tous les villages musulmans des tours de garde, nuit et jour, qui permettent, sous prétexte de prévenir toute attaque de la guérilla rohingya du RSO, de surveiller encore un peu plus chaque mouvement des villageois. Et notamment de dissuader les candidats au départ vers le Bangladesh ou l'intérieur de l'Union birmane.

A Maungdaw sud, un pêcheur explique :

"Nous avons plusieurs types de travail forcé dont la surveillance du village tract depuis la plage. Chaque famille doit donner cinq jours et cinq nuits par mois. Si un villageois est endormi quand le Nasaka contrôle sa garde, il est battu et doit payer avec de l'essence, une chèvre, des canards..."

A Maungdaw nord, un villageois parle de six jours et six nuits par mois à surveiller les déplacements. Quand les villageois évaluent le nombre de jours de travail forcé par mois et par famille, ils ne tiennent généralement pas compte de cette surveillance. Il faut ajouter aux moyennes de travail forcé observées, ces nuits et ces journées passées à surveiller les allers et venues dans le village tract.

### **Les villages modèles, source de travail forcé**

La politique de colonisation du Nord Arakan, avec notamment la construction de villages modèles, implique également un surcroît de travail forcé puisque les maisons des colons bouddhistes sont construites par les Rohingyas des villages voisins. Dans certains cas, les villageois seront obligés de travailler sans aucune rémunération sur la terre des colons, comme l'explique un habitant d'un village au sud de Maungdaw :

"Aujourd'hui, nous avons plus de douze jours de travail forcé par mois, auquel s'ajoute le travail agricole pour le village modèle. Nous devons travailler aussi bien pour les militaires, au camp Nasaka, au MI qu'au village modèle. C'est depuis son installation en 1993 que nous avons du travail forcé au village modèle. Nous devons labourer et planter sur des terres qui étaient avant les nôtres. Nous ne sommes pas payés, il s'agit de travail forcé. Le chef du village modèle est venu nous expliquer qu'il s'agissait d'une

demande du commandant local du Nasaka et que nous devons obéir. Sinon il serait obligé d'en informer le Nasaka..."

Une femme intervient :

"Non seulement nous devons planter le riz, mais il y a aussi beaucoup de travail forcé lors de la récolte, du portage jusqu'à leurs maisons. Et le reste de l'année pour les autres cultures, comme les piments et les légumes, nous devons également travailler pour eux. Le travail dépend de la saison. Nous n'avons plus aucune terre. Elle a été entièrement confisquée pour le village modèle. Certaines familles arakanaises du village modèle sont parties, alors le Nasaka a récupéré les terres. Nous y travaillons aussi. Nous devons ramener les récoltes jusqu'au camp."

### **Un appauvrissement généralisé**

Le travail forcé constitue aussi un moyen d'appauvrir de manière drastique une population. L'incidence économique du travail forcé touche toutes les couches sociales. Si les plus riches ne connaîtront qu'un manque à gagner et un appauvrissement relatif, d'autres villageois plus modestes devront vendre leurs terres, et les plus démunis seront contraints au jeûne. Pour nombre de Rohingyas sans terre qui ne vivent que du travail journalier, une journée de travail forcé peut signifier une journée de jeûne pour toute la famille. Cette situation extrême touche en particulier les familles avec un seul homme adulte qui représente la seule source de revenu. Quand celui-ci est réquisitionné pour une semaine de portage, se pose alors la question de survie pour le reste de la famille. Les Rohingyas envoient donc de préférence les plus jeunes hommes afin de préserver leur source de revenu. Nombre de familles sont même poussées à envoyer des enfants. Cette pratique est d'autant plus difficile à arrêter qu'il s'agit d'une stratégie de survie rendant toute autre considération secondaire. Une stratégie décidée par la famille qui permet aux autorités de se dédouaner en affirmant que les enfants employés pour le "travail communautaire" sont envoyés par leurs parents. Pour les enfants, les conditions de travail sont plus dures encore que pour les adultes. En plus des souffrances liées à la charge et aux conditions de travail, les enfants sont régulièrement battus car incapables de suivre la cadence imposée.

En raison de leur religion, les Rohingyas sont plus fragilisés économiquement par le travail forcé que les Arakanais, puisque selon l'Islam pratiqué dans la région les femmes ne peuvent pas travailler en dehors du domicile familial. Elles ne pourront donc ni satisfaire à la demande de travail forcé faite à la famille, ni avoir une activité lucrative hors du domicile lorsque les hommes sont réquisitionnés.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

L'impact psychologique du travail forcé sur la population est également très négatif. En effet, le travail forcé interdit à toute famille rohingya sans terre de pouvoir prévoir les revenus et se projeter dans l'avenir. La préoccupation unique devient la survie, et la précarité est totale. Par ailleurs, concernant le portage, les villageois peuvent être réquisitionnés de jour comme de nuit, sans préavis et pour une durée indéterminée, ce qui fait d'eux de véritables serfs, corvéables à merci.

Au Nord de l'Arakan, le travail forcé est manifeste. Au-delà des témoignages recueillis dans les villages, on peut observer dans toute la région des hommes et des enfants travailler sur les bas-côtés des routes, sur les bâtiments en construction ou encore autour de briqueteries. Ils ne perçoivent aucune rémunération. A titre d'exemple, au début 1998, plusieurs centaines de villageois, dont la moitié d'enfants, travaillaient à la construction d'une piste d'atterrissage à Aley Than Kyaw. Le Nasaka imposait le pas de course sous peine d'être battu. Le chantier a été finalement interrompu sous la pression du HCR. Au même moment, ils étaient 250 villageois de Goat Pi qui travaillaient à la construction d'un nouveau camp Nasaka à Kyaung Taung.

De même, sur la route de Maungdaw à Buthidaung, l'on observe des prisonniers qui font un travail de forçat les jambes enchaînées. Aujourd'hui, le travail forcé se fait au vu et au su de tous ; la présence internationale n'a rien changé. Il est notable que la présence du HCR et des ONG n'a nullement fait cesser les graves violations des droits de l'Homme commises dans la région. Il y a bien des protestations du HCR concernant les abus des autorités mais, selon un membre d'une ONG, l'agence des Nations unies concentre ses efforts, en matière de protection, sur les cas les plus graves - tout en évitant une prise de position plus globale. "Ce comportement finit par légitimer les atteintes quotidiennes, c'est-à-dire la routine du travail forcé, les taxes, etc." Un expatrié s'interroge :

"Il suffit de prendre la route principale en sortant du bureau pour assister à un chantier supplémentaire de pagode avec quelques dizaines de "volontaires" et quelques soldats pour surveiller. Il y a quelques temps, on pouvait aussi voir sur la même route au centre de Maungdaw peut-être 150 personnes qui refaisaient les bas-côtés. Il y avait parmi elles de nombreux enfants. Certains étaient frappés à coups de bambou. Quand on voit ça, on peut se demander si notre présence a un réel impact sur quoi que ce soit. Le travail forcé, une pratique inacceptable ? Il va falloir longtemps pour le faire comprendre aux autorités."

Faute d'une quelconque volonté de remédier à la situation, certains responsables birmans n'hésitent pas à se donner une apparence. Ainsi, ce chef des renseignements militaires de Buthidaung : "J'ai aidé les villageois. Ils étaient désorganisés et je me suis occupé de la coordination pour qu'ils construisent une route qui leur est très utile...." Puis il précise : "Je ne fais jamais travailler les villageois sur le terrain du MI ou alors quand ça arrive, je les paye. Je les fais travailler pour leur propre bénéfice." Quelques heures plus tard, un villageois des environs témoignait de ses journées de travail (sans rémunération) pour l'armée et le MI.

Le travail forcé aussi bien que les devises étrangères nourrissent aujourd'hui une économie birmane confisquée par la junte au pouvoir. Il s'agit d'un côté de séduire les investisseurs étrangers et autres agences internationales pourvoyeuses de financements, tandis que sont massivement exploitées les populations de Birmanie.

### **5. Une économie de prédation - les taxes**

Dans le Nord Arakan, l'économie est entièrement confisquée par les autorités, en particulier par les militaires et le Nasaka. Elle enrichit une partie privilégiée de la population, tout en servant un système répressif aux dépens d'une population démunie. Alors que depuis 1988, le SLORC (aujourd'hui SPDC) a délaissé "la voix birmane vers le socialisme" pour une timide ouverture à l'économie de marché, l'Arakan, à l'instar des autres Etats périphériques de l'Union, demeure une terre d'exploitation pour le pouvoir militaire. Loin de bénéficier de la réorientation décidée à Rangoun, la population fait face en Arakan à une économie toujours plus contrôlée et corrompue, qui ne permet aucune amélioration du niveau de vie général. Au contraire, les Rohingyas et nombre d'Arakanais<sup>32</sup> sont maintenus volontairement dans un sous-développement chronique au service de la domination politique.

De la production à la vente en passant par le transport, tous les secteurs d'une activité économique centrée sur l'agriculture, et dans une moindre mesure la pêche, sont sévèrement taxés. Des taxes officielles et, depuis 1992, de nombreuses taxes informelles, constituent de fait un véritable racket de la population ; ces taxes touchent également la vie sociale (mariage, naissance, déplacement, construction, etc.).

Les taxes récoltées ne sont qu'exceptionnellement réinvesties pour le bien de la population, mais sont généralement détournées par des personnes privées à tous les niveaux de hiérarchie : chefs locaux de l'administration, soldats, policiers et autres fonctionnaires s'enrichissent ainsi aux dépens des villageois. En Arakan, la fonction du gouvernement est

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

subvertie : loin d'être au service des populations, il répond à une logique coloniale de prédation. Un villageois du sud de Maungdaw :

"On ne reçoit aucune aide des autorités, bien au contraire on paye tout le temps. Si on pouvait être maître de notre vie, sans le gouvernement, on vivrait aisément avec notre famille."

Les rôles sont inversés : c'est de plus en plus à la population qu'incombe la tâche de financer la construction d'infrastructures qu'en tout état de cause, elle n'utilisera pas. Ainsi, les villageois doivent, entre autres, verser de l'argent aux autorités (notamment au Nasaka). A Maungdaw Nord, un villageois évalue cette somme entre 200 et 600 Kyats par famille et par mois. Il précise :

"Dès que le Nasaka doit construire une maison ou autre chose, il y a une contribution financière des villageois. Avant on ne payait pas autant. Nous payons plus chaque année, la collecte d'argent est en constante augmentation."

C'est dans ce contexte que les Rohingyas se sont réinstallés en Arakan où, selon les témoignages recueillis, ils sont depuis 1992 soumis à un nombre croissant de taxes, de contributions forcées, sans compter l'accès à la terre de plus en plus limité. Ceci entraîne une dégradation généralisée du niveau de vie, aggravée par une forte inflation qui poussent les plus démunis à l'exil malgré le contrôle exercé sur la population par les autorités.

Par ailleurs, le lien entre taxes et travail non rémunéré est direct, car dans la mesure où les Rohingyas doivent régulièrement faire des contributions en tout genre comme du bois de chauffe, des bambous, des toitures (ou "yok") aux militaires, au Nasaka, à la police ou au renseignement militaire, ces "donations" obligatoires nécessitent un travail supplémentaire. Même s'ils n'ont pas à souffrir de mauvais traitements pour ce genre de contribution, les villageois le considèrent comme un supplément de travail forcé. Un habitant du centre de Maungdaw où le travail forcé est moindre :

"Aujourd'hui, nous avons deux jours de travail forcé par mois et par famille. Nous devons également donner du bambou et du bois de chauffe au Nasaka pour faire des briques. Chaque année, chaque famille doit aussi donner sept troncs de bois de trois mètres environ. Et nous devons fournir des bambous pour la police."

### **Taxe sur le riz et autres cultures**

Première culture de la région et base de l'alimentation, le riz est essentiel pour les Rohingyas. C'est aussi la production agricole la plus taxée par les autorités. Théoriquement, il s'agit d'un contrat entre le ministère

de l'Agriculture et les paysans, qui oblige ces derniers à vendre à un prix fixe (en dessous du prix du marché) une partie de leur production de riz en paille<sup>33</sup>, en échange de quoi ils sont supposés recevoir de l'engrais à un prix subventionné. Dans les faits, les paysans vendent effectivement à très bas prix une partie de leur récolte, mais ne peuvent acheter l'engrais nécessaire par manque de fonds ou parce que l'Etat n'honore pas son contrat.

Le riz récolté par l'Etat sera partiellement utilisé comme complément de salaire pour nombre de fonctionnaires ou exporté vers le Bangladesh. Dans le Nord de l'Arakan déficitaire en riz<sup>34</sup>, cette exportation entraîne une hausse des prix qui atteignent le double de ceux constatés à Sittwe, en raison de la diminution de l'offre<sup>35</sup>. Il est vraisemblable que, dans une région où le commerce du riz est strictement contrôlé par le Commandement de l'Ouest au niveau du district, et par le Nasaka au niveau des villages tract, une pénurie liée à la taxe peut être entretenue à dessein. Ainsi, d'avril 1997 à août 1998, les autorités birmanes ont décidé de diminuer considérablement les exportations vers Maungdaw et Buthidaung, alors que les districts voisins de Kyauktaw, Mrauk-U et Mymbia étaient excédentaires. Décision politique aux répercussions économiques immédiates sur la population rohingya, dont les plus démunis sont obligés de jeûner ou de passer à un régime alimentaire de survie. Cette extrême précarité conduira un certain nombre à braver les interdits et traverser le fleuve Naf pour trouver refuge au Bangladesh.

La taxe sur le riz n'est pas calculée comme dans le reste du pays en fonction de la production, mais en fonction de la surface cultivée : ceci pénalise fortement les petits fermiers rohingyas qui n'ont accès le plus souvent qu'aux terres les moins riches. Cette taxe ne tient pas non plus compte des mauvaises récoltes (voire de l'absence de récolte, en cas de cyclone par exemple). Depuis 1992, cette taxe a fortement augmenté et représentait pour la récolte de 1998, selon la fertilité de la terre, entre 20 et 50 % de la production. Pour un acre de terre dans le Nord Arakan, début 1999, la plupart des fermiers ont vendu 30 paniers<sup>36</sup> de riz.

Par conséquent, les fermiers n'auront pas assez de riz pour en vendre au prix du marché et pas suffisamment pour leur propre consommation. C'est l'explication que donne un fermier de Buthidaung Sud qui pourtant bénéficie d'un bon rendement (100 paniers par acre) :

"Je dois vendre 30 paniers par acre au gouvernement. Le panier pour lequel ils me donnent 100 Kyats, sur le marché je pourrais le vendre à 250 Kyats. Mais je n'en vends jamais [sur le marché] car il me manque du riz pour ma

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

propre consommation. Six mois après la récolte mon stock est épuisé, je suis obligé d'en acheter."

Indirectement les personnes sans terres sont également touchées par cette taxe, ainsi que l'explique un villageois de Maungdaw Nord :

"La taxe sur le riz touche toutes les familles car si ceux qui ont des terres ne devaient pas vendre une partie de leur récolte au gouvernement, le riz resterait dans le village et les plus pauvres pourraient l'acheter à un prix plus bas qu'à l'extérieur comme c'est le cas aujourd'hui. Aujourd'hui nous achetons le kilo de riz [prêt à consommer] 100 Kyats. Au marché de Maungdaw, il coûte environ 60 Kyats le kilo et il serait encore moins cher si nous pouvions l'acheter à des villageois d'ici."

A quelques exceptions près, tous les villageois évoquent une situation économique beaucoup plus difficile aujourd'hui, comme cet autre villageois de Maungdaw Nord :

"En 1991, la situation était bien meilleure car 80 % des familles arrivaient à vivre une année entière de leur propre production de riz. Aujourd'hui ce chiffre n'est que de 20 %. La raison, c'est la terre confisquée pour le village modèle mais avant tout la taxe sur le riz."

Le poids économique est tel pour les fermiers, que la collecte de la taxe ne va pas sans incident. Il y a d'abord les intermédiaires qui veulent généralement tirer profit de cette manne. Un habitant de Maungdaw se plaint qu'après avoir donné son quota de riz au chef du village afin que celui-ci le vende aux autorités concernées à Maungdaw, il n'a pas reçu la somme correspondante ; un autre villageois dit n'avoir encore rien reçu.

Dans un autre village, en janvier 1999, la collecte du riz s'est soldée par un mort. Le villageois, accusé de n'avoir pas donné la quantité requise de riz, a été arrêté et détenu en compagnie d'autres villageois dans la même situation que lui ; les membres du VPDC dont le chef ainsi que deux policiers les auraient violemment agressés, faisant un mort. Selon une enquête menée par le HCR, la victime avait en fait fourni la quantité légale de riz - mais la demande du VPDC était bien supérieure.

Les autres cultures (haricots, oignons, aubergines, concombres, piments, etc.) font également l'objet d'une taxe ; celle-ci est arbitraire, car ne correspondant à aucune décision gouvernementale, mais est fonction des demandes des militaires en place localement et autres autorités. Bien qu'elles ne soient pas aussi

lourdement ressenties que la vente forcée du riz à l'Etat qui touche à la base de l'alimentation, ces taxes sont mal acceptées par les villageois pour leur caractère imprévisible. Un refus est pourtant difficilement concevable, puisque les récalcitrants sont alors battus. En fait, les villages constituent les greniers alimentaires dans lesquels se servent soldats, membres du Nasaka, policiers et autres fonctionnaires, comme en témoigne un villageois de Ta Man Thar au nord de Maungdaw :

"En plus du riz, après la saison des pluies, nous cultivons du piment, des oignons, des haricots. Nous devons payer une taxe sur cette production aussi. Ce n'est pas une taxe fixe, nous devons simplement fournir à volonté en légumes et piments les camps des environs. Il y a quatre camps autour de Ta Man Thar, plus les autorités de Maungdaw qui réclament leur part."

La plupart des villages nourrissent ainsi de manière régulière les camps Nasaka et militaires aux alentours, ainsi que le renseignement militaire et la police. Tous les mois, chaque famille donne plusieurs kilos de riz, et au moins une poule. En règle générale, les familles riches seront plus taxées.

### **Un système de rançonnement par concessions**

Au-delà des "taxes" sur le riz et les autres productions agricoles, c'est toute l'activité économique des Rohingyas qui est rançonnée. Cette mainmise a été renforcée par un réseau d'agents mis en place depuis plusieurs années ; ces agents ont acheté des "concessions" à l'Etat, les autorisant à collecter des taxes dans différents secteurs d'activité. Dans certains cas comme la pêche à la crevette, les villageois peuvent être obligés de vendre à bas prix leur produit à l'agent qui détient un monopole sur le commerce. Un villageois explique :

"Avec les agents, les marchés de la crevette, du poisson, du bambou sont contrôlés. En fait, pour n'importe quel business, il y a des accords qui font que des agents du gouvernement achètent la production à prix fixe, bien entendu en dessous du marché... Il n'y a pas de commerce illégal car c'est trop risqué. Lors de la dernière saison sèche, des enfants ont essayé de vendre directement aux éleveurs de jeunes crevettes qu'ils avaient pêchées. Ils ont été dénoncés et emmenés au camp Nasaka pour y être battus. Nous pouvons seulement vendre dans le village pour la seule consommation locale. Toute vente à l'extérieur doit passer par l'agent."

Par ailleurs, les différentes autorités collectent directement et cumulativement les taxes et autres donations. Ainsi pour une seule activité, les villageois peuvent être "taxés" par le Nasaka, l'armée, le renseignement militaire, les VPDC ou encore par les ministères concernés, tels celui de la pêche ou de la forêt.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Il est notable que les taxes sont très mal acceptées par les villageois autant pour leur coût que pour leur caractère arbitraire. Ceci est plus vrai encore pour toutes les nouvelles taxes informelles constituant un système généralisé de rançonnement des populations villageoises.

### **La pêche**

Il existe plusieurs types de pêche. La seule à ne pas être taxée est la pêche de petits poissons ou crevettes dans les rizières inondées et bras d'eau, qui est le fait de quelques femmes (notamment des veuves dont le travail à l'extérieur est toléré par les religieux pour des raisons économiques) et des enfants. La pêche sur les nombreuses rivières et fleuves du Nord Arakan et celle en mer sur le golfe du Bengale sont en revanche lourdement taxées.

Un pêcheur de Maungdaw Sud, sur la côte du Golfe du Bengale, fait le détail des taxes et contributions forcées :

"Pour construire un petit bateau, il faut un permis qui coûte 50 000 Kyats. Le filet est acheté à Sittwe sans taxe mais son utilisation est taxée. Pour une saison et un bateau nous payons 16 000 Kyats au camp principal Nasaka de Myinn Hlut. Nous donnons également au camp Nasaka local 200 Kyats par semaine et deux kilos de poisson séché [équivalents à 500 Kyats]. Les hommes du Nasaka viennent très régulièrement sur la plage et se servent des plus beaux poissons directement dans les bateaux. Pour le MI de Inn Din, nous donnons 1 000 Kyats par mois et du poisson. Dans notre village, ce n'est pas pire qu'ailleurs, par ici c'est la même chose pour tout le monde."

Dans un autre village du littoral, les pêcheurs individuels sont devenus très rares, explique un villageois, car même si les prises sont bonnes, l'importance des taxes fait qu'il ne s'agit plus d'une activité rentable : chacun paye 1 800 Kyats par semaine au Nasaka et au renseignement militaire, auxquels s'ajoute le manque à gagner en raison des agents :

"Nous devons vendre notre poisson sur la plage à un agent de l'Etat. Avant nous le vendions à meilleur prix aux acheteurs bangladais directement sur la mer, mais depuis deux ou trois ans le Nasaka tire à vue sur leurs bateaux."

### **Le bambou et le bois**

L'autre activité cruciale pour les Rohingyas, notamment pour ceux qui n'ont pas de terre, est le commerce de bois et de bambou coupés dans les basses montagnes du Nord Arakan. Ils constituent des matériaux essentiels pour la construction (maisons, clôtures,

bateaux, etc.) et, à la différence des briques dont le monopole de fabrication et de vente est détenu par l'armée, ils sont accessibles à toute la population. Le bois est aussi le seul combustible pour chauffer. Aussi importants que le riz dans la vie quotidienne, bois et bambou sont désormais lourdement taxés. Pour des raisons économiques (récupérer gratuitement des matériaux essentiels) et politiques (entretenir la précarité des villageois en contrôlant ces matières premières, clefs de la construction et de la combustion), les militaires et autres autorités imposent aux Rohingyas permis, taxes et donations. Aucune règle ne semble exister en la matière. Les taxes et autres contributions en argent ou en nature dépendent de décisions locales qui peuvent varier d'un village tract à l'autre. Au Waterfalls au sud-est de Buthidaung, site important pour la coupe de bambous, des baraques militaires sont installées aux abords de la cascade à partir de laquelle les villageois descendent leur "récolte" vers la plaine. Deux coupeurs de bambous expliquent :

"Habituellement, on ramène en dix jours 1 000 bambous de cinq mètres de long environ qui rapportent entre 5 000 et 7 000 Kyats. Aux militaires de la cascade, on verse 20 Kyats par centaine. Puis sur la rivière, on donnera encore 50 Kyats par centaine au camp Nasaka où l'on est obligé de s'arrêter. Plus bas encore, on donnera encore parfois quelques dizaines de Kyats. Mais c'est impossible de dire combien."

Des habitants de Maungdaw vont eux couper le bois de chauffe dans la montagne sur la route de Buthidaung. Chaque jour, avant de commencer la coupe, ils payent 20 Kyats de permis au département des Forêts. "Si nous ne payons pas les 20 Kyats obligatoires, nous sommes arrêtés, battus et notre machette est confisquée", explique l'un d'entre eux. Au marché de Maungdaw, ils payent à nouveau 20 Kyats par personne à un agent pour avoir le droit de vendre leur bois. En une journée, ils arrivent à gagner entre 200 et 300 Kyats, en fonction de la quantité de bois qu'ils peuvent porter. Au nord de Maungdaw, le permis pour couper le bambou est acheté 1 000 Kyats pour six mois au Nasaka. Dans nombre de villages de Buthidaung, les villageois payent à l'Office des forêts une taxe de 50 Kyats par centaine de bambous (qui leur rapporte entre 250 et 300 Kyats). Certains choisissent de couper bambou ou bois illégalement, comme des habitants du nord de Maungdaw, qui reversent ensuite une partie de leur "récolte" au Nasaka ; ce qui confirme le caractère privé et corrompu de ces taxes.

Les villageois ne sont pas non plus à l'abri de ponctions arbitraires.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Au nord de Buthidaung, un Rohingya explique :

"Aujourd'hui, quand un villageois ramène du bambou de la montagne, les militaires se servent pour les villages modèles. C'était devenu trop fréquent, alors nous avons été obligés de nous rendre beaucoup plus loin, sur une autre montagne où il n'y avait pas de militaires. Mais maintenant ils sont au courant, alors ils s'y rendent et les villageois se font prendre le bambou là-bas aussi."

### **Contrôle et taxes sur les animaux**

Les animaux d'élevage sont étroitement contrôlés par le Nasaka qui en établit des listes ; ainsi, chaque vache comme chaque chèvre est enregistrée. Toute naissance, tout décès, toute vente ou tout achat d'un animal doit être signalé au Nasaka, qui fait payer l'éleveur, comme en témoigne ce villageois du nord de Maungdaw :

"Tout notre bétail est enregistré par le Nasaka. Acheter, vendre un animal doit être signalé. Quand un animal meurt, il faut aussi le signaler au Nasaka, qui enregistre toutes ces informations sur une liste. Il en va de même pour les chèvres. Tout changement sur une liste doit se payer. Par exemple, vendre une vache coûte 1 000 Kyats. Tuer une vache coûtera 2 000 Kyats, et il faudra en plus donner les beaux morceaux et la peau de l'animal au Nasaka. Pour d'autres animaux comme les chèvres, c'est moins cher. Pour les poules il n'y a rien à payer, mais le Nasaka vient se servir très régulièrement au village. "

Un habitant de Maungdaw Sud décrit le même système avec des différences dans les sommes à payer. Il verse 300 Kyats pour la naissance d'une vache et mentionne également les poules non listées : le Nasaka en réclame chaque mois trois ou quatre par famille.

Dans la ville de Maungdaw, l'autorisation de tuer une vache est soumise à une taxe. Un habitant raconte que sa famille, afin de pouvoir abattre pour une fête un veau acheté 20 000 Kyats, a dû payer 3 000 Kyats. Cette somme (qui peut varier) est payée à un agent musulman du Nasaka ; c'est là encore la pratique de la concession à des agents qui prévaut, l'homme ayant acheté au Nasaka le droit de pouvoir faire payer des autorisations aux habitants de la ville. A l'extérieur de Maungdaw Ville, la pratique sera quelque peu différente, mais il y aura toujours une somme à payer.

### **Le commerce**

Le commerce est sérieusement entravé par les limitations à la liberté de circulation dont sont victimes les Rohingyas, aggravées par les nombreux postes de contrôle sur les routes auxquels les villageois se font rançonner.

Un habitant de Maungdaw Nord parle des "taxes" arbitraires sur la route :

"Pour une pioche achetée de 350 à 400 Kyats au marché, je vais payer 20 Kyats au Nasaka au passage d'un pont. Pour certaines marchandises, il faudra donner en plus un paquet de cigarettes. Cela dépend de la valeur des marchandises. On paye environ 10 % de la valeur au Nasaka".

Un villageois du nord de Buthidaung :

"C'est très difficile de ramener quoi que ce soit de Buthidaung car les militaires se servent sur la route, ils peuvent tout nous prendre. Ou nous demander de payer... Et puis au marché, nous sommes tous la proie des militaires. Quand ils veulent quelque chose, ils se servent sans payer. A la moindre remarque on est battu. Nous ne pouvons pas vendre librement".

Dans un village à deux heures au sud de Maungdaw :

"Nous ne pouvons pas aller à Maungdaw sans permission. Pour obtenir ce permis, le Nasaka nous demande de l'argent. Et même avec le permis nous ne pouvons rien transporter. Même pour acheter du riz au village tract voisin, on doit payer une taxe de un Kyat par kilo à un agent du gouvernement."

Les villageois qui réussissent à obtenir un permis ne sont pas à l'abri des autorités. Un Rohingya du Sud de Buthidaung :

"Si on obtient un permis pour aller à Maungdaw, on ne peut pas y rester plus de quinze jours et quand on revient au village la police nous accuse d'être allé au Bangladesh. On est alors obligé de payer. Et quand on n'a pas assez d'argent, on se fait battre."

Ceux qui font réellement du commerce avec le Bangladesh doivent payer une centaine de Kyats pour passer la frontière. Un habitant de Maungdaw Nord précise que cette somme ne correspond pas à un permis officiel, mais à un pot-de-vin versé au fonctionnaire du Nasaka. C'est là une pratique courante : ainsi, sur la route qui relie les deux villes du Nord, Maungdaw et Buthidaung, une demi-douzaine de postes de contrôle sont installés, auxquels il faudra payer en argent ou en nature.

### **La vie sociale taxée**

L'activité sociale n'est pas non plus exempte de taxes. Les villageois doivent en effet payer au Nasaka pour chaque mariage, décès ou naissance. Un nouveau-né coûtera à la famille 100 Kyats, explique un habitant de Maungdaw Sud, l'enregistrement d'un décès dans la famille, environ 500 kyats. Un veuf d'un village au nord

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

de Maungdaw sur le fleuve Naf se plaint ne pas pouvoir se remarier à cause de la taxe prohibitive : "Le Nasaka demande 15 galons d'essence, l'équivalent de 8 000 Kyats."

### **Contributions particulières**

Dans une région où les fonds gouvernementaux sont quasiment inexistantes, les villageois sont également très régulièrement mis à contribution pour financer les visites de responsables militaires. Les soldats se servent régulièrement de poules et de chèvres chez les paysans (sans compensation) afin de nourrir leurs chefs. Un habitant de Maungdaw Sud raconte :

"Il y a quelques jours un chef du Nasaka est venu du camp de Myinn Hlut pour voir le chef du village tract qui lui a donné une chèvre et des poulets. Bien sûr, c'est nous qui avons été obligés de donner les animaux. Le chef du Nasaka est venu avec une douzaine d'hommes. Pour manger, ils ont aussi pris une vingtaine de poules..."

Si les contributions en argent, à l'instar du travail forcé, touchent plus lourdement les villageois, les habitants des villes n'en sont pas pour autant exempts, comme lors de la visite à Maungdaw en mai 1999 du Premier secrétaire du SPDC, Khin Nyunt. Pour planter des arbres sur les bas-côtés de la route principale de la ville, afin de rendre l'environnement plus vert, les habitants des villages situés autour ont été obligés de payer 200 Kyats par famille. "Aujourd'hui les arbres sont tous morts", explique un habitant. "Personne ne s'en est occupé et les arbres ont été transplantés trop grands pour pouvoir survivre."

### **Appauvrissement de la population**

Permis, taxes, donations et autres rackets quotidiens ont un effet désastreux sur le niveau de vie de la population rohingya. Mis à part quelques privilégiés proches des autorités et bénéficiant ainsi d'un régime particulier, la situation économique s'est dégradée pour l'ensemble de la population rohingya. Au nord de Maungdaw, sur la frontière avec le Bangladesh, un homme explique :

"La situation économique est pire aujourd'hui. Tout est pire. Rien n'est mieux, rien n'est positif aujourd'hui. Le kilo de riz est à 100 Kyats. Tout était moins cher avant de partir au Bangladesh [en 1992]. Seuls ceux qui ont de la terre ou font du commerce avec le Bangladesh peuvent manger correctement. Mais il y a maintenant beaucoup de personnes sans terre ; c'est aussi très difficile pour les pauvres d'avoir un petit commerce, car ils n'ont aucun capital."

Les villageois avec des terres sont souvent obligés de les vendre pour faire face aux difficultés économiques.

Il s'agit là de stratégie de survie à court terme. Sans terre, ils deviendront encore plus vulnérables aux contraintes quotidiennes imposées par les autorités. Ils auront également plus de mal à trouver un emploi chez d'autres villageois car l'appauvrissement est généralisé.

Une villageoise au sud de Maungdaw :

"J'ai vendu cette année mon unique acre de terre. J'avais un magasin que j'ai aussi perdu. Aujourd'hui la situation est plus difficile car la population a augmenté et il y a moins de travail. Pour les sans terres, on ne peut travailler qu'une douzaine de jours par mois car il y a moins de personnes aisées qui avant pouvaient nous employer".

Le processus d'appauvrissement est identique pour ce pêcheur au nord de Buthidaung :

"J'ai déjà vendu un grand filet que j'avais acheté à mon retour du Bangladesh avec l'argent du HCR. Pour faire face à des dépenses j'ai préféré le vendre, mon bateau étant endommagé. En 1994 j'avais acheté le filet 20 000 Kyats et le mois dernier je l'ai revendu seulement 3 000 Kyats. Cette somme est déjà dépensée et le bateau n'est pas réparé. Depuis je me contente de pêcher avec un filet à main depuis la rive. Je n'ai aucun espoir de pouvoir acheter un autre filet. La situation est de plus en plus dure."

Malgré le soutien du HCR et de plusieurs ONG internationales, la situation économique est considérée par la population rohingya comme pire qu'en 1991-92, avant l'exode. **Nouvelle forme de discrimination et d'exclusion qui n'existait pas avec une telle ampleur, le sous-développement forcé répond à la volonté de contrôle social et politique de la population et sert l'objectif ultime du pouvoir birman : vider l'Arakan de sa population rohingya.** Dans ce contexte, les 100 000 Rohingyas qui ont repris le chemin de l'exil depuis 1996 ne peuvent pas être considérés comme des "migrants économiques". Il s'agit bien de réfugiés victimes d'une politique répressive et discriminatoire, qui utilise parmi d'autres le levier économique.

## **B. Arakanais : exploitation et répression sans issue**

Il convient de noter que, si la minorité rohingya fait l'objet d'une répression spécifique, visant en dernière instance à son élimination progressive, la situation des droits de l'Homme dans l'Arakan en général reste extrêmement préoccupante. A la différence des Rohingyas, les Arakanais sont reconnus par la Constitution de 1974 comme constituant l'une des

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

"nationalités" de l'Union. De ce fait et en vertu de la loi de 1982 sur la citoyenneté, ils sont considérés comme des citoyens à part entière. Par ailleurs, en tant que bouddhistes, ils ne subissent pas de discrimination religieuse et jouissent d'une plus grande liberté de déplacement. Il faut noter une grande différence entre les Arakanais de Maungdaw et Buthidaung (une petite minorité qui sert souvent la politique de colonisation bouddhiste, et bénéficie à ce titre d'un statut privilégié), et ceux installés dans le reste de l'Etat<sup>37</sup>.

Dans les communes de Mrauk-U, Minbya et Kyauktaw, à l'instar des autres minorités de l'Union, les Arakanais sont lourdement touchés par le travail forcé, font régulièrement l'objet de confiscations de terre et sont déplacés de manière forcée pour servir le plus souvent l'intérêt des militaires. Les Arakanais sont également soumis à des taxes arbitraires, qui s'apparentent plus à du racket. L'éducation, même primaire, n'est pas toujours accessible aux plus démunis, notamment dans les villages. D'une manière générale les villageois subissent plus gravement que les citadins la politique d'exploitation et de répression menée par Rangoun dans la région.

Depuis plusieurs années, l'Arakan du nord-est s'ouvre progressivement aux étrangers. Cependant, à la différence de l'extrême Nord, seul le PNUD ainsi qu'une ONG française viennent en aide à la population. Dans cette région le gouvernement développe aussi une activité touristique autour de l'ancienne capitale Mrauk-U et plus au nord vers Kyauktaw, qui n'est pas sans incidences négatives sur la population arakanaise.

### **1. Le travail forcé**

Sur les communes de Mrauk-U, Minbya et Kyauktaw, le travail forcé est en règle générale plus fréquent que dans l'extrême Nord de l'Etat. Cette différence correspond manifestement à un développement important d'infrastructures, en particulier la route Sittwe-Rangoun, qui a alourdi la charge de travail forcé imposée aux villageois. La présence militaire, qui s'est accrue depuis le début des années 1990 dans la région, constitue un facteur supplémentaire de travail forcé.

Les Arakanais de la région doivent en moyenne donner 15 jours de travail par mois et par famille, ce qui grève les revenus des plus pauvres de manière considérable et oblige un certain nombre d'entre eux au jeûne. Le travail forcé est considéré comme la principale contrainte au quotidien par les Arakanais qui ne connaissent pas, il est vrai, certaines des restrictions que subissent les Rohingyas, comme la liberté de circulation.

Dans un village au sud de Kyauktaw :

"Aujourd'hui, on a 15 jours de travail forcé par mois. On va au camp militaire de Kyauktaw - il faut 4 heures de marche - où on répare les bâtiments, on construit des abris, on s'occupe des rizières des militaires pendant la saison des pluies. On se rend également sur la route Sittwe-Rangoun, à deux heures d'ici, où on doit casser des pierres et étaler le gravier. Le plus souvent on travaille pendant trois jours d'affilée. On a commencé à aller au travail forcé il y a huit ans et depuis ça n'a jamais cessé. On ne reçoit aucune nourriture. En plus, on doit payer pour traverser le fleuve quand on est appelé sur le chantier de la route. On dépense 150 Kyats par mois juste pour aller au travail forcé. Ceux qui vont au travail forcé sont plus souvent malades, particulièrement de la malaria et de la diarrhée. Dans le village les plus petits propriétaires ont dû vendre leur terre à cause du travail forcé".

Après l'entretien, au moment de quitter le village, un vieil homme confie discrètement :

"Nous n'avons pas pu dire que le travail forcé est une contrainte. Il y avait trop de monde et on ne sait jamais si quelqu'un va répéter ce qu'on dit aux autorités. Sachez que le travail forcé est le pire des problèmes."

Dans un autre village de Kyauktaw, un villageois plutôt aisé explique qu'il doit se rendre une dizaine de jours par mois au camp militaire, où il travaille à la briqueterie et dans les champs appartenant à l'armée. En fonction de son travail, il envoie parfois son fils ou sa femme. Il lui arrive aussi de payer 100 Kyats (l'équivalent d'une journée de travail, dit-il) pour échapper à une journée de travail forcé. Ce villageois qui possède une dizaine d'acres de terre estime que le travail forcé est un gros problème pour les pauvres, parce qu'ils n'ont aucun capital, aucune réserve alimentaire ; la famille doit souvent jeûner. Cette précarité limite aussi la possibilité d'acheter des médicaments en cas de maladie.

Le travail forcé ne touche pas toutes les familles de manière égale. Comme dans l'extrême Nord, c'est le chef du VPDC qui reçoit les demandes des militaires, et répartit le labeur. Un habitant de Kyauktaw Sud :

"Dans notre village, cinq familles ne vont jamais au travail forcé en raison de leurs liens avec les autorités, dix autres familles non plus car ils sont trop vieux. En revanche, 24 familles pauvres doivent, elles, fournir vingt jours par mois. Ils partent du village vers 6 heures et reviennent entre 21 et 22 heures après une journée de 14 heures pendant laquelle principalement ils

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

chargent du gravier et l'étaient sur la route. Ils transportent et cassent aussi des rochers. Les familles qui viennent de perdre leurs terres confisquées par les militaires vont comme les autres au travail forcé."

Outre le travail forcé distribué par le chef du VPDC, les villageois peuvent être directement réquisitionnés par les militaires qui passent se servir dans les villages. Ces visites sont généralement l'occasion de racket et de violences. Une femme de Kyauktaw Sud :

"Les militaires viennent au village avec trois ordres : des poules, de l'argent et le travail forcé. Ils frappent les villageois, même les femmes et les enfants, s'ils ne trouvent pas ce qu'ils veulent. Quand les hommes ne sont pas là, les militaires prennent les femmes et les enfants. Certains ont moins de 12 ans et des femmes doivent aller au travail forcé avec leur bébé, car le mari n'est pas au village."

A la différence des femmes rohingya qui échappent au travail forcé pour des raisons religieuses, les Arakanaises y sont très régulièrement soumises, tout comme les enfants. Comme ailleurs en Birmanie, le travail forcé n'est pas imposé directement aux enfants : ce sont les familles, souvent pauvres, qui sont contraintes de les envoyer pour ne pas perdre le revenu du père ou d'un autre adulte du foyer.

Les villageois, qu'ils aillent au travail forcé pour la journée ou pour plusieurs jours d'affilée, ne sont jamais nourris. Il leur arrive même de se faire voler leur propre nourriture. L'un d'entre eux explique :

"Il y a quelques temps, des villageois sont venus se réfugier au hameau et demander de la nourriture. Ils avaient marché douze heures pour atteindre le chantier de la route et à leur arrivée les militaires leur ont volé leur nourriture. Ils devaient rester quatre jours mais se sont enfuis jusqu'ici".

Interrogé sur une éventuelle rémunération, un villageois de Kyauktaw répond avec un sourire : "La question ne devrait pas être : êtes-vous payé ? Mais : êtes-vous battu ?". La violence accompagne en effet systématiquement le travail forcé. Chaque retard le matin, chaque pause dans la journée, chaque tâche jugée mal accomplie par les militaires, est synonyme de violences. Les villageois interrogés sont en général réticents à fournir des détails sur cette violence, mais elle est toujours mentionnée. Un villageois de Kyauktaw :

"Quand on ne peut pas se rendre au travail forcé, on sait qu'on va être battu. Les militaires ne comprennent pas que certains ne peuvent pas venir car ils n'ont rien à manger."

Le travail forcé varie dans sa nature, sa fréquence et sa durée en fonction de l'environnement immédiat : route à construire, camp militaire, exploitation agricole... Il peut aussi, dans certains cas, varier en fonction des saisons. Un villageois de Minbya :

"Pendant toute la saison des pluies, le travail forcé est limité à quelques jours par mois, mais le reste de l'année on a facilement dix jours par mois".

Pour les villages situés non loin des camps militaires, la saison des pluies peut au contraire signifier un surcroît de travail forcé. Un habitant de Mrauk-U :

"Pendant la saison des pluies on doit planter les terres de l'armée. Cette année on plante même les arbres à caoutchouc des militaires à une heure de marche du village."

A Kyauktaw, c'est le chantier de la route qui fait craindre le pire à un village :

"On a très peur pour les mois à venir, car les militaires veulent finir la route au plus vite. Le chantier a commencé il y a déjà six ans. Cette saison des pluies on pense avoir 25 jours de travail forcé par mois. Il s'agit de casser des rochers, des pierres, de charger et décharger du gravier."

En plus des longues journées de travail dans des conditions difficiles, nombre de villageois doivent également compter des heures de marche. Même si le hameau est à plusieurs heures du camp ou du chantier, les villageois préfèrent rentrer chez eux, ce qui leur permet de résoudre le problème de la nourriture et de dormir dans de meilleures conditions. Un villageois de Kyauktaw :

"Quand on travaille sur la route, il faut une demi-heure de marche pour s'y rendre. Mais lorsque les militaires nous réquisitionnent pour du travail forcé au camp, alors on doit marcher une journée entière pour l'atteindre. La plupart du temps, on aura trois journées de travail, ce qui fait avec la journée de retour cinq jours d'absence sans revenu. Au camp, on fait 14 heures par jour ; sauf quand il pleut c'est moins."

En plus des heures de marche, du temps perdu, les villageois doivent aussi parfois payer leur transport. Dans une région sillonnée par fleuves et rivières, il n'est pas rare que certains prennent le bateau et payent pour leur traversée afin de se rendre au travail forcé.

Le travail forcé est devenu en quelques années le problème le plus important des Arakanais. Ils témoignent tous de son augmentation, notamment avec l'installation de nouveaux camps dans la première

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

moitié des années 1990. Interrogés sur les changements dans leur vie quotidienne depuis dix ans, les Rohingyas répondent d'une voix : le travail forcé. Un villageois de Kyauktaw : "Notre plus gros problème aujourd'hui c'est le travail forcé. Il y a dix ans cela n'existait pas ici."

### **Contributions forcées**

Parallèlement au travail forcé, les militaires réclament régulièrement des contributions en nature. Comme pour le travail forcé, le chef du VPDC reçoit la demande des militaires et impose les quantités requises pour chaque famille. Dans un village de Kyauktaw :

"Chaque villageois doit donner du bois. Il y a trois jours, le village tract a été obligé de fournir 30 poutres pour la construction de bâtiments et du bois pour le four de la briqueterie. Pour la semaine prochaine on doit réunir 600 "yoks" [pour la couverture des maisons]. On ne reçoit rien en compensation. Et quand on n'a pas assez de bois, c'est nous qui devons payer en argent. L'an dernier j'ai payé moitié en bois, moitié en Kyats. Cette fois pour ne pas avoir à fournir les 600 yoks, il faudra payer 6 000 Kyats. Le chef du VPDC va faire la collecte auprès des villageois. Chaque famille va payer 100 Kyats. Les pauvres vont emprunter aux riches et rembourseront en travaillant."

Un homme intervient :

"Les 100 Kyats à payer cette semaine, je ne les ai pas, alors je vais être obligé de prendre les yoks directement sur mon toit."

Dans un village de Minbya, les habitants ont été obligés de fournir des pierres aux militaires pour la construction de la route Sittwe-Rangoun : un saddrum (100 pieds cube) par famille à deux reprises. Les villageois devaient aller ramasser les pierres à une demi-heure du village et payer (1 000 kyats par saddrum) un bateau pour les faire transporter à l'endroit voulu par les militaires. Les familles qui ne pouvaient pas fournir les pierres devaient payer en échange 2 500 Kyats. A Mrauk-U, des villageois payent, eux, 600 Kyats par famille pour ne pas avoir à fournir de galets à la garnison voisine. Il arrive que les militaires reçoivent un budget du gouvernement afin d'acheter les matériaux de construction ou même payer le travail nécessaire mais, de fait, il n'est jamais distribué aux villageois.

Enfin, il arrive qu'au lieu de demander des matériaux, les militaires exigent directement de l'argent aux villageois. Dans un village tract de Mrauk-U, à la suite du déplacement de deux bataillons (cf. infra), l'ensemble de la population a dû verser la somme de 30 000 Kyats pour la construction de deux bâtiments dans le nouveau camp militaire.

### **2. Les déplacements forcés**

Les autorités birmanes ont régulièrement recours aux déplacements forcés de population arakanaise. Les villageois sont prévenus au dernier moment. Ils ne reçoivent pas toujours une compensation, et quand c'est le cas, elle est loin de correspondre à la perte occasionnée par le déplacement. La plus fréquente raison de déplacements forcés depuis dix ans est l'installation d'un camp militaire. Comme sur Maungdaw et Buthidaung, le gouvernement, soucieux de contrôler toute la population, a aussi déplacé par le passé les petites minorités de l'Arakan (notamment les Mraou) de leurs zones montagneuses et reculées vers les plaines. Enfin le développement récent de l'activité touristique entraîne le déplacement des personnes habitant aux abords des sites historiques que le gouvernement veut exploiter. Ces déplacements forcés entraînent toujours un appauvrissement de la population, pour qui le déménagement représente un coût important, en particulier la reconstruction des maisons. De plus, tout déplacement signifie aussi une perte agricole car les terres obtenues (s'il y en a) sont le plus souvent moindres en surface et moins riches. Les villageois perdent aussi leurs arbres, source de revenu et d'alimentation.

Un villageois de Minbya :

"En 1993, il y a maintenant six ans, notre village a été déplacé à cause d'un camp militaire installé deux ans plus tôt. Peu de temps après ce premier déménagement les militaires nous ont demandé à nouveau de déménager, car nous étions selon eux trop près du camp. Ils nous demandaient d'abandonner le terrain du village pour aller s'installer à 20 minutes d'ici dans nos propres rizières. Nous avons fait le déménagement, mais finalement nous avons décidé de revenir. Nous avions 200 acres de terre avant l'arrivée des militaires. Il nous en reste plus qu'une centaine aujourd'hui. Et nous n'avons reçu aucune compensation des militaires pour cette confiscation. Depuis l'arrivée du camp un certain nombre de familles ont préféré quitter le village."

Sur la commune de Mrauk-U, en 1999, en raison du déplacement de deux bataillons, 285 familles ont été obligées de quitter leur village. Les militaires se trouvaient dans une zone inondable. Dans ce village, 80 familles ont pu conserver leur emplacement ; les 285 autres ont reçu l'ordre de quitter leur village sous quinze jours. C'est le travail forcé qui a permis de construire un pont de terre sur le bras de rivière séparant l'ancien village du nouveau. Les villageois déplacés ont en général conservé les parties porteuses de leurs maisons, tout du moins celles encore en état, pour les

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

transférer à quelques centaines de mètres à l'ouest, mais ont dû racheter la couverture et les parties endommagées lors du démontage. La plupart des villageois ont reçu 2 500 Kyats de compensation pour les maisons en bois et 1 500 Kyats pour celles de bambou - une somme largement insuffisante au regard du coût de reconstruction. Pour ce qui est de la terre, les villageois ont tout perdu, sans aucune compensation. Les 40 acres de rizières qu'ils possédaient ont laissé place au nouveau village ; les villageois ont également perdu un puits et deux mares d'eau potable qui se retrouvent aujourd'hui sur le terrain du camp militaire. L'école primaire du village est désormais destinée aux enfants de militaires (les enfants du village peuvent néanmoins y avoir accès dans certaines circonstances, cf. infra). Enfin, ils ont perdu nombre d'arbres fruitiers.

Ils ne leur reste plus pour vivre que le travail journalier et autres activités agricoles saisonnières chez d'autres fermiers des villages alentours. Certains villageois pour survivre se sont mis à récolter des herbes et des plantes sauvages qui poussent près du village.

### **3. Confiscation de terres**

A l'instar des déplacements forcés avec lesquels elles peuvent aller de pair, les confiscations de terre sont le plus souvent opérées au profit des militaires. Les confiscations peuvent servir des objectifs variés : construction ou agrandissement d'un camp, plantations au bénéfice de l'armée. Les personnes spoliées ne sont généralement pas indemnisées.

Dans un village de Kyauktaw Sud, en avril 1999, les militaires ont confisqué 76 acres de terre sur les 130 que possédaient les villageois, ce qui a laissé douze familles sans terre. Les villageois se sont plaints au camp militaire de Kyauktaw pour tenter de récupérer la moitié des terres ; démarche sans effet, alors même que les villageois se disaient prêts à louer leur terre confisquée.

Dans un autre village des environs, c'est en 1994 que les militaires ont confisqué une quinzaine d'acres. Le camp militaire de Kyauktaw est encore responsable de la confiscation. Depuis, les villageois continuent de travailler sur les 15 acres de terre mais il s'agit de travail forcé : ils ne reçoivent rien de la récolte, ne sont pas payés, et subissent des violences.

### **4. Le tourisme**

Comme ailleurs en Birmanie, notamment dans les villes de Mandalay ou Rangoun, le développement de l'activité touristique se fait en Arakan au détriment de la population. Désireux de transformer en devises le riche potentiel du pays, les militaires birmans se sont lancés depuis le début des années 1990 dans une politique de

développement des infrastructures et des sites touristiques, avec la participation de la population locale sous forme de travail forcé à grande échelle. Partout dans le pays, le gouvernement procède en outre à des déplacements des populations perçues comme gênant d'une façon ou d'une autre cette ambition touristique (populations trop pauvres, résidents des sites historiques sources de devise...). Les déplacements forcés permettent la construction d'infrastructures avec l'espace ainsi dégagé.

Ces pratiques, largement dénoncées à l'étranger, sont appliquées depuis quelques temps dans le nord-est de l'Arakan. L'activité touristique, essentiellement à Mrauk-U, a impliqué des déplacements forcés de populations du centre de la ville vers l'extérieur. Quatre-vingt quatorze familles vivant sur les ruines de l'ancien palace ont été déplacées de force en 1998. Elles ont reçu un préavis d'un mois et, pour toute compensation, 1 400 Kyats, bien qu'il s'agissait de maisons en bois de grande taille. Certains propriétaires, de maisons en briques, ont reçu 10 000 Kyats.

L'activité touristique est aussi synonyme de travail forcé. La population est régulièrement contrainte de venir creuser la terre sur le site des ruines de l'ancien palace que les autorités veulent excaver. Au début 1999, des villageois étaient fréquemment amenés sur le site avec l'obligation de creuser un saddrum par famille ou payer 400 Kyats. Selon certaines sources locales, tous les villages de la commune Mrauk-U contribuent de la sorte. Les militaires participeraient aussi à la mise en valeur du site. Mais sur place, en mars 1999, on observait surtout des enfants au travail.

### **5. Une économie rançonnée**

#### **Taxes, amendes et permis**

Les Arakanais sont soumis à la même 'taxe' sur le riz que les Rohingyas. Ils doivent vendre en moyenne au gouvernement trente paniers par acre et par année à un prix en moyenne moitié moindre que celui du marché. La taxe est calculée, comme dans le reste de l'Arakan, en fonction de la superficie plantée et non de la récolte, ce qui désavantage les villageois dont les terres sont pauvres.

Le gouvernement a également développé dans certaines zones une seconde culture de riz pendant la saison sèche. Il s'agit de projets agricoles obligatoires auxquels les villageois ne peuvent échapper. Ces rizières sont installées près des rivières, d'où est pompée l'eau nécessaire à la culture. Dans le sud de Kyauktaw, un village a ainsi dû consacrer dix acres de terre au projet du gouvernement.

"Le projet a commencé il y a cinq ans. Au départ nous n'étions pas contre, mais la première récolte

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

nous a découragés. Trente paniers par acre seulement. Même chose l'année suivante, alors nous avons décidé d'arrêter. Pendant deux ans, le gouvernement n'a rien dit mais cette année il a réclamé une amende de 3 000 Kyats par acre. Non seulement cette culture forcée n'est pas rentable, mais elle nous empêche également de planter des légumes et du piment qui ne poussent que sur les terres de berge où le riz de la seconde récolte doit être cultivé."

En 1999, les autorités ont en outre mis à l'amende des villageois dans le cadre du programme national d'installation de latrines. Avec l'objectif de 100% des familles du pays équipées de latrines en l'an 2000, alors que le taux d'équipement reste encore très faible dans l'Arakan, des chefs de VPDC pressés par le responsable santé de la commune de Mrauk-U, ont menacé d'une amende les villageois qui ne construiraient pas la leur. Dans plusieurs villages, la menace a été mise à exécution, et plusieurs dizaines de familles ont dû payer 500 Kyats chacune. Les amendes peuvent varier de 500 à 1 000 Kyats sur la commune. Les familles qui ne payent pas sont menacées d'être réquisitionnées pour du travail forcé.

Dans l'activité économique locale, les différentes autorités ou administrations (militaires, police, office des forêts, etc.) ponctionnent régulièrement les villageois. Il peut s'agir d'une somme fixe qui s'apparente à une licence, notamment pour le bois, le bambou ou la pêche, ou de contributions en nature qui ressemblent plus à du racket.

Un habitant de Mrauk-U :

"Quand nous allons couper le bambou, on en perd la moitié avant même d'arriver au village. Sur cent bambous, la police, les militaires et l'office des forêts nous en prennent sur la route une cinquantaine. Pour la pêche, c'est la police ou l'armée qui demandent régulièrement une partie du poisson. Il n'y a pas de quantité fixe à donner, ils prennent tout ce qu'ils veulent. Avant les gens avaient peur des voleurs, aujourd'hui nous avons peur de la police et de l'armée. Le gouvernement est pire que les voleurs."

Dans un village de Kyauktaw, les habitants qui vont couper le bambou doivent obtenir un permis de l'office des forêts de 50 Kyats par centaine.

Concernant la pêche, il existe aussi une taxe sur les filets utilisés. A Mrauk-U, un villageois dit qu'ils payent 2 000 Kyats par an pour un grand filet et 1 000 Kyats pour un petit. Par ailleurs le système d'agents observé au nord de l'Arakan est aussi en vigueur à l'est, comme l'explique un villageois de Minbya :

"La rivière est divisée en zones occupées chacune par un agent du gouvernement. Si on veut pêcher, on doit payer une taxe à l'agent. On est aussi obligés de lui vendre les crevettes pêchées. Pour un kilo, l'agent donnera 3 000 Kyats alors que sur le marché, on peut les vendre à 5 000. C'est la même chose pour le poisson, l'agent l'achète à très bas prix."

Dans un autre village de Minbya :

"Depuis 1994, on ne peut plus pêcher librement dans la rivière à cause de l'agent. Avant on se rendait au marché pour y vendre notre pêche à bon prix. Pour le poisson, on va sur la petite rivière où on arrive à pêcher un kilo par jour. Mais on ne peut plus aller sur la grande rivière, car il leur faut un permis. C'est trop cher."

### **Le commerce**

A la différence des Rohingyas, les Arakanais jouissent d'une liberté de mouvement égale aux autres citoyens birmans ; cependant, cette liberté concerne uniquement les personnes, le transport de marchandises restant sous contrôle étroit. Un habitant de Kyauktaw Sud :

"Notre principale contrainte, c'est l'absence de liberté de mouvement pour le commerce. C'est interdit d'aller à Maungdaw et Buthidaung pour vendre ou pour acheter. On doit tout vendre aux commerçants attirés à bas prix, au lieu de nous déplacer pour vendre nous-mêmes. Pour transporter des marchandises, il faut un permis. Les villageois comme nous ne peuvent pas l'obtenir. C'est réservé à ceux qui ont des relations avec les autorités."

Comme dans le nord de l'Arakan, la situation économique s'est dégradée pour toute la population. Seuls s'enrichissent les cadres de l'administration et ceux de l'armée, ainsi que des privilégiés qui entretiennent de bonnes relations avec eux. Dans cette économie confisquée, l'appauvrissement des villageois se traduit par la vente de terre ou de biens. Les plus pauvres sont eux obligés de jeûner régulièrement. Un villageois de Kyauktaw Sud :

"Les petits propriétaires du village par manque de capital et aussi à cause de dettes ont été obligés de vendre leurs terres. Ils vivent aujourd'hui du travail journalier. Le plus dur pour nous c'est la taxe sur le riz qui a beaucoup augmenté."

Pour un villageois de Minbya, ce sont les militaires qui sont à l'origine des difficultés actuelles :

"Notre situation économique s'est dégradée régulièrement depuis l'arrivée des militaires. D'abord on a perdu notre terre. Ensuite il y a eu

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

les dépenses importantes engendrées par les deux déplacements du village, en particulier la reconstruction des maisons. Et puis aujourd'hui il y a aussi le problème avec le riz qu'on doit vendre à l'Etat après la récolte."

"Ici les riches deviennent pauvres et les pauvres doivent jeûner, cinq à six jours par mois", conclue un villageois de Kyauktaw.

### **6. L'éducation**

Dans les trois communes de Mrauk-U, Minbya et Kyauktaw, l'accès à l'éducation demeure un problème pour les enfants des villages les plus reculés, où souvent manquent des enseignants. Le coût de scolarisation est également problématique pour nombre de familles pauvres.

Un villageois de Kyauktaw Sud :

"Il y a dans le village une école primaire avec 150 enfants. Les trois enseignants du gouvernement ne viennent jamais sauf pour les examens. Alors les villageois payent des enseignants privés avec des paniers de riz. Entre 20 et 30 enfants ne peuvent pas aller à l'école en raison du prix à payer. Avec des enseignants de l'Etat, chaque enfant devait payer 500 Kyats pour l'achat des livres. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus. Nous nous sommes plaints aux autorités de Kyauktaw, mais rien n'a changé. La situation dure ainsi depuis trois ou quatre ans. Les enseignants de l'Etat font du commerce au lieu de venir. Ils touchent leur 1 000 Kyats par mois du gouvernement et vont gagner plus d'argent ailleurs."

Pour l'éducation aussi, l'arrivée des militaires a eu des effets négatifs. Un habitant de Kyauktaw Sud :

"En 1994, l'école primaire a été en partie détruite par une tempête. Les militaires qui venaient de s'installer pas loin du village ont dit qu'ils allaient reconstruire l'école, mais dans leur camp. Ils ont transporté la partie non détruite de l'école et ont proposé que nos enfants aillent y suivre les cours. Les enseignants ont également déménagé dans le camp. Maintenant, chaque matin les enfants marchent 20 minutes à pied. Le problème c'est la saison des pluies. Du fait des inondations, il est quasiment impossible pour les enfants de s'y rendre. Ils ratent alors plusieurs mois d'école."

Les villageois de Mrauk-U récemment déplacés (cf. supra) ont aussi à souffrir de l'arrivée des militaires. Outre le déplacement forcé, ils ont perdu leur école qui se trouve désormais sur le terrain de l'armée. Les enfants sont toujours autorisés à y aller, mais les villageois pensent qu'avec la saison des pluies cela deviendra impossible. Début 1999, il y avait 200

enfants du village dans l'école primaire construite par le PNUD. Pour accueillir les enfants des militaires, l'école a été agrandie, notamment grâce au travail forcé auquel ont participé les villageois. A l'avenir, les enfants des militaires et ceux du village devraient donc se côtoyer sur les bancs d'école, ce qui ne va pas sans susciter des craintes au sein de la population villageoise, inquiète que des querelles d'enfants ne créent des problèmes supplémentaires avec les militaires.

Pour échapper à une situation économique catastrophique et au travail forcé (qui en est l'une des causes), les Arakanais sont poussés à quitter leur village ; ils optent pour des déplacements intérieurs, vers les villes où le travail forcé est toujours moindre, ou vers d'autres Etats de l'Union.

Dans nombre de villages arakanais, on peut noter des maisons abandonnées, détruites, qui sont celles de personnes contraintes à tenter de refaire leur vie ailleurs, car la situation était devenue intenable, le plus souvent en raison du travail forcé.

Dans un village de Mrauk-U :

"Plus d'une dizaine de familles ont dû partir il y a deux ans à cause du travail forcé. Avant leur départ, on devait faire jusqu'à dix jours par mois pour chaque famille. Six familles sont parties vivre sur des bateaux et gagnent leur vie avec du petit commerce. Cinq autres sont allées s'installer à Maungdaw, parce que là-bas ils n'auraient pas de travail forcé. Et le gouvernement leur a aussi promis une aide".

Ces familles sont en fait parties s'installer dans un village modèle. Dans un village de Minbya, une cinquantaine de familles sont parties en raison du travail forcé. Pour ceux qui sont rentrés au village, l'émigration a duré entre trois et sept ans. L'un d'eux témoigne :

"A cause du travail forcé on ne pouvait plus manger alors on a préféré s'en aller. A l'époque, on avait 10 jours de travail forcé ce qui fait au maximum 20 jours par mois pour gagner notre vie. Ce n'était pas assez."

Certains sont partis à Minbya Ville, où il n'y a pas de travail forcé pour les citoyens, d'autres sont partis vivre sur des bateaux. Enfin, des villageois sont partis dans l'Etat Kachin.

"Je suis parti seul. Dans le Kachin je travaillais comme journalier. Je n'avais pas de travail forcé, alors qu'ici partout autour de Minbya c'est impossible d'y échapper. J'envoyais régulièrement de l'argent à ma famille restée au village."

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

Les Arakanais tentent d'échapper provisoirement à leur situation, mais à plus long terme ils ne voient aucune possibilité. L'horizon est bouché. Un habitant de Kyauktaw :

"La seule manière de changer les choses en bien pour le futur serait de changer la politique du gouvernement ou même de changer de gouvernement."

S'inquiétant soudainement de ses paroles, il ajoute :

"Il s'agit de politique et nous ne voulons pas parler de politique..."

SPDC : Supervise les administrations ainsi que toutes les forces armées de l'Etat  
DPDC : District Peace and Development Council, chargé des districts de l'Etat  
TPDC : chargé de contrôler les 17 communes de l'Arakan  
VDPC : organe qui, au niveau local gère et supervise le Village Tract  
9. En effet sur ce formulaire, au-dessus de l'intitulé "Permis de voyage" figuraient les mots "Tan Ta Ya", "suspect" en français  
10. Cf. infra, p. 27-28-29  
11. Cf. infra, partie IV concernant les nouveaux départs  
12. Cf. rapport Andersen, p. 11  
13. HRW/A - RI, p. 14.  
14. La "militarisation" est entendue comme le déploiement de l'armée, du Nasaka (qui forme de fait une "armée bis"), et d'autres forces comme le Renseignement militaire ou la police  
15. Far Eastern Economic Review, 29 août 1991  
16. Ibid  
17. "Conference set to expose Burma's landmine menace", South China Morning Post, 16 mars 1999. 22 éléphants sauvages ont également péri du fait des mines  
18. Cf. par exemple Yozo Yokota, "Situation of Human Rights in Myanmar", Geneva : UN Commission on Human Rights, janvier 1995 ; E/CN.4/1995/65  
19. HRW/A, p. 30  
20. Ecoles coraniques  
21. Pour la seule construction de la voie ferrée Aungban-Loikaw, le quotidien du pouvoir Working People's Daily annonçait le 8 mai 1992 que 300 000 personnes avaient "contribué au travail volontaire". Cité par Martin Smith in Ethnic Groups in Burma, Development Democracy and Human Rights, Anti-Slavery International, 1994, p. 84  
22. Cf. La Birmanie, Total et les droits de l'Homme: dissection d'un chantier, rapport FIDH, Oct. 1996  
23. Cf. Rapport de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU réf. : E/CN.4/1993/37.  
24. "Forced labour is an old tradition, it is something like a taxation, the poorer you are, the more often you are called in. I am not saying it is good or bad. People who have left Burma are traditionally more deprived people. (...) Forced labour in Rakhine State is not an every day, every night kind of work, it is a periodical one. We would not like to have that, but if that is the way to some extent it is carried out, and people can bear it, it is one way of settling"  
25. "But is not forced labour human rights violation ?" (...) "It depends on how you define forced labour and how you define human rights violation. I think it has to be understood practically in the context of your community and their tradition, and then the limited choice these people have"  
26. Décision prise lors de la 87ème Conférence internationale du travail à Genève, voir en annexe (p.57) la déclaration dans sa totalité  
27. HRW/A, p. 30  
28. Cf. Par exemple le rapport du rapporteur spécial de l'ONU sur l'intolérance religieuse, document E/CN.4/1993/62, note 195., et Article 19, Burma - Beyond the Law, p. 50  
29. Rapport Andersen, p. 25  
30. La Kaladan est un fleuve qui marque la limite des mondes musulman et bouddhiste en Arakan. Le mot Kaladan viendrait de l'association du mot Kala désignant de manière péjorative les musulmans, et dan du verbe stopper. Une autre explication donne au mot dan le sens de "place" et viendrait de l'époque où les rois d'Arakan y avaient leurs esclaves bengalis. Au-delà de la définition, la Kaladan est historiquement considérée comme la dernière barrière naturelle qui interdit aux immigrants musulmans de poursuivre plus à l'Est  
31. Military Intelligence ou Renseignement militaire  
32. Cf. infra sur les Arakanais  
33. Riz qui n'a pas encore été nettoyé de son enveloppe. Le riz considéré comme valeur d'échange ou de paiement est toujours le riz en paille mesuré en panier. Le riz n'est vendu nettoyé que pour la consommation finale et à un cours bien supérieur au riz en paille  
34. En 1998, selon le PAM, la zone de Maungdaw-Buthidaung connaissait un déficit de 48 209 tonnes après perception de la taxe par le gouvernement.  
35. Cf. rapport Andersen, p. 28  
36. Un panier pèse env. 8,5 kg  
37. Pour cette raison et afin d'avoir une vue plus générale sur la situation des Arakanais, ce chapitre concerne le nord-est de l'Arakan, c'est-à-dire les communes de Mrauk-U, Minbya et Kyauktaw

### **Notes :**

1. Voir à ce sujet le rapport de l'organisation Images Asia, Report on the situation for Muslims in Burma, Bangkok, mai 1997
2. "every person who was born in any of the territories which at the time of his birth was included within His Britannic Majesty's dominions and who has resided in any of the territories included within the Union for a period of not less than eight years in the ten years immediately preceding the date of the commencement of this Constitution or immediately preceding 1st January 1942 and who intends to reside permanently therein and who signifies his election of citizenship of the Union in the manner and with the time prescribed by law." Constitution de l'Union de Birmanie, 1947, chap. II, section 11
3. Cf. HRW/A, op. cit., p. 24
4. Sections 30c et 53c de la Loi sur la Citoyenneté de 1982
5. En contradiction avec l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui affirme (§2) que "Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité"
6. Cf. HRW/A, op. cit., p. 25
7. "Suffice it to say that the issue is essential one of migration, of people seeking greener pastures. These people are not originally from Myanmar but have illegally migrated to Myanmar because of population pressures in their own country. There may have been younger children who were born in Myanmar, but the previous generations had crossed over to our country during the past decades. They are racially, ethnically culturally different from the other national races in our country. Their language as well as religion is also different."
8. Cf. p.6

## **IV. Nouvel exode**

---

Travail forcé avec violence, confiscation de terres, déplacements forcés, taxes arbitraires, discrimination religieuse, humiliations quotidiennes, etc. : la situation ne s'est pas améliorée depuis le début de la décennie dans le Nord Arakan. Si certaines formes de répression violentes et trop visibles semblent avoir diminué en intensité (la présence d'agences des Nations unies et d'ONG internationales ne semble pas étrangère à ce fait), il est en revanche impossible d'en conclure que la situation soit meilleure pour autant. Elle s'est même détériorée économiquement, et ce pour des raisons politiques sous-jacentes.

En fait, l'objectif de Rangoun est resté le même ; seuls les moyens mis en œuvre ont changé. **Toutes les informations tendent à montrer que le gouvernement birman cherche à vider l'Arakan de sa population rohingya, mais de façon insidieuse et progressive, de manière à ne pas attirer l'attention de la communauté internationale, comme cela avait été le cas en 1991-92. D'après les informations obtenues par la FIDH de sources fiables et concordantes, de 1996 à 1999, entre 50 000 et 100 000 Rohingyas auraient à nouveau passé la frontière pour trouver refuge au Bangladesh<sup>1</sup>.**

Depuis 1996, les départs se font discrètement mais régulièrement. Chaque village du Nord Arakan a connu des départs, mais aucun village ne s'est entièrement vidé. Les départs sont progressifs, jamais massifs. Les autorités birmanes, soutenues sur ce point par le HCR, ont fait échouer les tentatives de départ en nombre.

### **A. Les années 1996 et 1997**

#### **1. L'année 1996**

En 1996, alors que le rapatriement se poursuit, ce qui permet à 23 000 réfugiés de retrouver leur village<sup>2</sup>, dès le mois de février, 5 000 Rohingyas passent la frontière dans l'autre sens. Selon l'organisation Human Rights Watch/Asia, ils sont le double à la fin mai à être partis. A l'époque, les témoignages des nouveaux réfugiés font notamment état de travail forcé, d'absence de liberté de circulation, de taxation arbitraire et de disparitions comme principales raisons de départ. Les nouveaux réfugiés accusent principalement le Nasaka, et évoquent une situation de répression accrue. Une femme dit ainsi avoir été violée par cinq soldats ; une autre évoque la mort de son mari pendant le portage forcé. Un adolescent de 15 ans dit avoir fui pour éviter le travail forcé et le portage, pires qu'en 1992 lorsqu'il s'était déjà exilé. D'autres Rohingyas, accusés de faire partie de la guérilla du RSO et maltraités, expliquent qu'ils risquaient d'être exécutés.

Cet exil de milliers de Rohingyas ne va pas sans créer des problèmes avec les forces de l'ordre bangladaises. En avril 1999, 15 Rohingyas (des femmes et de jeunes enfants) meurent noyés dans le fleuve Naf ; ils faisaient partie d'un groupe de 150 candidats à l'exil interceptés par l'armée bangladaise et reconduits par remorquage sur la rive birmane. Les forces de sécurité bangladaises arrêtent également à la même époque 254 réfugiés sans leur donner la possibilité de demander l'asile, et en refoulent environ 200 autres, en violation du droit international, et en particulier de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

De son côté, le HCR, qui poursuit toujours le rapatriement des réfugiés de 1991-1992, ne voit pas d'un bon œil ce nouvel exode. Tout d'abord parce que ce dernier contredit les propos rassurants de l'agence sur l'amélioration de la situation en Arakan (qui justifie le rapatriement massif) et sur le succès de la réintégration des rapatriés. D'autre part parce qu'il met en péril un processus longuement négocié avec les autorités de Rangoun et de Dacca. Tout laisse à penser que le HCR craint, en reconnaissant ce nouvel exode, de pousser d'autres Rohingyas au départ et de se retrouver après la saison des pluies dans une situation identique à celle de 1978 ou 1992, c'est-à-dire avec plusieurs centaines de milliers de réfugiés. Une crainte exprimée, d'après l'agence Reuters, par un représentant du HCR à Dacca : "Si nous donnons à manger à ce groupe, nous en attirerons 50 000 de plus le jour suivant"<sup>3</sup>.

**L'agence des Nations unies estime, après avoir interrogé des réfugiés au Bangladesh, et croisé les informations avec son équipe présente en Arakan, que les témoignages ne sont pas crédibles et prétend qu'il s'agit de "migrants économiques". La FIDH considère au contraire qu'il y a bien une politique délibérée de précarisation de la population rohingya et de discrimination à son égard. Ce sont donc des raisons politiques qui sont à l'origine des exodes répétés des Rohingyas et la caractérisation des exilés en "migrants économiques" n'est pas crédible. Elle ne peut que servir à tromper sur la situation réelle des Rohingyas, mettre en danger la vie de ces réfugiés et donner un blanc-seing au gouvernement birman pour poursuivre sa politique de nettoyage ethnique.**

En Arakan, le HCR va donc mener une politique de dissuasion au départ, main dans la main avec les autorités birmanes. Après avoir tenté de minimiser l'ampleur des départs, affirmant qu'il s'agissait d'une simple migration économique, l'agence des Nations Unies, consciente du danger que représente ce nouvel exode pour son programme de rapatriement et

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

réinstallation et pour son image, s'engage activement à décourager les candidats à l'exil.

A partir de mai 1996, l'ensemble du personnel expatrié du HCR doit se consacrer en priorité à localiser les populations en mouvement qui seraient à la recherche d'un point de passage vers le Bangladesh. Le but est de faire renoncer les candidats au départ en les avertissant qu'ils ne bénéficieront pas d'assistance ni de protection du HCR une fois passée la frontière, qu'ils n'obtiendront pas non plus de statut de réfugié et seront refoulés ou emprisonnés par les autorités bangladaises.

Ce discours de mise en garde du HCR est en contradiction avec son mandat concernant le rapatriement puisque dans son guide prévu à cet effet, il est spécifié :

“Comme principe général, l'existence d'une opération de rapatriement volontaire ne doit pas porter atteinte à la protection des réfugiés, y compris le principe de non-refoulement. Les rapatriés, en cas de besoin d'une protection internationale renouvelée, ont le droit, au même titre que n'importe quel autre demandeur d'asile, de demander et de bénéficier de la protection de l'asile”.

(Manuel du rapatriement, §3.7, mai 1996)

Pour donner plus d'envergure à son action, le HCR demande aux ONG internationales présentes en Arakan de répercuter son discours auprès des populations, ce que certaines refuseront catégoriquement. Les autorités birmanes vont, quant à elles, user de coercition et de violences. Les Rohingyas sur le chemin de l'exil, pour nombre d'entre eux installés sur la rive du fleuve Naf en attendant de pouvoir traverser, sont invités à monter dans des camions qui les reconduiront dans leurs villages. En cas de réticence au retour, les militaires n'hésitent pas à user de violence, notamment des coups de crosse pour contraindre ceux qui refusent de monter sur les véhicules. Ces véhicules sont pour certains des camions du HCR normalement destinés au transport des rapatriés<sup>4</sup>.

Parallèlement, les autorités se rendent directement dans les villages pour dissuader les candidats à l'exil avant même leur départ. Pour ce faire des “comités de départ” auraient été établis dans les villages<sup>5</sup>, qui informent les autorités et participent à la dissuasion. Dans un village de la commune de Rathidaung, les militaires ont arrêté un membre de chacune des familles supposées (et dénoncées comme) sur le départ pour leur interdire tout mouvement. Des menaces de sanctions pèsent également sur ceux qui tenteraient de quitter le pays ou

qui y seraient refoulés : sanctions pouvant aller jusqu'à trois années de prison. Dans les faits, les sanctions ne sont pas appliquées, alors que, dans le même temps, les Rohingyas qui ont essayé de quitter l'Arakan vers le centre de l'Union birmane ont été punis, et certains sont morts sous les balles<sup>6</sup>. Ce qui signifie qu'un départ vers le Bangladesh comporte de fait moins de risques qu'un exode intérieur.

Ceci conforte, d'une part, l'idée que les autorités birmanes ne veulent pas empêcher les départs, mais les limiter et les circonscire de façon à les rendre invisibles. D'autre part, cela confirme la politique de nettoyage appliquée par Rangoun à l'égard des Rohingyas.

### **2. L'année 1997**

En 1997, le scénario de fuite va se reproduire quasiment à l'identique. Entre 10 000 et 15 000 Rohingyas vont quitter l'Arakan au cours des six premiers mois ; à leur arrivée au Bangladesh, ils témoigneront de l'augmentation du travail forcé, des taxes arbitraires imposées seulement aux musulmans, des violences<sup>7</sup>. Certains d'entre eux, comme en 1996, s'installent illégalement dans les camps de réfugiés encore ouverts, d'où ils se feront pour la plupart déloger par la police bangladaise. D'autres se cachent dans la jungle environnante ou dans les bidonvilles de Cox's Bazaar. Enfin, une minorité poursuivra son exil dans le reste du Bangladesh ou, munis de passeports bangladais obtenus illicitement, s'installera en Arabie saoudite et en Malaisie.

En Arakan la même politique de dissuasion est mise en place. Pour la première fois depuis 1991-1992, le HCR et les autorités birmanes devront faire face, à la fin de 1997, à une tentative d'exil en nombre. Les premiers villageois vont partir à pied et en plein jour de l'extrême sud de Maungdaw. Quelques dizaines de familles, rejointes par d'autres sur la route, vont remonter au nord. Arrivées au village tract de Kap Hpo, les familles (qui sont désormais au nombre de 220) sont stoppées par le Nasaka et le HCR. Les Rohingyas sont d'abord contraints de faire marche arrière jusqu'à Myinn Hlut, où ils devront passer la nuit avant de rentrer chez eux le lendemain. Une discussion s'engage entre les villageois, les autorités birmanes et le HCR. La représentante japonaise du HCR tente de les convaincre de rentrer chez eux. Les villageois obtiennent une promesse orale du HCR concernant une plus grande liberté de circulation et une aide matérielle. Mais lorsqu'ils demandent une preuve écrite arguant qu'ils ne peuvent plus faire confiance au HCR, la représentante de l'agence refuse ; les Rohingyas décident alors de reprendre leur marche au milieu de la nuit. Ils quittent secrètement Myinn Hlut pour emprunter

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

un chemin discret par la montagne. Après une nuit de marche les villageois arrivent au matin au village tract d'Aley Than Kyaw. Entre temps le Nasaka de Myinn Hlut a diffusé la nouvelle de leur "disparition". Le HCR et des hommes du Nasaka arrivent sur place et une nouvelle discussion s'engage. L'un des villageois présents ce jour raconte :

"Pourquoi êtes-vous parti de votre village et où allez-vous ?", a demandé la représentante du HCR. "Nous allons au Bangladesh car le HCR nous avait promis que nous aurions une aide pendant 10 ans à notre retour et la liberté de mouvement. Nous n'avons rien aujourd'hui. Le HCR avait aussi promis qu'il n'y aurait pas de travail forcé. C'est un mensonge."

Le HCR s'engage à nouveau oralement auprès des villageois :

"Nous ne pouvons pas vous donner un accord écrit mais nous pouvons vous promettre une aide, s'il vous plait rentrez chez vous."

Les villageois ont préféré reprendre la route vers le nord. Selon eux, la représentante du HCR s'est alors éclipsée et les hommes du Nasaka ont commencé à tirer des coups de feu en l'air. Effrayés, les villageois ont préféré rebrousser chemin et abandonner leur tentative. Pendant les deux semaines qui ont suivi, les villageois n'ont pas eu de travail forcé et ont pu bénéficier d'une certaine liberté de mouvement, notamment vers Sittwe, expliquent plusieurs d'entre eux. Les autorités ont ensuite vérifié auprès des chefs de VPDC que tout le monde était rentré, et la répression quotidienne a repris comme par le passé. Dans le même temps, les autorités ont identifié le leader du groupe, Abul Husan, du village tract de Thinn Baw Kway (déjà un des leaders dans les camps de réfugiés au Bangladesh), qui a ensuite été mystérieusement assassiné.

Depuis ce départ collectif manqué du sud de la commune de Maungdaw, aucune tentative d'une telle ampleur n'a été observée. En revanche les départs plus discrets se sont poursuivis en 1998 et 1999.

### **B. L'exode actuel**

#### **1. Les freins au départ**

Au-delà de la politique de dissuasion conjointe menée par les autorités birmanes et le HCR, il existe plusieurs facteurs qui retiennent les Rohingyas de partir, sans lesquels l'exode massif aurait déjà eu lieu. Les villageois évoquent avant tout la surveillance policière. Un villageois de Buthidaung Sud :

"Nous ne sommes pas partis à cause de l'absence de liberté de circulation. Simplement pour aller à Buthidaung nous avons besoin d'une autorisation

du chef de village. Pour Maungdaw, il faut en plus une autorisation des services de l'immigration de Buthidaung, alors pour partir au Bangladesh, c'est impossible".

Une autre raison régulièrement invoquée est la militarisation de la région. Un habitant de Taung Bazar au nord de Buthidaung où plusieurs camps (militaire, Nasaka, renseignement militaire) sont installés explique :

"Si nous avions la liberté de mouvement, nous partirions tous au Bangladesh. Mais aujourd'hui ce n'est pas possible de fuir à cause des camps installés autour".

La volonté de partir est systématiquement présente chez les villageois interrogés, mais à l'absence de liberté de circuler s'ajoute également la crainte de ce qu'ils vont trouver une fois de l'autre côté de la frontière. Un pêcheur au sud de Maungdaw :

"Si nous pouvions, nous partirions tous au Bangladesh. Mais comment peut-on aller au Bangladesh alors que l'on n'arrive même à aller à Myinn Hlut ? Et puis au Bangladesh, ce n'est pas facile de rester".

Cette incertitude quant à la situation au Bangladesh s'explique par les mauvais traitements subis dans les camps à la suite de l'exode de 1991-1992. Les Rohingyas savent qu'ils ne sont pas les bienvenus au Bangladesh. Même si leur situation sera très certainement plus clémente qu'en Arakan, ils sont conscients qu'ils resteront des illégaux de l'autre côté de la frontière, et par conséquent tout aussi vulnérables.

Malgré la situation intenable en Arakan, nombre de villageois hésitent encore à partir, car ils savent qu'ils perdent là leur dernier droit, aussi tenu soit-il, à résider en Birmanie - qu'il s'agit cette fois d'un exil définitif.

Pour les Rohingyas citadins qui ont reçu une certaine éducation et vivent mieux que les populations villageoises, on remarque aussi la volonté de ne pas laisser "gagner" le pouvoir birman. Ils ont conscience que le but recherché par les militaires est leur départ. Ils savent comment partir et souvent trouveront un moyen plus facile pour s'intégrer au Bangladesh, mais ne veulent pas abdiquer. Nous sommes ici chez nous, disent-ils. Nous n'abandonnerons pas notre terre. Pour les villageois les plus pauvres cette résistance n'a pas lieu d'être, car pour eux, il est question de survie.

L'espoir de changement dans le pays n'est jamais évoqué comme frein au départ. Ni même de manière générale. C'est au contraire l'impossibilité de se projeter dans le futur qui pousse la population à partir et ce en dépit des multiples obstacles. Nombre de villageois qui ne sont pas partis attendent une meilleure opportunité pour le faire

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

mais n'attendent rien de positif du pouvoir, et n'espèrent rien de l'avenir en Birmanie. Même des personnes qui affirmaient ne pas vouloir abandonner leur terre, ni la "bataille", reconnaissent que tôt ou tard elles seront obligées de s'exiler.

### **2. Les raisons du départ**

Le travail forcé et l'extrême précarisation qu'il entraîne sont très régulièrement cités comme causes directes du départ. Un habitant de Maungdaw Nord :

"De 1996 à 1999, près de 50 villageois sont partis du village à cause du travail forcé. Il s'agissait de familles pauvres qui ne pouvaient se nourrir. Elles sont parties progressivement au Bangladesh."

Un autre villageois de Maungdaw explique que 30 familles de son village tract sont parties depuis 1995, dont trois au premier semestre 1999 :

"La raison, c'est le manque de nourriture et le travail forcé. Les pauvres ne peuvent pas aller au travail forcé, car ils doivent travailler pour manger. Mais dès qu'ils refusent, ils sont battus. Alors finalement, ils décident de partir. Ils sont tous partis secrètement du village. Et si nous étions libres de partir nous le ferions tous dès maintenant. Les départs vont continuer comme ça, régulièrement".

Ces facteurs peuvent concorder avec une confiscation des terres, autre raison de départ fréquemment invoquée par les Rohingyas interrogés autour de Cox's Bazaar. Une veuve arrivée début mai 1999 au Bangladesh :

"Toutes mes terres ont été prises par le Nasaka, ainsi que mes deux machines à coudre. J'ai décidé de passer la frontière car je n'avais plus de quoi manger."

Travail forcé, confiscation de terre ou encore taxes arbitraires appartiennent à une politique délibérée et conduisent toujours au même résultat : un appauvrissement qui à terme pousse au départ malgré les contraintes de déplacement imposées.

Les violences qui très souvent accompagnent le travail forcé poussent également les Rohingyas à partir, comme le raconte un villageois de 25 ans originaire de Buthidaung, aujourd'hui clandestin dans un bidonville de Cox's Bazaar :

"En Arakan, j'étais toujours réquisitionné pour du travail forcé, jusqu'à trois semaines par mois pour la construction de route et le portage. J'étais battu par les hommes du Nasaka et aujourd'hui j'ai toujours des douleurs dans le dos. Je ne peux plus rien porter de lourd."

Ces violences peuvent être le facteur décisif : une veuve de Maungdaw, arrivée en avril 1999 au Bangladesh explique :

"Une de mes filles, Rajia, âgée de 20 ans, a été enlevée par le Nasaka. Puis ils sont venus chercher un de mes oncles. Nous avons eu peur et nous avons décidé de franchir la frontière."

Un jeune homme de 21 ans est également arrivé en avril dernier au Bangladesh à la suite du décès de son père :

"Nous avions de plus en plus de taxes. Des taxes sur tout et rien. Mon père a fini par refuser de payer. Alors il a été battu par les hommes du Nasaka. Il est mort quelques jours plus tard à l'hôpital, alors j'ai décidé de fuir avec ma mère et cinq ou six autres familles du village."

Le Nasaka est non seulement un agent essentiel de cette politique d'usure menée par Rangoun, mais dans certains cas, il pousse ouvertement les villageois au départ. Un réfugié originaire de Maungdaw :

"Si quelqu'un refusait le travail forcé, le Nasaka disait que l'Arakan n'est pas notre terre et que si nous ne voulions pas travailler pour les Birmans il fallait partir au Bangladesh."

Un autre réfugié venu de Buthidaung :

"Les hommes du Nasaka disaient : 'Si vous voulez rester en Arakan, vous devez payer ou travailler. Cette terre est pour les Arakanais, pas pour les Rohingyas. Vous pouvez partir au Bangladesh'."

Enfin il y a le facteur d'attraction bangladais. Bien qu'ils ne soient pas les bienvenus, et bien que le Bangladesh soit l'un des pays les plus pauvres et les plus surpeuplés de la planète, les Rohingyas y jouiront toujours d'une situation meilleure que celle subie en Arakan. L'image du Bangladesh reste, pour nombre de Rohingyas, positive. Et ce pour une raison essentielle : même si les conditions de vie sont loin d'y être faciles, même clandestins, ils ont le sentiment d'y être maîtres de leur vie.

Nombre de Rohingyas évoquent un départ dans le futur. De manière vague car il ne faut pas que cela se sache, cependant la volonté de partir est là. C'est une question de temps et surtout de liberté. Un habitant de Buthidaung :

"Nous n'avons pas de liberté de circulation alors ce n'est pas possible de partir mais si nous l'avions nous partirions immédiatement".

Un autre villageois précise :

"En fait si on avait la liberté de circulation on resterait car la vie serait alors beaucoup plus facile en Birmanie. Par exemple avec cette liberté nous

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

pourrions faire du commerce ou aller travailler dans les élevages de crevettes de Maungdaw et Buthidaung.”

Ce que confirme un habitant d'un autre village de Buthidaung :

“Si la situation continue comme ça nous partirons. Mais si nous avons la liberté de circulation aujourd'hui nous ne partirions pas au Bangladesh car nous pourrions très bien vivre ici. Nous pourrions facilement trouver du travail.”

En fait les villageois font clairement une distinction entre la possibilité de fuir dans l'immédiat, cette liberté qui avait permis en 1991-1992 à plus de 260 000 Rohingyas de quitter le pays, et la liberté de circulation dont l'absence représente aujourd'hui pour eux l'une des principales contraintes de la vie quotidienne. Cette attitude illustre l'attachement des Rohingyas à leur terre, leur sentiment d'appartenance, et le fait qu'ils ne veulent pas partir, mais sont poussés à le faire.

### **3. Les conditions de départ et de traversée**

Poussés à fuir par une politique de précarisation et d'exclusion systématiques, mais dans le même temps interdits de mouvement, les Rohingyas n'ont qu'une possibilité pour quitter leur pays : la discrétion de la clandestinité. En fait, il s'agit de l'ultime étape du processus d'exclusion voulu par les autorités birmanes. Détenteurs d'un statut légal mais sans aucun droit, les Rohingyas tombent ainsi dans l'illégalité.

Les départs se font le plus souvent de nuit pour éviter d'attirer l'attention. Quand ils partent groupés, il s'agit d'une ou plusieurs familles, jamais un grand nombre de villageois. La discrétion est de mise aussi vis-à-vis des autres villageois qui ne sont que très rarement avertis du départ. C'est souvent le lendemain qu'ils s'aperçoivent qu'une ou plusieurs maisons sont vides. Un habitant de Maungdaw Sud :

“Ces 12 derniers mois, 10 familles du village sont parties, ce qui fait en tout 20 depuis 1995. Les dernières ont fui en mars 1999. Nous n'avons rien su du départ, car elles ont gardé leur plan secret de peur que l'information ne revienne aux oreilles des autorités. Ils doivent être aussi très discrets à cause des autorités qui surveillent les villages et les tentatives de départ. Depuis c'est plus difficile de partir car la surveillance s'est accrue. Il y a plus de contrôles dans la région.”

Plusieurs raisons expliquent la discrétion des villageois sur le départ au sein même du village : d'une part, le risque de voir le projet de départ dénoncé est grand puisque chaque village possède son réseau d'informateurs au service des autorités. Les autorités du

village sont par ailleurs promptes à déjouer toute tentative de départ car, en cas de réussite, le chef du VPDC est considéré comme responsable et peut être sanctionné d'une amende au Nasaka<sup>8</sup>. Ce qui signifie également que nombre de VPDC jouent la politique du gouvernement et ferment les yeux sur les départs discrets, comme le font sur la frontière les hommes du Nasaka moyennant un bakchich. D'autre part, les candidats au départ se montrent discrets vis-à-vis des autres villageois parce que la confiance au sein de la communauté a été sérieusement érodée, voire a disparu, dans une société disloquée par la politique répressive birmane. Confiance et solidarité sont désormais le plus souvent restreintes au cercle familial.

On constate aussi un certain nombre de départs individuels, comme le rapporte un habitant de Maungdaw :

“Depuis cinq ans, une trentaine de familles sont parties au Bangladesh. En 1999, certains hommes sont partis seuls. Ils étaient excessivement battus par le Nasaka pendant le travail forcé. Ils ne pouvaient plus supporter la violence et sont partis seuls. Leurs femmes ont été interrogées par le Nasaka. Elles ont dit qu'elles ne savaient rien, que leurs maris étaient partis au travail forcé et n'étaient pas revenus. Aucun d'entre eux n'est rentré au village.”

Cependant, les départs individuels sont le plus souvent le fait de villageois seuls, veuves, personnes divorcées et de manière générale sans famille. En effet, le risque de représailles sur la famille suite à un départ existe et les villageois préfèrent l'éviter. Les différentes informations recueillies de part et d'autre de la frontière tendent à montrer que la plus grande part des départs se fait en famille, voire à plusieurs familles.

Le passage clandestin vers le Bangladesh se fait principalement sur le fleuve Naf qui marque la frontière sur plusieurs dizaines de kilomètres. L'activité commerciale et la pêche y sont importantes. Il est donc impossible pour les autorités, birmanes comme bangladaises, de contrôler toutes les embarcations. Il suffit de payer un intermédiaire pour la traversée, et dans certains cas d'acheter leur silence aux hommes du Nasaka ou des forces armées bangladaises. Parmi les réfugiés interrogés à Cox's Bazaar, la plupart n'ont pas eu à payer, ayant réussi à traverser le fleuve sans être interpellés. Deux réfugiés arrivés ces derniers mois au Bangladesh ont toutefois affirmé avoir donné plusieurs milliers de Kyats à un collecteur rohingya qui ensuite reverse une partie des sommes perçues au Nasaka. Deux autres réfugiés, arrivés il y a deux ans, ont pour leur part dû payer 50 et 100 Takas (6,50FF et 13FF) aux forces de sécurité bangladaises une fois la traversée effectuée.

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

En fait, les forces armées des deux côtés du fleuve ne semblent pas constituer un véritable obstacle pour ceux qui s'exilent. Sur la rive birmane, il apparaît clairement que tout départ isolé et discret est une bonne chose et sur l'autre rive, l'appât du gain l'emporte souvent sur le devoir de refouler les Rohingyas. Ce n'est que lorsque les candidats se font trop nombreux, comme en 1996 avec une concentration sur la rive d'environ 2 000 Rohingyas en attente de traverser, que les autorités interviennent.

L'autre possibilité de passage vers le Bangladesh, la frontière terrestre au nord du fleuve Naf, demeure une issue marginale. Principalement en raison des mines que les militaires birmans ont posées.

### **4. Réfugiés clandestins au Bangladesh**

Une fois passés côté Bangladesh, hormis quelques Rohingyas qui tentent de s'installer illégalement dans les deux camps encore occupés par 20 000 réfugiés de 1991-1992, et ceux qui se font refouler en Birmanie, la plupart d'entre eux va grossir la population des 18 bidonvilles de Cox's Bazaar. Non reconnus comme réfugiés par le HCR qui les catalogue "migrants économiques", ils ne disposent d'aucun statut particulier et vivent de manière totalement illégale au Bangladesh. Malgré cette illégalité, ils peuvent parvenir, à défaut de pouvoir s'intégrer, à se faire oublier dans une population bangladaise où la majorité des citoyens n'a pas de document d'identité propre.

Selon plusieurs ONG locales et internationales présentes dans le sud du Bangladesh, au moins 100 000 Rohingyas vivent illégalement dans le district de Cox's Bazaar. Les réfugiés clandestins qui s'installent dans les bidonvilles louent une maison de dix mètres carrés pour 200 Takas (26FF) mensuels.

Dans une région déjà surpeuplée, sans industrie, dont le tissu économique est des plus fragiles, les opportunités d'emploi ne sont pas nombreuses pour ces "migrants économiques" qui doivent faire face à une extrême précarité. Leur origine rohingya et leur statut de clandestins les rendent très vulnérables. Les opportunités de travail (toujours occasionnel) pour ces anciens fermiers ou pêcheurs sont les mêmes que celles des Bangladais vivant avec eux dans les bidonvilles : porteur, tireur de rickshaw ou de chariot, maçon... Mais à tâche égale, le salaire, entre 50 et 80 Takas (environ 8FF), est le plus souvent moitié moindre que celui d'un Bangladais. Ils sont aussi susceptibles d'être dénoncés comme clandestin à tout moment aux autorités. Ce risque réduit considérablement leur liberté de circulation et par là même leur capacité à trouver un emploi. Pour les enfants, aucune scolarisation n'est possible. Les plus jeunes sont le plus souvent mendiants avec les personnes âgées. Par ailleurs, selon un employé du HCR et la presse locale, des réseaux de prostitution et ventes

de jeunes filles se sont mis en place, exploitant de jeunes clandestines rohingya qui seraient envoyées en Inde et dans plusieurs pays arabes.

A la différence des Rohingyas installés dans les camps, reconnus par le HCR et pris en charge par les ONG, les réfugiés clandestins n'ont aucun accès à la santé et vivent dans des conditions sanitaires déplorables.

L'arrivée de ces nombreux réfugiés clandestins autour de Cox's Bazaar ne va pas sans faire des remous au sein de la population locale. Les Bangladais les plus pauvres voient dans cette main d'œuvre au rabais une concurrence directe sur un marché de l'emploi journalier déjà saturé. "Ils ont avec persistance mis la pression sur notre économie et pris une part du marché de l'emploi" ["They have persistently put pressure on our economy and taken a share of the job market"] dénonce en juin un vendeur de poissons<sup>9</sup>. Les réfugiés clandestins, pour certains, gardent un espoir de pouvoir un jour rentrer en Birmanie. Mais il faudra que la situation ait vraiment changé, disent-ils. Un jeune réfugié arrivé depuis deux ans :

"Je suis prêt à rentrer en Birmanie si nous pouvons récupérer nos terres confisquées et si la paix et la liberté sont assurées".

Pour d'autres c'est un Non catégorique. Jamais ils ne voudront repasser le fleuve Naf. Complètement dépossédés ou encore traumatisés par la mort d'un parent, ils refusent toute idée de retour.

### **5. Le HCR et l'exode**

Alors que l'exode régulier et soutenu des Rohingyas n'a pas cessé depuis 1996, le HCR refuse toujours de reconnaître l'ampleur du phénomène. L'agence des Nations unies poursuit une collaboration étroite avec un gouvernement birman qui, par sa politique répressive, est à l'origine de ces départs ; au Bangladesh, le HCR refuse de se rendre à l'évidence de 100 000 réfugiés contraints à la clandestinité faute de reconnaissance.

Côté birman, la collaboration du HCR avec les autorités locales afin d'empêcher les Rohingyas de quitter leur pays soulève une question essentielle qui touche à la mission et aux fondements même de l'organisation. On peut douter de la politique du HCR de tenter de dissuader, voire de retenir, une population de fuir quand celle-ci est victime d'une politique répressive avérée.

Dans le cas de la Birmanie se pose aussi la question de l'ambiguïté d'une collaboration aussi étroite avec un pouvoir dictatorial qui viole massivement et systématiquement les droits humains les plus élémentaires. Que le HCR, de par la nature de sa mission, soit obligé de coordonner son travail avec les autorités birmanes est compréhensible, qu'il se laisse

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

entraîner dans la mise en œuvre d'une politique de dissuasion au départ n'excluant de la part des militaires ni coercition, ni violences est difficilement acceptable. Outre le problème de fond posé, la crédibilité de l'agence auprès de la population qu'elle est censée aider est gravement mise à mal. En effet, cette collaboration brouille sérieusement l'image du HCR, qui n'est plus vraiment considéré par la population rohingya comme une organisation indépendante susceptible de lui venir en aide et de la protéger, mais comme un partenaire du pouvoir. Ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la mission de rapatriement et de réintégration des réfugiés en Arakan. Par ailleurs cette image ambiguë du HCR peut rejaillir négativement sur les ONG présentes, souvent assimilées à l'agence onusienne par les populations villageoises.

Alors qu'il cherche à prévenir l'exode côté birman, au Bangladesh le HCR l'ignore. Epousant le point de vue officiel bangladais, l'agence des Nations unies affirme qu'il s'agit de "migrants économiques", et ce malgré les nombreux témoignages qui révèlent que des violations des droits de l'Homme sont à l'origine des départs depuis 1996. Ce refus de reconnaître publiquement les raisons politiques qui poussent directement ou indirectement les Rohingyas à l'exil est en contradiction avec certains documents de l'agence restés confidentiels, notamment le rapport Andersen.

"Le niveau de pauvreté des migrants a conduit les autorités bangladaises à affirmer qu'il s'agissait de départs motivés par des raisons économiques. Cependant l'économie ne doit pas être considérée isolément mais en relation avec la politique gouvernementale. (...) Sans quoi, la notion de "raisons économiques" risque de prêter gravement à confusion".<sup>10</sup>

L'auteur ajoute :

"Ainsi, les musulmans ne sont pas seulement pauvres. L'analyse démontre qu'une série de facteurs liés à leur statut et à la politique dans le nord de l'Etat d'Arakan contribue à leur pauvreté".<sup>11</sup>

Dans la conclusion de ce rapport dont l'objectif est d'analyser la situation des Rohingyas et d'établir les facteurs qui les poussent au départ, Andersen écrit :

"Le travail obligatoire est donc considéré comme l'un des facteurs principaux conduisant aux départs, d'une part à cause de l'impact économique de cette pratique, d'autre part à cause de l'humiliation induite".<sup>12</sup>

Ce rapport date du 31 juillet 1997. Depuis, la position du HCR n'a pas changé et deux ans plus tard l'agence continue d'affirmer que l'exode en cours n'est qu'une

migration économique.

Par ailleurs, en 1998, dans une lettre aux autorités birmanes dont la FIDH a eu copie, le HCR écrit :

"La construction de villages modèles s'est poursuivie pendant de nombreuses années avec une intensité variable. Une telle pratique s'est généralement accompagnée de confiscations de terre, déplacements forcés et des effets induits du travail forcé. Ces sources d'abus ont donc également contribué aux départs vers le Bangladesh".<sup>13</sup>

Dans cette plainte aux autorités birmanes, le HCR reconnaît le caractère extra-économique des raisons qui poussent au départ les Rohingyas. Pourquoi alors continuer de clamer publiquement qu'il s'agit de "migrants économiques" ? Puisque "les raisons profondes de l'exode de 1991 et 1992 sont toujours présentes et la situation n'a pas radicalement changé" ("the root causes for the exodus in 1991 and 1992 are still present and the situation has not changed radically" - Andersen), pourquoi les réfugiés d'hier sont-ils devenus des "migrants économiques" aujourd'hui ?

### **Notes :**

1. Côté birman, plusieurs ONG installées dans l'Arakan estiment les départs à au moins 50 000. Côté bangladais, un responsable du HCR reconnaît officiellement, en mai 1999, 60 000 arrivées ; des ONG locales et internationales à la même époque parlent de plus 100 000
2. Chiffre fourni par le HCR
3. "New Burmese Refugees pose Dilemma for U.N. Agency", Alistair Lyon, Reuters, 4 juin 1996
4. Informations recueillies auprès d'ONG internationales installées en Arakan
5. Rapport Andersen, p. 34
6. Cf. partie III-A/2, p.22
7. Cf. HRW/A - RI, p. 8. Certains réfugiés témoigneront de cas de viol
8. Cf. rapport Andersen, p. 34
9. Cité in "Myanmar refugees threaten Bangladesh economy", Reuters, 20 juin 1999
10. "The poverty level of the departees has made the Bangladesh authorities argue that they are migrants leaving for economic reasons. The economy however cannot be seen as an isolated issue but has to be linked to the state policies.(...) Without this as a background, 'economic reasons' risks being a very misleading term".
11. "The Muslims are therefore not just poor. The analysis shows that there is a range of factors related to their status and the policy in NRS which contribute to this poverty".
12. "Compulsory labour is therefore considered one of the main factors leading to departures, partly because of the economic impact of the practice, partly because of the humiliation involved".
13. "The construction of Model villages has been ongoing for many years with fluctuating degrees of intensity. Such a scheme has usually been directly related to land confiscation, forced relocation and residual incidences of compulsory labor, sources of abuses and, as such, contribute also to departures to Bangladesh".

## **Conclusion**

---

Après les exodes forcés de 1978 et 1991-1992 provoqués par une politique répressive et discriminatoire, les Rohingyas, par dizaines de milliers, quittent aujourd'hui à nouveau leur pays, contraints par les autorités birmanes qui opèrent un lent nettoyage ethnique de l'Arakan.

Au fil des dernières décennies, les Rohingyas ont progressivement perdu leur citoyenneté et sont devenus des apatrides dans leur propre pays. Sans plus de droits en Birmanie, ils s'installent clandestinement au Bangladesh pour fuir la terreur et l'extrême précarité imposées par les militaires birmans. A la différence des précédents exilés, ils ne peuvent pas bénéficier du statut de réfugié. Les Rohingyas n'ont plus d'existence légale : ni citoyens d'un pays qui les rejette, ni citoyens d'un pays qui ne veut pas les accueillir, ils ne sont pas non plus reconnus par le HCR.

Le HCR a tenté depuis cinq ans de donner une réponse à la répression et à l'exclusion des Rohingyas en organisant le rapatriement des réfugiés de 1991-1992 et leur réintégration en Arakan. Si cette opération menée en collaboration avec les autorités birmanes et bangladaises a permis le retour de la plupart des réfugiés et leur réinstallation en Birmanie, elle est cependant critiquable à plusieurs égards. Pour satisfaire le gouvernement bangladais pressé de se débarrasser des réfugiés installés sur son territoire, l'agence des Nations unies a abandonné le caractère volontaire du rapatriement pour l'incitation, voire de fait l'obligation au retour. Pour satisfaire le gouvernement birman, le HCR a accepté un accord n'offrant aux rapatriés aucune garantie concernant les droits de l'Homme - alors que leur non-respect avait été à l'origine de l'exode.

En dépit de la présence du HCR et de plusieurs ONG internationales, le régime birman a poursuivi sa politique répressive et discriminatoire à l'encontre des Rohingyas qui se traduit par des violations massives et systématiques des droits de l'Homme, notamment le recours systématique au travail forcé, le déni de citoyenneté et l'absence de liberté de circulation, forçant progressivement les Rohingyas à l'exil.

Dans ces conditions, il est évident que le HCR s'est laissé prendre au piège d'une politique insensée en totale contradiction avec son mandat : organiser le retour et empêcher le départ d'une population en proie à la répression systématique d'un Etat despotique.

Si la responsabilité du HCR est pleinement engagée au regard du prix payé par les Rohingyas du fait d'une telle politique, elle n'est pas la seule. C'est à la communauté internationale -c'est-à-dire aux Etats- qu'il incombe de faire suffisamment pression sur la junte birmane pour

que cesse cette répression ; ou de soutenir le Bangladesh, y compris financièrement, pour qu'il offre un asile sûr aux réfugiés. Force est de constater l'échec, sinon l'absence, de toute tentative sérieuse à cet égard.

C'est ainsi qu'une nouvelle fois, dans un assourdissant silence dicté par des intérêts politiques et économiques de tous ordres, un peuple se trouve abandonné à son sort par la communauté internationale, voire encouragé à s'y soumettre par la seule instance censée le protéger.

## **Annexe I**

---

### **Résolution concernant le recours généralisé au travail forcé au Myanmar**

**Adoptée à Genève par l'Organisation internationale du travail (OIT) lors de sa 87e session en juin 1999**

La Conférence internationale du Travail,

- réaffirmant que tous les Etats Membres ont l'obligation d'appliquer pleinement, dans la législation et dans la pratique, les conventions qu'ils ont volontairement ratifiées ;
- rappelant que le Myanmar a ratifié, le 4 mars 1955, la convention (no 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (no 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 ;
- prenant note des dispositions de la résolution 53/162 du 9 décembre 1998 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la résolution 1999/17 du 23 avril 1999 de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, qui traitent également du recours au travail forcé au Myanmar ;
- rappelant la décision du Conseil d'administration d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de novembre 1999 une question intitulée: "mesures, y compris celles recommandées en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, pour assurer l'exécution par le gouvernement du Myanmar des recommandations de la commission d'enquête";
- vivement préoccupée par le défaut d'observation flagrant et persistant de la convention par le gouvernement, ainsi que l'a établi la commission d'enquête chargée d'examiner l'exécution de la convention (no 29) sur le travail forcé, 1930 ;
- consternée par la poursuite du recours généralisé au travail forcé, y compris pour des projets d'infrastructure et pour fournir des porteurs à l'armée ;
- prenant note du rapport (daté du 21 mai 1999) du Directeur général aux membres du Conseil d'administration sur les mesures prises par le gouvernement du Myanmar pour mettre en œuvre les recommandations formulées par la commission d'enquête dans son rapport "Travail forcé au Myanmar (Birmanie)".

#### **1. Déploie profondément :**

- a) que le gouvernement n'ait pas pris les mesures nécessaires pour mettre les textes législatifs pertinents – en particulier la loi sur les villages et la loi sur les villes – en conformité avec la convention (no 29) sur le travail forcé, 1930, au 1er mai 1999, comme l'a recommandé la commission d'enquête ;
- b) qu'à la fin du XXe siècle, le Conseil d'Etat pour la paix et le développement (SPDC) continue d'imposer la pratique du travail forcé – qui n'est rien d'autre qu'une forme contemporaine d'esclavage – au peuple du Myanmar, en dépit des appels répétés lancés par l'OIT et par la communauté internationale au cours des trente dernières années ;
- c) qu'il n'existe aucune preuve crédible de ce que des sanctions aient été prises, en vertu de l'article 374 du Code pénal, contre ceux qui exigent un travail forcé au Myanmar.

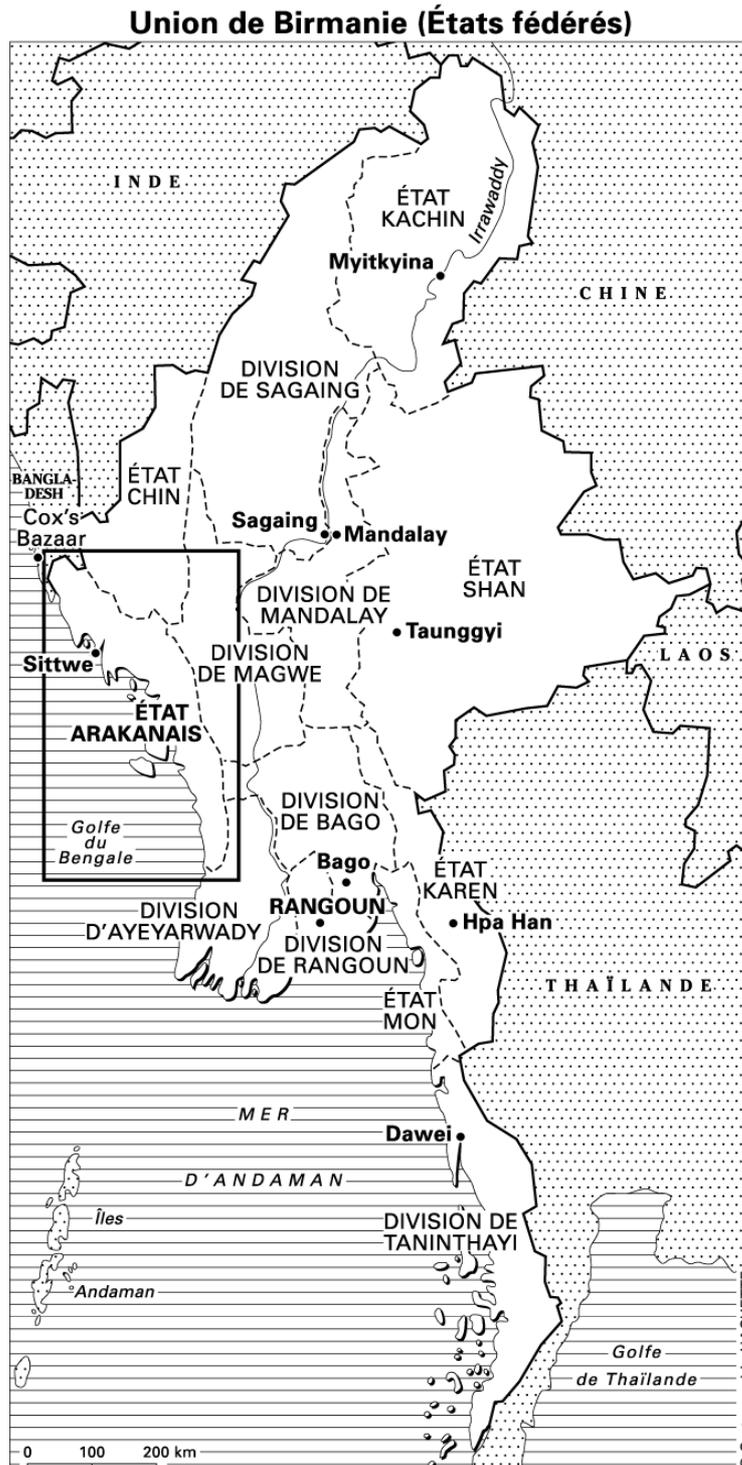
#### **2. Réaffirme que cette question devrait de nouveau être examinée par le Conseil d'administration en novembre 1999.**

#### **3. Décide:**

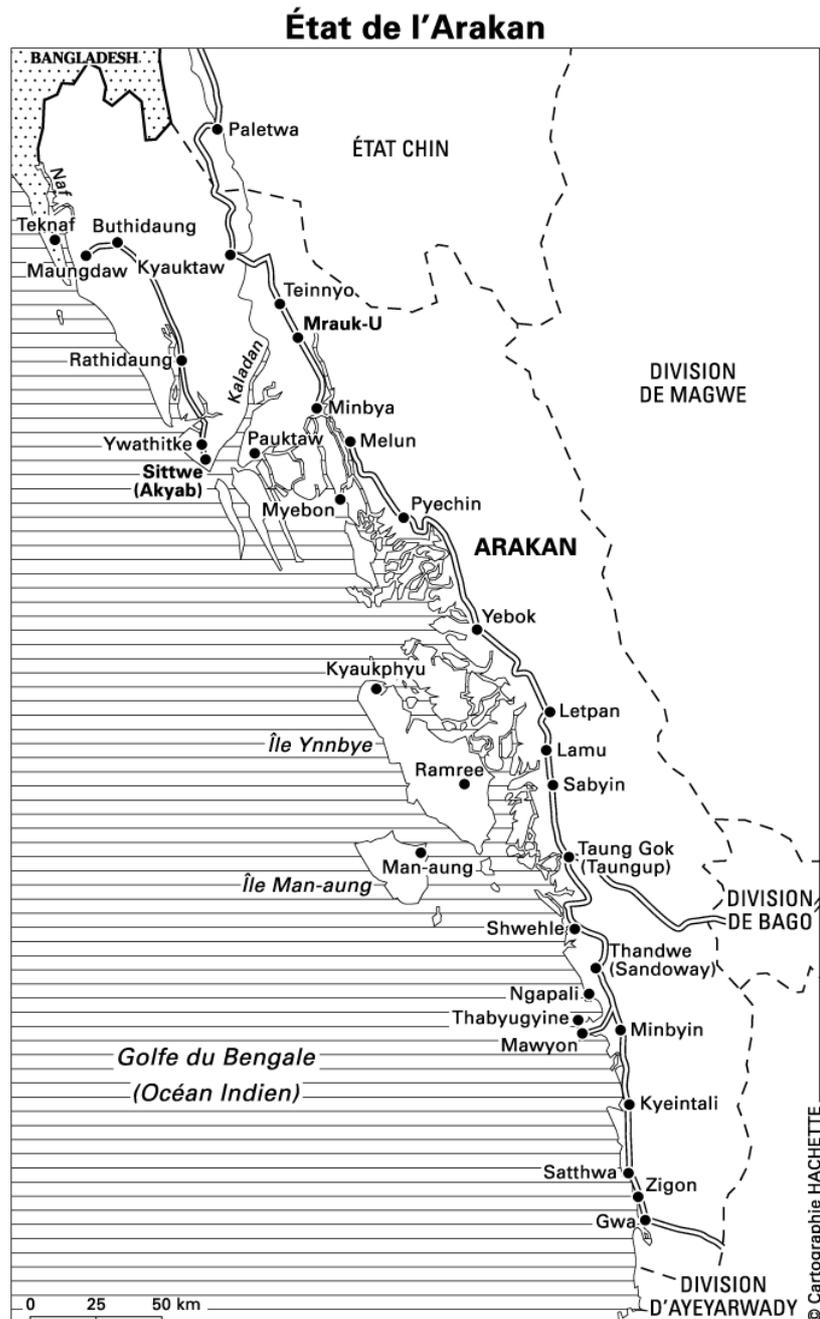
- a) que l'attitude et le comportement du gouvernement du Myanmar sont manifestement incompatibles avec les conditions et les principes régissant l'appartenance à l'Organisation ;
- b) que le gouvernement du Myanmar devrait cesser de bénéficier de la coopération technique ou de l'assistance de l'OIT, sauf s'il s'agit d'une assistance directe pour l'application immédiate des recommandations de la commission d'enquête, tant qu'il n'aura pas mis en œuvre lesdites recommandations ;
- c) que le gouvernement du Myanmar ne devrait plus dorénavant recevoir d'invitation à participer à des réunions, colloques ou séminaires organisés par l'OIT, en dehors des réunions ayant pour seul objet d'assurer l'application immédiate et entière desdites recommandations, tant qu'il n'aura pas mis en œuvre les recommandations de la commission d'enquête.

## Annexe II

### Cartes



## Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan



## **Annexe III**

### **Abréviations et équivalences**

**ASEAN** : Association of South-East Asian Nations

**MFA** (Mayu Frontier Administration Area) : région spéciale administrée directement par Rangoun couvrant les districts de Maungdaw, Buthidaung et Rathidaung Ouest

**LND** : Ligue nationale pour la démocratie

**SLORC** (State Law and Order Restoration Council) : désignait jusqu'en novembre 1997 la junte militaire au pouvoir en Birmanie

**SPDC** (State Peace and Development Council) : désigne la junte militaire au pouvoir (anciennement SLORC)

**DPDC** (District Peace and development Council) : administration du district

**TPDC** (Township Peace and development Council) : administration de la commune

**VPDC** (Village Peace and development Council) : administration du village tract

**Village Tract** : équivalent d'un gros village regroupant plusieurs hameaux

**Nasaka** : acronyme de Nay-Sat Kut-kwey Ye. Force militaire déployée uniquement le long de la frontière bangladaise

**Lon Htein** : forces anti-émeutes

**RSO** : Rohingya Solidarity Organization

**ARIF** : Arakan Rohingya Islamic Front

**PAM** : Programme alimentaire mondial

**MoU** : Memorandum of Understanding

**GOUM** : Gouvernement de l'Union du Myanmar (Birmanie)

**IMPD** : Immigration and Manpower Department

**IPD** : Immigration and Population Department

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**NRC** : National Registration Card

**FRC** : Foreign Registration Card

**TRC** : Temporary Registration Card

**YDDC** : Yangon (Rangoon) District Development Council

**MI** (Military Intelligence) : Service du renseignement militaire

**1 acre = 0,4 hectare**

**100 Kyats = 0,33 dollar**

**100 Takas = 2 dollars**

## **Birmanie : répression, discrimination et nettoyage ethnique en Arakan**

---

# La FIDH représente 105 ligues ou organisations des droits de l'Homme

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) est une organisation internationale non-gouvernementale attachée à la défense des droits de l'Homme énoncés par la Déclaration universelle de 1948. Créée en 1922, elle regroupe 105 affiliées nationales dans le monde entier. À ce jour, la FIDH a mandaté plus d'un millier de missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire, de médiation ou de formation dans une centaine de pays.

## 64 affiliées

ALGÉRIENNE (LADDH)  
ALLEMANDE (ILFM)  
ANDORRANE (LADH)  
ARGENTINE (LADH)  
AUTRICHIENNE (OLFM)  
BAHRAÏNE (CDHRB)  
BELGE (FLAMANDE LVM  
ET FRANCOPHONE LDH)  
BÉNINOISE (LBDDH)  
BIÉLORUSSE (BLHR)  
BISSAU GUINÉENNE (LDH)  
BOLIVIENNE (APDHB)  
BRÉSILIENNE (MNDH)  
BRITANNIQUE (LIBERTY)  
BURKINABÉ (MBDHP)  
BURUNDAISE (ITEKA)  
CAMEROUNAISE (LCDH)  
CENTRAFRICAINE (LCDH)  
CHILIENNE (CODEPU)  
COLOMBIENNE (CCA)  
CONGOLAISE-RDC (ASADHO)  
CROATE (CCHR)  
ÉGYPTE (EOHR)  
ESPAGNOLE (LEDH)  
FINLANDAISE (FLHR)  
FRANÇAISE (LDH)  
GRECQUE (LHDH)  
GUATEMALTÈQUE (CDHG)  
GUINÉENNE (OGDH)  
HONGROISE (LHEH)  
IRANIENNE (LIDH EN EXIL)  
IRLANDAISE (ICCL)  
ISRAËLIENNE (ACRI)  
ITALIENNE (LIDH)  
IVOIRIENNE (LIDHO)  
KENYANNE (KHRC)  
MALIENNE (AMDH)  
MALTAISE (AMDH)

MAROCAINE (OMDH)  
MAURITANIENNE (AMDH)  
MEXICAINE (LIMEDDH)  
MOZAMBIQUE (LMDH)  
NÉERLANDAISE (LVRM)  
NICARAGUAÏENNE (CENIDH)  
NIGÉRIENNE (CLO)  
NIGÉRIENNE (ANDDH)  
PAKISTANAISE (HRP)  
PALESTINIENNE (PCHR)  
PÉRUVIENNE (APRODEH)  
PHILIPPINES (PAHRA)  
PORTUGAISE (CIVITAS)  
QUÉBÉCOISE (LDL)  
ROUMAINE (LADO)  
RWANDAISE (CLADHO)  
SALVADORIENNE (CDHES)  
SÉNÉGALAISE (ONDH)  
SOUDANAISE (SHRO)  
SUISSE (LDH)  
SYRIENNE (CDF)  
TCHADIENNE (LTDH)  
TOGOLAISE (LTDH)  
TUNISIENNE (LTDH)  
TURQUE (IHD ANKARA)  
VIETNAMIENNE (CVDH EN EXIL)  
YOUGOSLAVE (CHR)

## et 41 correspondantes

ALGÉRIENNE (LADH)  
ARGENTINE (CELS)  
ARMÉNIENNE (ACHR)  
BHOUTANAISE (PFHRB)  
BULGARE (LBHD)  
CAMBODGIENNES (ADHOC ET  
LICADHO)  
CHILIENNE (CCDH)  
COLOMBIENNE (CPDH)  
CONGOLAISE (OCDH)  
CONGOLAISES-RDC (GROUPE  
LOTUS et LDH)  
DJIBOUTIENNE (ADDL)  
ÉCOSSAISE (SCCL)  
ESPAGNOLE (APDH)  
ÉTHIOPIENNE (EHRC)  
IRLANDAISE (NORD) (CAJ)  
JORDANIENNE (JSHR)  
KOSSOVARDE (CDHR)  
LAOTIENNE (MLDH)  
LETTONNE (CDH)  
LIBANAISES (FDDHDH et ALDH)  
LIBÉRIENNE (LWHR)  
LITHUANIENNE (LAHR)  
MAROCAINE (AMDH)  
MAURITANIENNE (LMDH)  
MEXICAINE (CMDPDH)  
MOLDAVE (LADOM)  
PALESTINIENNE (LWESLS)  
PÉRUVIENNE (CEDAL)  
POLONAISE (LPOPC)  
RUSSÉS (CRDH ET CC)  
RWANDAISES (LIPRODHOR ET  
ADL)  
SUD AFRICAINE (HRCSA)  
TURQUES (IHD DIYARBAKIR ET HRFT)  
YÉMÉNITE (OPHR)  
ZIMBABWENNE (ZIMRIGHTS)

### ABONNEMENTS

(Francs français et Euro)

#### La Lettre

France - Europe : 300 FF / 45,73

Membre de Ligue -

Bibliothèque : 250 FF / 38,10

Par avion (hors Europe) : 350 FF / 53,35

Étudiant - Chômeur : 200 FF / 30,48

#### La Lettre et les rapports de mission

France - Europe : 600 FF / 91,46

Membre de Ligue -

Bibliothèque : 550 FF / 83,84

Par avion (hors Europe) : 700 FF / 106,70

Étudiant - Chômeur : 500 FF / 76,20

Abonnement de soutien : 1000 FF / 152,43

## La Lettre

est une publication de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), fondée par Pierre Dupuy.

Elle est envoyée aux abonnés, aux organisations membres de la FIDH, aux organisations internationales aux représentants des États et aux médias.

Elle est réalisée avec le soutien du Carrefour Solidarité, de la Fondation de France, de la Fondation Un Monde par Tous et de la Caisse des dépôts et consignations.

17, passage de la Main d'Or - 75011 - Paris - France

CCP Paris : 76 76 Z

Tel : (33-1) 43 55 25 18 / Fax : (33-1) 43 55 18 80

E-mail : fidh@csi.com/Site Internet : <http://www.fidh.imaginet.fr>

Directeur de la publication : Patrick Baudouin

Rédacteur en Chef : Antoine Bernard

Secrétaire de rédaction : Isabelle Plissonneau

Assistant de publication : Teddy Roudaut

**Imprimerie de la FIDH**

**Dépôt légal avril 2000**

**Commission paritaire N° 0904P11341**

**ISSN en cours**

**Fichier informatique conforme à la loi du 6 janvier 1978**

**(Déclaration N° 330 675)**

p r i x : 2 5 F F / 3 , 8 E u r o